

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023-2030



MOT DU PRÉFET

Mesdames, Messieurs,

Historiquement, le service des vidanges est apparu pour assurer la salubrité des villes. Aujourd'hui, les matières résiduelles ne sont plus considérées comme de simples rebus à se départir, elles deviennent de véritables ressources pour répondre à nos besoins. De grands changements doivent encore être amorcés afin de traiter les matières résiduelles à leur juste valeur et cesser progressivement de gaspiller.



Depuis l'entrée en vigueur de notre dernier plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) en 2016, la MRC de Joliette a continué à engager de nombreux efforts afin d'offrir des services complémentaires à ses citoyens et administrés. L'implantation de la collecte des matières organiques fut une mesure cruciale, synonyme d'une détermination à coupler un service adapté et une meilleure gestion de l'environnement. Les succès antérieurs et futurs bonifient notre approche en gestion des matières résiduelles, et ce, dans la logique d'une transformation cohérente au regard des enjeux environnementaux.

En parallèle, l'évolution de la réglementation et l'entrée de nouveaux acteurs afin de mieux responsabiliser les activités économiques, viennent également façonner des nouvelles orientations de travail. À travers le présent PGMR 2023-2030 et les mesures adoptées, la MRC souhaite accentuer la mise en œuvre d'actions impactantes pour limiter le volume de matières enfouies et ajuster ses pratiques selon le raisonnement de l'économie circulaire.

C'est avec fierté qu'une nouvelle mouture du PGMR est élaborée afin de guider les ambitions de la MRC de Joliette. Chacun et chacune d'entre nous endosse un rôle, avec un impact positif à apporter pour l'environnement et la communauté. Nous comptons ainsi sur tous les acteurs, les municipalités, les citoyen(ne)s et les partenaires pour collaborer et contribuer ensemble à la société de demain.

Finalement, je me joins aux membres du conseil de la MRC de Joliette afin de remercier toutes les personnes ayant contribué à la révision du nouveau PGMR et, plus largement, celles qui participent à l'implantation d'une gestion des matières résiduelles plus réfléchie.

Alain Bellemare, Préfet

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE.....	9
1. DESCRIPTION DU TERRITOIRE D'APPLICATION	11
1.1. Description géographique	11
1.2. Portrait de la population	12
1.2.1. Structure d'âge et répartition de la population	13
1.2.2. Évolution démographique	14
1.2.3. Projections démographiques	15
1.2.4. Portrait socio-économique de la population.....	17
1.3. Portrait économique de la MRC.....	17
1.3.1. Secteur primaire.....	18
1.3.2. Secteur secondaire.....	18
1.3.3. Secteur tertiaire	20
2. PORTRAIT ACTUEL DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	22
2.1. Administration de la GMR au sein de la MRC.....	22
2.1.1. Entente intermunicipale et responsabilités de la MRC	22
2.1.2. Responsabilités des municipalités.....	23
2.1.3. Coût des services	23
2.1.4. Services municipaux.....	27
2.1.5. Collecte des industries, les commerces, les institutions (ICI).....	29
2.1.6. Traitement des eaux	30
2.2. Recensement des principales installations pour la GMR.....	31
2.2.1. Lieu d'enfouissement technique	33
2.2.2. Centre de tri des matières recyclables	34
2.2.3. Installation pour le traitement des matières organiques.....	35
2.2.4. Écocentre.....	36
2.2.5. Installation pour le traitement des résidus CRD	39
2.3. Organismes et acteurs œuvrant en GMR	40
3. INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE D'APPLICATION	50
3.1. Données résidentielles	52
3.1.1. Matières issues des écocentres.....	55
3.1.2. Matières recyclables	57
3.1.3. Matières organiques.....	59
3.1.4. Réemploi.....	60
3.1.5. Boues municipales	63
3.1.6. Boues de fosses septiques.....	64
3.1.7. Véhicules hors d'usage	66
3.1.8. Textile.....	66
3.1.9. Encombrants et résidus domestiques dangereux (RDD)	66

3.1.10.	Matières visées par la responsabilité élargie des producteurs (REP)	67
3.1.11.	Pneus.....	69
3.2.	Données des industries, commerces et institutions (ICI)	69
3.2.1.	Gestion des matières résiduelles des principaux générateurs.....	71
3.2.2.	Données de l'étude bioalimentaire du CDBL	71
3.3.	Données concernant les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)	78
3.4.	Objectif d'élimination du Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR : où en sommes-nous ? 79	
3.5.	Sous-produits issus des activités de gestion des matières résiduelles.....	79
4.	DIAGNOSTIC TERRITORIAL	80
4.1.	Rapport de suivi du dernier PGMR	80
4.2.	Diagnostic, problématiques et enjeux.....	80
4.2.1.	Secteur municipal.....	80
4.2.2.	Secteur des ICI.....	81
4.2.3.	Secteur des CRD	82
5.	PLAN D'ACTION 2023-2030	83
5.1.	Orientations et objectifs de la MRC de Joliette.....	83
5.2.	Plan d'action 2023-2030 pour la gestion des matières résiduelles de la MRC de Joliette	85
5.3.	Fiches descriptives des actions.....	101
6.	BUDGET ET ÉCHÉANCE 2023-2030	152
6.1.	Budget 2023-2030	153
7.	MESURES DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI DU PGMR	154
	ANNEXE 1 : Coûts ventilés par action	157
	ANNEXE 2 : Périmètre d'exclusion pour la mécanisation des collectes (centre de ville de Joliette)	163
	ANNEXE 3 : Liste des règlements municipaux applicables à la gestion des matières résiduelles par les municipalités membres de la MRC de Joliette.....	164
	ANNEXE 4 : Graphiques montrant l'évolution des quantités de matières générées par les municipalités membres de la MRC de Joliette (entre 2009 et 2021)	165
	ANNEXE 5 : Tableau retraçant l'état d'avancée des actions du PGMR précédent.....	168
	ANNEXE 6 : Tableau récapitulatif des billets de courtoisie distribués par municipalité par la Brigade verte en 2022	174

TABLEAUX

Tableau 1 : Pourcentage du territoire municipal zoné agricole, MRC de Joliette, 2020 (Commission de protection du territoire agricole du Québec, 2015 et 2021)	12
Tableau 2 : Informations générales sur les municipalités de la MRC de Joliette, 2021 (Statistique Canada, 2022)	13
Tableau 3 : Population par groupe d'âge, MRC de Joliette, Lanaudière et Québec, 2021 (Institut de la statistique du Québec, 2022a)	14
Tableau 4 : Évolution de la population entre 2016-2021 (Statistique Canada, 2021 et 2022)	14
Tableau 5 : Évolution des unités d'occupation, MRC de Joliette, 2017-2021 (Sommaire rôle d'évaluation, 2017-2021)	15
Tableau 6 : Prévisions de l'évolution de la population, MRC de Joliette, 2021-2041 (selon le scénario Référence A2022) (Institut de la statistique du Québec, 2022b)	16
Tableau 7 : Pourcentage de répartition de la population selon les projections démographiques, MRC de Joliette, 2021-2041 (selon le scénario Référence A2022) (Institut de la statistique du Québec, 2022b)	16
Tableau 8 : Population active de 15 ans et + par secteur SCIAN (Système de classification des industries de l'Amérique du Nord) (Statistique Canada, 2021)	17
Tableau 9 : Répartition des principaux employeurs tous secteurs confondus (primaire, secondaire, tertiaire) (CDÉJ, 2019)	19
Tableau 10 : Coûts de la gestion des matières résiduelles en 2021 par municipalité	24
Tableau 11 : Revenus et coûts de la gestion des matières résiduelles par catégorie de collecte (sur les trois dernières années)	25
Tableau 12 : Coûts à la tonne et à la porte par catégorie de collecte (sur les trois dernières années) ...	26
Tableau 13 : Services offerts à la MRC de Joliette (dernier contrat en vigueur)	27
Tableau 14 : Services offerts au centre-ville de Joliette (dernier contrat en vigueur)	28
Tableau 15 : Unités d'occupation en 2021 (d'après les déclarations des municipalités et villes de la MRC)	30
Tableau 16 : Infrastructures de traitement des eaux usées pour les municipalités de la MRC de Joliette (tiré du Schéma d'aménagement et de développement révisé en 2019 (MRC de Joliette, 2019)) ..	31
Tableau 17 : Recensement des organismes en gestion des matières résiduelles situés sur le territoire de la MRC (TROCL, s.d. ; MRC de Joliette)	42
Tableau 18 : Recensement des entreprises de récupération, recyclage et valorisation impliquées dans la GMR de la MRC (MRC de Joliette)	45
Tableau 19 : Points de collecte des matières visées par la responsabilité élargie des producteurs (REP) sur le territoire de la MRC (Association des recycleurs de produits électroniques (ARPE), 2022; association pour la gestion responsable des Produits (AGRP), s.d. ; Société de gestion des huiles usagées (SOGHU), 2022 ; écopeinture, 2022 ; Appel à recycler, 2021)	48
Tableau 20 : Quantité de matières éliminées selon les secteurs et par municipalité de la MRC en 2021 (ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques, 2021)	51
Tableau 21 : Évolution de la quantité de matières ramassées dans les collectes municipales de la MRC de Joliette pour le secteur résidentiel et ICI assimilables (MRC de Joliette ; EBI)	53

Tableau 22 : Résultats globaux des matières résiduelles déposées à l'écocentre de la MRC de Joliette (MRC de Joliette, EBI)	56
Tableau 23 : Bilan des matières recyclables pour le secteur résidentiel en 2021 (Outil RECYC-QUÉBEC (version 2022))	58
Tableau 24 : Bilan des matières organiques pour le secteur résidentiel en 2021 (Outil RECYC-QUÉBEC (version 2022))	59
Tableau 25 : Quantité de matières récupérées par les organismes de réemploi de la MRC en 2021 (MRC de Joliette, 2021)	62
Tableau 26 : Nombre d'installation de fosses septiques sur le territoire (MRC de Joliette, 2017)	65
Tableau 27 : Bilan des RDD et des encombrants en 2021 (Outil RECYC-QUÉBEC (version 2022) et MRC de Joliette, 2021)	67
Tableau 28 : Quantités de matières récupérées par les différentes filières de REP en 2021 (MRC de Joliette, 2021)	68
Tableau 29 : Bilan des matières recyclables dans le secteur des ICI en 2021 (Outil RECYC-QUÉBEC (version 2022))	70
Tableau 30 : Bilan des matières organiques dans le secteur des ICI en 2021 (Outil RECYC-QUÉBEC (version 2022))	70
Tableau 31 : Étude des intrants identifiés dans le secteur bioalimentaire (CDBL, 2022)	73
Tableau 32 : Étude des flux sortants identifiés dans le secteur bioalimentaire (CDBL, 2022)	75
Tableau 33 : Bilan des résidus de CRD en 2021 (Outil RECYC-QUÉBEC (version 2022))	78

FIGURES

Figure 1 : Zones agricoles et à haute densité urbaine de la MRC (MRC de Joliette).....	11
Figure 2 : Installations en GMR sur le territoire de la MRC de Joliette (gouvernement du Québec)	32
Figure 3 : Installations en GMR hors du territoire de la MRC de Joliette (gouvernement du Québec)....	40
Figure 4 : Graphique représentant l'évolution des quantités de matières résiduelles sur le territoire de la MRC pour le secteur résidentiel et les ICI assimilables (MRC de Joliette).....	54
Figure 5 : Vidanges réalisées sur le territoire au cours des dernières années (MRC de Joliette)	63

ABRÉVIATIONS

4 RV-E	Repenser, réduire, réemployer, recycler, valoriser et éliminer
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CRD	Construction, rénovation, démolition
CS	Collecte sélective
DA	Directeur(trice) adjoint(e)
GMR	Gestion des matières résiduelles
ICI	Industries, commerces et institutions
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
LET	Lieu d'enfouissement technique
MR	Matières résiduelles
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre le changement climatique
PCPVM	Papier, carton, plastique, verre, métal
PQGMR	Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
RDD	Résidus domestiques dangereux
REP	Responsabilité élargie des producteurs
SVMO	Stratégie de valorisation des matières organiques

INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE

PGMR après PGMR, la gestion des matières résiduelles se façonne, se structure et s'améliore autour de l'économie circulaire. Repenser, réduire, réemployer, recycler, valoriser et enfin éliminer constituent l'ensemble des étapes à partir desquelles les actions mises en œuvre par la MRC de Joliette s'articulent. Ainsi, c'est à travers cette logique directrice que les mesures du PGMR doivent s'inscrire.

Les actions antérieures, menées sur diverses problématiques et sur un panel de matières variées, démontrent la réceptivité progressive des citoyens. De nombreuses améliorations doivent encore être réalisées pour poursuivre le cheminement vers une plus grande circularité de la société et de meilleures synergies entre activités humaines.

La conduite du changement demeure un processus long, les problématiques liées à la gestion des matières résiduelles ne dérogent pas à cette réalité. Pourtant, des bonnes pratiques naissent dans différentes municipalités au Québec, dans les entreprises conscientes que les activités économiques doivent rapidement évoluer, ou encore chez les ménages souhaitant participer à redéfinir leurs habitudes de vie sur une base plus responsable. De nombreux obstacles restent à surmonter concernant la gestion des matières résiduelles, d'autant plus sur le plan financier et économique. Il est vrai que les matières résiduelles sont de véritables ressources, mais l'économie linéaire basée sur l'extraction de matières vierges, reste particulièrement compétitif au niveau économique, malgré les externalités négatives rattachées à ce mode de fonctionnement. Cela étant dit, face aux constats des impacts environnementaux et à la conscientisation grandissante au sein de la société, une meilleure circularité s'avère de première importance. Celle-ci doit être planifiée, le PGMR joue entre autres ce rôle.

Le premier plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Joliette est entré en vigueur en 2006, précédant le deuxième mis en œuvre dès 2016. Comme les PGMR antérieurs, une nouvelle révision a été réalisée sur la base des orientations et des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGM) et de ses plans d'action successifs.

Les principaux enjeux de cette Politique visent à mettre un terme au gaspillage des ressources, à responsabiliser les acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles, et à contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques, ainsi qu'à ceux de la stratégie énergétique du Québec. L'objectif fondamental de cette Politique réside dans l'élimination des résidus ultimes, tout en misant sur des sous-objectifs spécifiques mis à jour au cours des différents plans d'action. L'actuel plan 2019-2024 fixe les cibles suivantes :

- Réduire à 525 kilogrammes par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées;
- Recycler 75 % du papier, carton, plastique, verre et du métal;
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle;
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD).

Par ailleurs, la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO) constitue également une ligne directrice pour la révision du PGMR. Cette stratégie mentionne différents objectifs à partir desquels des mesures concrètes devront être développées :

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100% du territoire municipal d'ici 2025;

- Gérer la matière organique dans 100% des industries, commerces et institutions (ICI) d'ici 2025;
- Recycler ou valoriser 70% de la matière organique visée (résidus alimentaires, verts et boues, papier et carton, et bois) en 2030 ; et *in fine*, réduire de 270 000 t éq.CO₂ les émissions de GES en 2030.

La MRC fait sienne les objectifs gouvernementaux. Ainsi, avec cette nouvelle mouture du PGMR, la MRC continuera à déployer des mesures pour répondre aux différents cadres définis par les institutions et organismes officiels, en plus d'apporter des solutions spécifiques aux réalités de son territoire. Dans le souci de se conformer aux orientations gouvernementales et de planifier des actions cohérentes, elle restera attentive aux objectifs qui pourraient être introduits dans un prochain plan d'action dans le cadre de la PQGMR.

En outre, l'évolution de la réglementation est le levier principal pour soutenir l'implantation durable de l'économie circulaire. Elle permet de responsabiliser progressivement les entreprises et les incite ainsi à remodeler leurs pratiques. C'est en ce sens que la MRC de Joliette souhaite mettre l'accent afin d'approfondir la réglementation locale pour mieux encadrer les obligations de mise en valeur des matières résiduelles. Ainsi, un meilleur encadrement notamment sur la production des résidus de CRD (Construction, Rénovation, Démolition) sera nécessaire pour améliorer significativement les pratiques dans ce secteur.

D'autres points névralgiques sont à mentionner. La fluidité de l'information et des connaissances est un enjeu central. Il s'agit notamment de créer un lien entre les générateurs de matières résiduelles (personnes morales et personnes physiques) et les acteurs de l'économie circulaire. Ainsi, des actions de sensibilisation et d'éducation demeureront déployées sur différentes périodes, et ce, auprès d'un large public de citoyens et d'acteurs économiques, afin de détourner de l'enfouissement les matières à valoriser et d'appliquer le mieux possible le principe des 4RV-E. Finalement, des mesures pour amplifier la récupération des matières organiques putrescibles, notamment chez les ICI, seront indispensables pour ce PGMR.

1. DESCRIPTION DU TERRITOIRE D'APPLICATION

1.1. Description géographique

Située entre les grands pôles décisionnels et institutionnels de développement que sont Montréal et Québec, la MRC de Joliette occupe une position géographique stratégique. Localisée à une quarantaine de kilomètres de Montréal, la MRC est limitrophe au territoire de la communauté métropolitaine de Montréal (CMM). Située au cœur de la région administrative de Lanaudière, elle est entourée de quatre des six MRC lanaudoises, soit la MRC de Matawinie, de D'Autray, de Montcalm et de L'Assomption. Elle est traversée par plusieurs grands axes routiers : les autoroutes 40 et 31 et les routes 131, 158 et 343 et deux grands axes ferroviaires : CN et Canadien Pacifique. Cette localisation centrale explique en partie le développement et le dynamisme des activités commerciales, institutionnelles, industrielles, ainsi que récréotouristiques de la région.

D'une superficie de 418 km², la MRC de Joliette regroupe huit municipalités : Crabtree, Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Ambroise-de-Kildare, Saint-Charles-Borromée, Sainte-Mélanie, Saint-Paul, Saint-Pierre et Saint-Thomas, ainsi que deux villes : Joliette et Notre-Dame-des-Prairies (figure 1).

Il est important de souligner que le territoire de la MRC de Joliette est constitué de 79 % de zone agricole, c'est-à-dire 33 111 hectares (figure 1). Ainsi, toutes les municipalités détiennent des surfaces zonées agricoles. Plus précisément, 70 % des municipalités sont zonées à plus de 50 % de terres agricoles, dont cinq municipalités sont zonées agricoles à plus de 90 % (tableau 1). Bien que les dernières données exhaustives sur le zonage agricole ne soient pas récentes (1999), les modifications apportées à ces statistiques ne changent que très peu le constat initial. D'autre part, le territoire de la MRC possède une agglomération urbaine à haute densité d'occupation, constituée de Joliette, Saint-Charles-Borromée et Notre-Dame-des-Prairies (figure 1 et tableau 2).

Environ 830 km de cours d'eau sillonnent le territoire de la MRC. Les plus connus sont la rivière L'Assomption, la rivière Ouareau, la rivière Rouge, la rivière Blanche, la rivière de la Chaloupe, ainsi que le Grand Ruisseau. Le plus important de ces derniers est sans nul doute la rivière L'Assomption qui s'écoule du nord au sud sur près de 100 km. La rivière divise globalement le territoire de la MRC en deux. Elle joue un rôle économique, social, culturel et environnemental majeur pour la région. De nombreuses activités récréotouristiques estivales et hivernales se

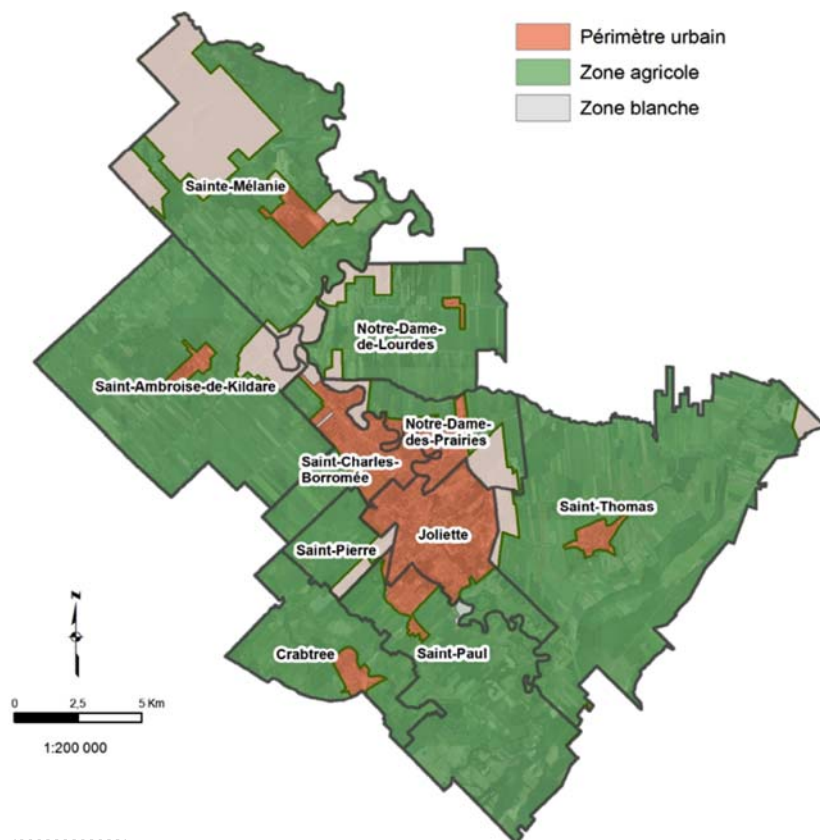


Figure 1 : Zones agricoles et à haute densité urbaine de la MRC (MRC de Joliette)

sont développées autour de celle-ci, et la présence de nombreux parcs et espaces verts offre une accessibilité à la rivière L'Assomption.

Tableau 1 : Pourcentage du territoire municipal zoné agricole, MRC de Joliette, 2020 (Commission de protection du territoire agricole du Québec, 2015 et 2021)

TERRITOIRES	SUPERFICIE TOTALE DU TERRITOIRE (HA)	ZONE AGRICOLE DÉCRÉTÉE (HA)	TERRITOIRE ZONÉ AGRICOLE (%)
Saint-Paul	4 897	4 568	93
Crabtree	2 512	2 319	92
Saint-Pierre	977	830	85
Joliette	2 315	496	21
Saint-Thomas	9 481	8 949	94
Notre-Dame-des-Prairies	1 811	863	48
Saint-Charles-Borromée	1 821	749	41
Saint-Ambroise-de-Kildare	6 776	6 289	93
Notre-Dame-de-Lourdes	3 557	3 118	88
Sainte-Mélanie	7 681	4 923	64
Total MRC 2015	41 828	33 104	79
TOTAL MRC 2020	41 828	33 111	79

Peu de changement sur le zonage du territoire a été constaté entre 2015 et 2020. La zone agricole est passée de 33 104 hectares à 33 111 hectares, augmentant quelque peu la surface dédiée à l'agriculture. La MRC de Joliette est donc un territoire rural, composé de zones urbaines denses sur certaines municipalités. Elle reste suffisamment attrayante en raison de son emplacement. Une présentation plus précise de la population de la MRC est développée dans la partie suivante (section 1.2).

1.2. Portrait de la population

La population de la MRC ne cesse d'augmenter. Plus de 71 100 personnes habitent le territoire de la MRC de Joliette, dont 65 % dans l'agglomération urbaine (Joliette, Saint-Charles-Borromée, Notre-Dame-des-Prairies). Ce sont pourtant ces municipalités qui possèdent les plus petites superficies de territoire. En conséquence, ce sont donc celles qui se retrouvent avec une densité de population nettement plus importante que dans le reste de la MRC (tableau 2).

Tableau 2 : Informations générales sur les municipalités de la MRC de Joliette, 2021 (Statistique Canada, 2022)

MUNICIPALITÉS	POPULATION (2021)	SUPERFICIE (KM ²)	DENSITÉ (POP./KM ²)	NB D'UNITÉS D'OCCUPATION RÉSIDENTIELLE (2021)	VARIATION POPULATION, 2016-2021 (%)
Crabtree	4 155	25,06	165,8	1826	5
Joliette	21 384	22,96	931,2	11 153	4,4
Notre-Dame-de- Lourdes	3 141	35,59	88,2	1 352	12,9
Notre-Dame-des- Prairies	9 471	18,1	523,2	4 547	2,1
Saint-Ambroise-de- Kildare	4 090	63,73	60,4	1 749	6,1
Saint-Charles- Borromée	15 285	18,48	827	7 259	10,8
Sainte-Mélanie	3 250	76,1	42,7	1 518	8,7
Saint-Paul	6 566	49,11	133,7	2 755	11,5
Saint-Pierre	286	9,68	29,5	132	3,6
Saint-Thomas	3 496	94,57	37	1 521	7,6
TOTAL MRC DE JOLIETTE	71 124	417,41	170,4	33 812	6,9

Comme dans d'autres régions au Québec, la MRC de Joliette tend vers un vieillissement de la population, et ce, malgré une augmentation du nombre d'habitants. Les sous-sections suivantes traitent ainsi de l'évolution et de la projection démographique du territoire, tout en étudiant la structure d'âge.

1.2.1. Structure d'âge et répartition de la population

Le tableau ci-dessous regroupe la répartition de la population selon l'âge pour la MRC.

Tableau 3 : Population par groupe d'âge, MRC de Joliette, Lanaudière et Québec, 2021 (Institut de la statistique du Québec, 2022a)

	MRC DE JOLIETTE (2021)		LANAUDIÈRE		QUÉBEC	
GROUPES D'ÂGE	NOMBRE	POURCENTAGE (%)	NOMBRE	POURCENTAGE (%)	NOMBRE	POURCENTAGE (%)
0-14 ans	10 952	15	92 251	17	1 348 781	16
15-24 ans	6 625	9	53 505	10	910 938	11
25-44 ans	17 159	24	133 504	25	2 274 144	26
45-64 ans	18 587	26	150 665	28	2 320 239	27
65 ans et plus	18 442	26	105 305	20	1 750 393	20
TOTAL	71 765	100	535 230	100	8 604 495	100
MÉDIANE & MOYENNE	Âge médian : 46.4 Âge moyen : 45.3		Âge médian : 43.4 Âge moyen : 42.5		Âge médian : 43 Âge moyen : 42.9	

Tel qu'indiqué dans le tableau 3, la proportion de jeunes au sein de la MRC de Joliette est légèrement plus faible (15 %) que dans la région de Lanaudière (17 %). Parallèlement, le vieillissement de la population reste toujours une réalité incontournable pour la MRC de Joliette. En 2021, la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus (26 %) était supérieure à celle de la région de Lanaudière (20 %) et à la moyenne québécoise (20 %). En réponse à ce constat, la MRC de Joliette s'implique dans la démarche régionale des aînés, succédant à celle pour « Vieillir en demeurant dans sa communauté rurale ». Face à cet enjeu, un plan d'action sur les prochaines années est mis en œuvre concernant différents volets tels que le transport, l'habitat ou encore la santé. Les mesures en gestion des matières résiduelles doivent également prendre en compte cette réalité et être élaborées en conséquence.

1.2.2. Évolution démographique

Depuis l'entrée en vigueur du dernier PGMR 2016-2020, la population de la MRC de Joliette a augmenté de 6,9 %, comparativement à 4,9 % pour l'ensemble du Québec (tableau 4).

Tableau 4 : Évolution de la population entre 2016-2021 (Statistique Canada, 2021 et 2022)

	MRC	LANAUDIÈRE	PROVINCE DE QUÉBEC
Population 2021	71 124	528 598	8 501 833
Population 2016	66 550	494 796	8 164 361
Variation en pourcentage (%)	6,9	6,8	4,9

La MRC connaît un accroissement démographique notable et continu au cours des dernières années. Le nombre de ménages a ainsi sensiblement augmenté, passant de 29 700 en 2016 à 32 310 en 2021. Il s'agit d'une augmentation de près de 8,8 % comparativement à une croissance des ménages de 6,16 % pour l'ensemble du Québec.

Entre 2016 et 2021, le niveau d'évolution démographique de la région de Lanaudière et de la MRC de Joliette reste relativement similaire. Les projections, évoquées dans la prochaine section, anticipent que la tendance à la hausse devrait persister.

Enfin, l'évolution des unités d'occupation montre que la construction de multilogements comportant 6 à 19 unités est largement favorisée, suivie des bâtis composés de 20 logements et plus. Une tendance à la densification est ainsi observée sur le territoire. Cette réalité doit être considérée dans la gestion des matières résiduelles, notamment pour les infrastructures de récupération mises à la disposition des habitants.

Tableau 5 : Évolution des unités d'occupation, MRC de Joliette, 2017-2021 (Sommaire rôle d'évaluation, 2017-2021)

UNITÉS D'OCCUPATION	2017	2018	2019	2020	2021	VARIATION U.O. 2017-2021	
						NB	%
1 à 5	25 452	25 476	25 674	25 958	26 381	929	3,65
6 à 19	3 682	3 683	3 757	3 936	4 137	455	12,36
20 et +	1 163	1 194	1 234	1 264	1 264	101	8,68
Chalets	294	293	289	280	210	- 84	- 28,57
ICI	2 144	2 199	2 200	2 205	2 226	82	3,82
TOTAL MRC DE JOLIETTE	32 735	32 845	33 154	33 643	34 218	1 483	4,53

1.2.3. Projections démographiques

L'évolution démographique d'une région est une variable soumise à une multitude de facteurs. Les projections démographiques sont modélisées selon les tendances actuelles et doivent donc être utilisées avec réserve. Selon les perspectives démographiques établies par l'Institut de la statistique du Québec, la MRC de Joliette passerait de 71 124 personnes en 2021 à 86 519 habitants en 2041. Une

croissance de près de 20 % pourrait être attendue pour les deux décennies à venir (tableau 5). Plus largement, la région de Lanaudière devrait rester un des lieux les plus attrayants parmi les autres régions du Québec. À noter que la croissance attendue pour la MRC de Joliette (20,5 %) pourrait être supérieure à celle de la région de Lanaudière (16 %) dans son ensemble.

Tableau 6 : Prévisions de l'évolution de la population, MRC de Joliette, 2021-2041 (selon le scénario Référence A2022) (Institut de la statistique du Québec, 2022b)

	PRÉVISIONS 2021	PRÉVISIONS 2031	PRÉVISIONS 2041	VARIATION (%) 2020- 2041
MRC de Joliette	71 765	80 761	86 519	20,56
Lanaudière	535 230	590 359	621 107	16,04
Province de Québec	8 604 495	9 208 734	9 489 380	10,28

Les estimations sur l'évolution de la structure d'âge de la population de la MRC de Joliette pour les horizons 2021 et 2041 indiquent que le phénomène de vieillissement s'accroîtra au cours des prochaines années. Comme illustré au tableau 7, c'est le groupe d'âge des 65 ans et plus qui pourrait connaître la plus forte augmentation, avec une variation de 26,5 % pour la MRC de Joliette et de 28,22 % pour la province.

Tableau 7 : Pourcentage de répartition de la population selon les projections démographiques, MRC de Joliette, 2021-2041 (selon le scénario Référence A2022) (Institut de la statistique du Québec, 2022b)

GROUPE D'ÂGE	MRC DE JOLIETTE (2021-2041)			QUÉBEC		
	2021 (%)	2041 (%)	VARIATION MRC (%)	2021 (%)	2041 (%)	VARIATION QUÉBEC (%)
0-14 ans	15,26	13,77	- 9,76	15,68	14,35	- 8,48
15-24 ans	9,23	10,27	11,27	10,59	11,15	5,29
25-44 ans	23,91	20,51	- 14,22	26,43	23,81	- 9,91
45-64 ans	25,9	22,94	- 11,43	26,97	24,6	- 8,79
65 ans et +	25,7	32,51	26,5	20,34	26,08	28,22
TOTAL	100	100		100	100	

1.2.4. Portrait socio-économique de la population

Les données du recensement de 2016 rapportent qu'en 2015, le revenu moyen des travailleurs établis sur le territoire de la MRC de Joliette était de 37 846 \$. Cette moyenne est inférieure au revenu moyen du travailleur québécois qui est de 42 546 \$. La population de 15 ans et plus possède un revenu médian après impôt de 28 041 \$ par année, soit 1 500 \$ de moins que pour le même groupe de l'ensemble du Québec. Comparativement, le recensement 2021 établit qu'en 2020, le revenu moyen de la population active de la MRC est de 43 640 \$. La situation reste ainsi identique aux années précédentes puisque le revenu moyen de la MRC est inférieur à celui du Québec, soit 51 160 \$. Enfin, le revenu médian après impôt dans la MRC s'élève à 32 400 \$ en 2020, constituant un écart négatif de 4 000 \$ par rapport à celui du Québec, qui est de 36 400 \$. (Statistique Canada, 2021 et 2022)

En 2016, environ 16 % des personnes de 25 à 64 ans n'ont pas de diplôme d'études secondaires, tandis que 63 % détiennent un certificat, un diplôme ou un grade postsecondaire. Ce groupe de travailleurs est actif dans le secteur des soins de santé et d'assistance sociale à hauteur de 19 %, et dans celui de la fabrication pour 14 %. Le commerce de détail occupe 11 % de cette population, les services d'enseignement atteignent 8,7 % et celui de la construction suit avec 7,6 %. Environ 9,5 % de la population de 25-64 ans vit sous le seuil de faible revenu après impôt. (Statistique Canada, 2021)

1.3. Portrait économique de la MRC

En 2016, les travailleurs de 15 ans et plus, employés ou travailleurs autonomes, sont au nombre de 31 565 dans la MRC de Joliette. Comme l'illustre le tableau 8, ils sont 2,1 % à œuvrer dans le secteur primaire, 20,49 % dans le secteur secondaire et 77,41 % dans le secteur tertiaire. Comme mentionné précédemment, le positionnement géographique de la MRC de Joliette explique l'importante proportion d'emplois du secteur tertiaire.

Tableau 8 : Population active de 15 ans et + par secteur SCIAN (Système de classification des industries de l'Amérique du Nord) (Statistique Canada, 2021)

SECTEUR D'EMPLOI (PAR SECTEUR SCIAN)	MRC DE JOLIETTE		QUÉBEC	
	Nb	%	Nb	%
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	620	2,04	84 060	2,02
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	20	0,07	20 920	0,5
TOTAL SECTEUR PRIMAIRE	640	2,10	104 980	2,53
Fabrication	3 970	13,06	458 315	11,03
Construction	2 260	7,43	254 055	6,12
TOTAL SECTEUR SECONDAIRE	6 230	20,49	712 370	17,15
Services publics	150	0,49	28 410	0,68
Commerce de gros	1 080	3,55	157 365	3,79
Commerce de détail	4 295	14,16	508 170	12,23
Transport et entreposage	1 205	3,96	187 550	4,51
Industrie de l'information et industrie culturelle	440	1,45	100 775	2,43

SECTEUR D'EMPLOI (PAR SECTEUR SCIAN)	MRC DE JOLIETTE		QUÉBEC	
	Nb	%	Nb	%
Finances et assurances	795	2,61	165 140	3,98
Services immobiliers, de location et de location à bail	360	1,18	61 380	1,48
Services professionnels, scientifiques et techniques	1 280	4,21	288 715	6,95
Gestion de sociétés et d'entreprises	10	0,03	3 305	0,08
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et de services d'assainissement	1 045	3,44	176 185	4,24
Services d'enseignement	2 245	7,38	306 575	7,38
Soins de santé et assistance sociale	5 280	17,37	532 680	12,82
Arts, spectacles et loisirs	515	1,69	84 130	2,03
Hébergement et services de restauration	1 980	6,51	278 500	6,7
Autres services (sauf les administrations publiques)	1 635	5,38	193 700	4,66
Administrations publiques	1 220	4,01	264 085	6,36
TOTAL SECTEUR TERTIAIRE	23 535	77,41	3 336 665	80,32
GRAND TOTAL	30 405	100	4 154 015	100

1.3.1. Secteur primaire

Lors du recensement de 2016, environ 2,1 % des travailleurs œuvrent dans le secteur primaire, alors même que les terres agricoles représentent 79 % du territoire. Ce secteur reste la branche d'activité détenant la plus petite taille en ce qui concerne le nombre de travailleurs. En outre, l'agriculture domine largement le secteur primaire avec près de 97 % de travailleurs, contre 3 % de personnes employées dans le domaine de l'extraction minière. (Statistique Canada, 2021)

L'élevage de bovins laitiers et de boucherie est majoritaire concernant les exploitations animales. Pour les cultures végétales, les légumes, les céréales et protéagineux dominent les productions agricoles au sein de la MRC. (MRC de Joliette, 2019)

1.3.2. Secteur secondaire

Deux grands domaines d'activités composent le secteur secondaire : l'industrie manufacturière (fabrication) et la construction. De façon générale, le secteur secondaire représente le deuxième secteur avec 6 230 emplois dans la MRC en 2016, soit 20,5 % du nombre total des emplois occupés. Plus spécifiquement, l'industrie de la construction offre 2 260 emplois sur le territoire, soit environ 36,3 % des places du secteur secondaire. Quant au domaine industriel, il regroupe 3 970 emplois sur la période de référencement, représentant 63,7 % des postes occupés dans le secteur secondaire. La structure manufacturière de la MRC de Joliette est très variée, le territoire abritant aussi bien des entreprises de grande envergure que des structures de plus petite taille. (Statistique Canada, 2021) Parmi les plus grands employeurs de la MRC, principalement présents dans le secteur tertiaire, certaines entreprises du secteur secondaire occupent une place prépondérante (tableau 9) et participent à dynamiser le territoire.

*Tableau 9 : Répartition des principaux employeurs tous secteurs confondus (primaire, secondaire, tertiaire)
(CDÉJ, 2019)*

ENTREPRISE	TYPE DE SECTEUR	NOMBRE APPROXIMATIF D'EMPLOIS
1. Patrick Morin Inc. (magasin et quincaillerie)	Tertiaire	1 400
2. Bridgestone Canada Inc. (fabrication de pneus)	Secondaire	1 300
3. Harnois Énergies Inc.	Tertiaire	850
4. Produits Kruger Ltée (produits de consommation en papier)	Secondaire	641
5. Systèmes Danfreight Inc. (transport)	Tertiaire	400
6. Autobus Gaudreault Inc. (transport)	Tertiaire	300
7. Cégep Régional de Lanaudière	Tertiaire	295
8. Assurance Wawanesa	Tertiaire	200
9. Bruneau Électrique Inc.	Tertiaire	198
10. Triotech Amusement Inc.	Tertiaire	196
11. École Thérèse-Martin	Tertiaire	194
12. Walmart	Tertiaire	180
13. CRH Canada (fabrication de ciment)	Secondaire	180
14. Service correctionnel Canada	Tertiaire	160
15. Canadian Tire	Tertiaire	160
16. Métro Plus	Tertiaire	159
17. Industries Harnois Inc. (fabrication de serres et abris divers)	Secondaire	150
18. Produits Sany Div. De solutions supérieures Ltée	Tertiaire	144
19. Groupe J.F. Nadeau Inc. (transport)	Tertiaire	140
20. IGA Extra	Tertiaire	137

ENTREPRISE	TYPE DE SECTEUR	NOMBRE APPROXIMATIF D'EMPLOIS
21. Patrick Morin Inc. (autre succursale)	Tertiaire	134
22. Hydro-Québec	Tertiaire	134
23. École Barthélémy	Tertiaire	132
24. Transports M. Charrette Inc.	Tertiaire	125
25. Terrassements multi-paysages Inc.	Tertiaire	120
AUTRES ENTREPRISES DU SECTEUR SECONDAIRE		
26. Plastrec inc. (fabrication de plastique recyclé, en granules)	Secondaire	91
27. Biscuiterie Dominic inc. (fabrication de pâtisseries industrielles)	Secondaire	53
28. Graymont (Qc) inc. (pierres à chaux)	Secondaire	51

Le secteur industriel est représenté notamment par de grandes entreprises actives dans la fabrication de produits plastiques et de caoutchouc, de produits de papeterie et de ciment. Ainsi, trois multinationales (Produits Kruger Ltée, CRH Canada et Bridgestone Canada Inc.) emploient plusieurs centaines de personnes. Ces industries sont également actives dans le secteur de l'économie circulaire en valorisant différentes matières. Par exemple, la cimenterie CRH Canada (Ash Grove) procède à la valorisation énergétique de résidus de matières à partir de ses fours de production.

D'autres industries, de moins grande envergure, sont également présentes sur le territoire, telles que les entreprises Plastrec, Graymont ou encore les Industries Harnois.

La MRC dénombre plusieurs parcs industriels. Le territoire de la ville de Joliette recense les parcs industriels de Joliette et Nazaire-Laurin, situés sur une superficie de plus de 180 hectares. Le parc industriel Notre-Dame-des-Prairies s'étend sur plus de 71 hectares dont une partie est zonée pour un usage commercial. La municipalité de Crabtree offre également, depuis une dizaine d'années, deux parcs avec des superficies respectives de 37 et 4,5 hectares.

1.3.3. Secteur tertiaire

La majorité des emplois occupés sur le territoire de la MRC sont regroupés dans le secteur tertiaire avec 23 535 emplois en 2016, soit 77,4 %. Plus précisément, parmi ces emplois, les services de la santé (17,37 %), le commerce (14,16 %) et l'enseignement (7,38 %) constituent les trois domaines avec le plus grand nombre d'embauches pour le tertiaire. Ainsi, au sein de la MRC, plusieurs organismes et services gouvernementaux provinciaux et fédéraux sont implantés, avec notamment le Centre hospitalier régional de Lanaudière, le CLSC, le CÉGEP régional de Lanaudière, un palais de justice et un

établissement carcéral pour femmes. Au total, une vingtaine d'établissements scolaires sont présents sur le territoire et près de 2 000 employés travaillent dans les écoles de la MRC. (MRC de Joliette, 2019) À noter, que l'hôpital et le centre de services scolaire n'apparaissent pas dans le tableau 9 ci-dessus, mais le nombre d'emplois est conséquent avec plusieurs milliers de personnes en poste au total.

Par ailleurs, les espaces pour le commerce de détail sont principalement développés dans les grands centres urbains de la MRC (Joliette, Notre-Dame-des-Prairies et Saint-Charles-Borromée). En 2016, 4 295 emplois sont générés par le commerce, soit 14 % sur l'ensemble des emplois tous secteurs confondus. Autrement dit, il s'agit de 18 % de la main d'œuvre du tertiaire. (Statistique Canada, 2021)

La présentation succincte du territoire et de la population composant la MRC de Joliette permet de soulever certains enjeux sociétaux, qu'il est pertinent de connaître et de considérer pour le déploiement de la gestion des matières résiduelles. La section suivante traite plus particulièrement de la gestion actuelle des déchets et des différents services disponibles au sein de la MRC.

2. PORTRAIT ACTUEL DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2.1. Administration de la GMR au sein de la MRC

2.1.1. Entente intermunicipale et responsabilités de la MRC

Depuis 1998, les dix municipalités du territoire ont délégué certaines compétences en matière de gestion des matières résiduelles à la MRC. Ainsi, une délégation partielle pour la gestion des matières résiduelles a été conférée à la MRC à travers une entente intermunicipale et permet de répartir les rôles entre les différentes entités. La MRC endosse les responsabilités suivantes :

- Procéder aux procédures d'appels d'offres, l'octroi et la gestion des contrats pour les trois voies de collecte (matières organiques, déchets et recyclables).
- Administrer l'écocentre pour neuf municipalités sur les dix que compte le territoire. La municipalité de Saint-Thomas n'est pas inclus dans cette entente puisqu'elle est desservie par l'écocentre d'EBI présent sur son territoire.
- Assurer le régime de compensation de la collecte sélective (remplacé en 2025 par un autre système de remboursement) et celui des redevances à l'élimination.

Concernant les contrats en cours de réalisation, la MRC a signé deux contrats couvrant la collecte et le traitement des matières organiques putrescibles et des recyclables avec le Groupe EBI pour une durée de 5 ans. Ces contrats ont débuté le 1^{er} janvier 2019 et se terminent le 31 décembre 2023. Des appels d'offres seront très prochainement formulés pour reconduire les collectes sur ces deux typologies de matières. Un troisième contrat pour la collecte et le traitement des déchets domestiques est également assuré par le Groupe EBI. Débuté le 1^{er} janvier 2021, ce dernier se termine le 31 décembre 2025 avec une durée de 5 ans. Ces contrats sont déployés sur l'ensemble du territoire de la MRC.

À travers ces contrats, les services de traitement assurent l'élimination des ordures au site d'enfouissement sanitaire situé à Saint-Thomas, le tri des matières recyclables au centre de tri de Joliette et la décomposition des matières organiques à la plateforme de compostage à Saint-Thomas. Toutes des installations sont la propriété du groupe EBI et gérées par ce dernier.

En outre, la MRC administre l'écocentre de Joliette depuis la mise en place d'un projet pilote en 2020, qui reste la propriété d'EBI. Une reconduction de sa gestion a été actée par la suite, à l'été 2022, et l'écocentre est désormais sous la responsabilité de la MRC pour une durée de 10 ans. Des actions d'amélioration sont développées notamment sur le réemploi des produits en bon état qui y sont déposés par les citoyens.

Une exception demeure toujours concernant l'entente intermunicipale, aucun accord n'a été conclu pour réglementer la GMR. Certaines municipalités se sont dotées d'un règlement pour la gestion des matières résiduelles, mais il n'existe aucune uniformisation des textes réglementaires. Une liste des règlements municipaux applicables à la gestion des matières résiduelles par les municipalités membres de la MRC de Joliette est disponible à l'annexe 3.

2.1.2. Responsabilités des municipalités

En dehors des compétences déléguées par la MRC et citées dans la partie précédente, les municipalités et les villes conservent les autres responsabilités liées à la GMR. Ainsi, chacune a la charge de la gestion des bacs roulants pour les citoyens (demandes, stockage, livraison, réparation, etc). Les municipalités jouent également un rôle de sensibilisation à travers les mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) qu'elles peuvent développer respectivement sur leur territoire. D'une année à l'autre, les municipalités sont chargées d'imprimer pour les citoyens les calendriers de collectes, au préalable révisés par la MRC dans le cadre des contrats. Bien entendu, l'ISÉ est partagée avec la MRC puisque cette dernière amorce également des actions dans le cadre du PGMR, et notamment avec la brigade verte.

Par ailleurs, le système de taxation est géré par chaque municipalité et ville. Certaines établissent un système d'exemption de taxes pour les ICI ayant un contrat de gestion des matières résiduelles privé. D'autres proposent une exemption de taxes partielle et diminuent la taxation pour les ICI concernés. De tels dispositifs ne sont pas toujours offerts et dépendent des règles définies par chaque organisation.

Concernant les boues municipales et celles issues des fosses septiques, chaque municipalité et ville est responsable de les gérer et s'assurer d'être conforme à la réglementation en vigueur. La valorisation des biosolides est ainsi étroitement liée au contrôle et au suivi que les municipalités souhaitent effectuer.

Enfin, comme mentionné précédemment, chaque municipalité adopte les règlements qu'elle souhaite afin de mieux encadrer la GMR. À noter que pour atteindre certains objectifs ambitieux, la réglementation semble être un outil incontournable.

2.1.3. Coût des services

La MRC de Joliette possède une entente avec l'entreprise EBI pour l'élimination des matières résiduelles. Cette entente établie en 2001 prévoit un coût d'élimination au tarif de 29,95 \$/Tm, indexé annuellement selon l'indice des prix à la consommation, pendant 25 ans pour les déchets des municipalités de la MRC. Pour l'année 2022, le coût d'élimination a été fixé à 38,04\$ la tonne, en excluant les redevances gouvernementales et les taxes applicables.

Le tableau 10 recense les coûts liés à la gestion des matières résiduelles en 2021 selon chaque municipalité. Les coûts par unité d'occupation varient entre secteurs, avec un prix moyen de 134 \$ à l'échelle de la MRC. Le tableau 11 retrace les coûts et les revenus issus des compensations et redevances sur les trois dernières années pour les collectes de matières organiques, des recyclables, des déchets ultimes ainsi que les matières portées à l'écocentre. Le tableau 12 regroupe les coûts à la tonne et à la porte pour chaque catégorie de collecte. En moyenne, le coût à la tonne était de 147,19 \$ pour la collecte des déchets ultimes et leur élimination sur les trois dernières années (entre 2019 et 2021). Pour les matières recyclables, ce coût, comprenant la collecte et le traitement, s'élève à 230,79 \$, tandis que pour les matières organiques, il correspond à 135,96 \$.

Tableau 10 : Coûts de la gestion des matières résiduelles en 2021 par municipalité

MUNICIPALITÉ	NOMBRE D'UNITÉ D'OCCUPATION	COLLECTE ET TRANSPORT DÉCHETS (EN \$)	COLLECTE ET TRANSPORT ENCOMBRANTS (EN \$)	COLLECTE ET TRANSPORT RECYCLABLES (EN \$)	TRAITEMENT RECYCLABLES (EN \$)	COLLECTE ET TRANSPORT MATIÈRES ORGANIQUES (EN \$)	TRAITEMENT MATIÈRES ORGANIQUES (EN \$)	COLLECTE ET TRANSPORT FEUILLES ET RÉSIDUS DE JARDIN (EN \$)	TRAITEMENT FEUILLES ET RÉSIDUS DE JARDIN (EN \$)	COLLECTE ET TRANSPORT ARBRE DE NOËL (EN \$)	TRAITEMENT ARBRE DE NOËL (EN \$)	CONTENEURS COLLECTIFS (EN \$)	TOTAL \$/U.O.
Saint-Paul	2 911	97 925 \$	23 910 \$	103 201 \$	37 021 \$	52 783 \$	55 391 \$	6 335 \$	2 271 \$	1 007 \$	170 \$	19 500 \$	137,24
Crabtree	1 778	66 181 \$	14 025 \$	64 556 \$	21 662 \$	40 349 \$	33 183 \$	5 932 \$	2 643 \$	605 \$	86 \$	3 770 \$	142,29
Saint-Pierre	145	4 794 \$	296 \$	6 660 \$	2 451 \$	3 252 \$	2 537 \$	453 \$	138 \$	177 \$	33 \$	0 \$	143,40
Joliette	13 387	411 532 \$	80 725 \$	418 202 \$	121 712 \$	162 024 \$	113 565 \$	17 864 \$	13 230 \$	1 924 \$	408 \$	17 160 \$	101,47
Saint-Thomas	1 570	47 674 \$	6 220 \$	60 566 \$	18 488 \$	33 148 \$	36 074 \$	4 472 \$	1 297 \$	0 \$	0 \$	0 \$	132,44
Notre-Dame-des-Prairies	4 615	130 801 \$	27 020 \$	139 671 \$	53 752 \$	86 072 \$	80 414 \$	20 300 \$	11 356 \$	1 026 \$	279 \$	4 555 \$	120,31
Saint-Charles-Borromée	6 630	212 725 \$	32 445 \$	188 882 \$	73 588 \$	121 088 \$	118 666 \$	21 355 \$	14 259 \$	1 522 \$	298 \$	12 480 \$	120,26
Saint-Ambroise-de-Kildare	1 752	67 152 \$	9 820 \$	77 441 \$	24 543 \$	49 091 \$	42 969 \$	8 510 \$	4 759 \$	656 \$	105 \$	1 300 \$	163,44
Notre-Dame-de-Lourdes	1 410	51 542 \$	5 820 \$	55 862 \$	17 428 \$	29 769 \$	15 774 \$	2 886 \$	1 510 \$	523 \$	28 \$	0 \$	128,47
Sainte-Mélanie	1 512	68 736 \$	8 020 \$	76 547 \$	18 645 \$	36 319 \$	21 546 \$	3 967 \$	1 913 \$	886 \$	74 \$	3 120 \$	158,58
MOYENNE MRC		115 906 \$	20 830 \$	119 159 \$	38 929 \$	61 389 \$	52 012 \$	9 207 \$	5 338 \$	832 \$	148 \$	6 189 \$	134,79

Tableau 11 : Revenus et coûts de la gestion des matières résiduelles par catégorie de collecte (sur les trois dernières années)

ANNÉE	TYPE DE TRAITEMENT	TONNAGE	Coûts (INCLUANT LES TAXES NETTES)	TOTAL COÛTS	REVENUS (REDEVANCES MO ET COMPENSATION CS)	TOTAL REVENUS	Coûts NETS	TOTAL COÛTS NETS
2019	Matières organiques	9 176	1 278 454 \$	5 749 237 \$	641 746 \$	2 157 233 \$	636 708 \$	3 592 004 \$
	Recyclables	7 011	1 572 599 \$		1 515 487 \$		57 112 \$	
	Déchets	16 873	1 445 715 \$				1 445 715 \$	
	Élimination		1 036 868 \$				1 036 868 \$	
	Écocentre	3 041	415 601 \$				415 601 \$	
2020	Matières organiques	9 988	1 322 065 \$	6 027 034 \$	639 580 \$	2 203 964 \$	682 485 \$	3 823 070 \$
	Recyclables	7 131	1 652 714 \$		1 564 384 \$		88 330 \$	
	Déchets	18 084	1 497 209 \$				1 497 209 \$	
	Élimination		1 132 128 \$				1 132 128 \$	
	Écocentre	2 250	422 917 \$				422 917 \$	
2021	Matières organiques	9 939	1 353 568 \$	6 231 868 \$	613 649 \$	2 257 913 \$	739 919 \$	3 973 955 \$
	Recyclables	7 024	1 659 724 \$		1 644 264 \$		15 460 \$	
	Déchets	17 645	1 519 238 \$				1 519 238 \$	
	Élimination		1 110 417 \$				1 110 417 \$	
	Écocentre	2 858	588 922 \$				588 922 \$	

Tableau 12 : Coûts à la tonne et à la porte par catégorie de collecte (sur les trois dernières années)

	COÛT À LA TONNE (EN \$)				COÛT NET À LA TONNE (EN \$)				COÛT À LA PORTE (EN \$)				COÛT NET À LA PORTE (EN \$)			
	2019	2020	2021	MOYENNE	2019	2020	2021	MOYENNE	2019	2020	2021	MOYENNE	2019	2020	2021	MOYENNE
Matières organiques	139 \$	132 \$	136 \$	136 \$	69 \$	68 \$	74 \$	70 \$	29 \$	29 \$	29 \$	29 \$	14 \$	15 \$	16 \$	15 \$
Recyclables	224 \$	232 \$	236 \$	231 \$	8 \$	12 \$	2 \$	7 \$	36 \$	36 \$	36 \$	36 \$	1 \$	2 \$	0,3 \$	1 \$
Déchets (incluant l'élimination)	147 \$	145 \$	149 \$	147 \$	86 \$	83 \$	86 \$	85 \$	56 \$	58 \$	57 \$	57 \$	56 \$	58 \$	57 \$	57 \$
Écocentre	137 \$	188 \$	206 \$	177 \$	137 \$	188 \$	206 \$	177 \$	9 \$	9 \$	13 \$	10 \$	9 \$	9 \$	13 \$	10 \$
TOTAL	647 \$	697 \$	727 \$		300 \$	351 \$	368 \$		130 \$	133 \$	135 \$		81 \$	84 \$	86 \$	
NOMBRE DE PORTES	44 286	45 445	46 117													

2.1.4. Services municipaux

Plusieurs services de collecte sont municipalisés et desservent les citoyens ainsi que quelques ICI du territoire. Un nombre de collectes similaire est proposé à toutes les municipalités de la MRC, tandis que le centre-ville de Joliette dispose d'une quantité de collectes spécifiques. De façon générale, les collectes de déchets ménagers sont au nombre de 26 (passage aux deux semaines) à l'exception du centre-ville de Joliette. Les recyclables sont ramassés chaque semaine, à l'instar des matières putrescibles, également récupérées de manière hebdomadaire. En revanche, les MO sont collectées une fois par mois pendant la période hivernale (en dehors du centre-ville de Joliette). Les détails des services municipaux offerts sont présentés aux tableaux 13 et 14 ci-bas.

Tableau 13 : Services offerts à la MRC de Joliette (dernier contrat en vigueur)

TYPES DE SERVICE	NB COLLECTES/ANNÉE	CONTENANT AUTORISÉ	QUANTITÉ AUTORISÉE
Déchets (2021-2025)	26 (Mécanisés)	Bac roulant noir ou vert	1 bac roulant maximum de 360 litres
Encombrants (2021-2025)	4 ¹	Tout encombrant admissible VRAC	illimité
Collecte sélective (2019-2023)	52 (Mécanisés)	Bac roulant bleu (240 et 360 L) Conteneur	Illimitée
Matières organiques (2019-2023)	39 (Mécanisés)	Bac roulant brun (240 et 360 L)	Illimitée
Collecte spéciale (feuilles et résidus verts (2019-2023))	Variable ¹	Bac roulant, Sac papier ou plastique	Illimitée
Sapins (2019-2023)	1	-	Illimitée
RDD (Résidus domestiques dangereux)	Variable ²	-	Illimitée
Écocentre	-	-	8 visites par année
¹ Un minimum de 4 collectes est prévu dans le contrat. Les municipalités peuvent choisir d'en proposer plus si elles le jugent nécessaire. ² Chaque municipalité décide annuellement le nombre de collectes locales. Les citoyens peuvent apporter leurs RDD, leurs feuilles et leurs résidus verts à l'écocentre sans restriction.			

Tableau 14 : Services offerts au centre-ville de Joliette (dernier contrat en vigueur)

TYPE DE SERVICE	NB COLLECTES/ ANNÉE	CONTENANT AUTORISÉ	QUANTITÉ AUTORISÉE
Déchets	52	Bac roulant 4 poubelles (100L et –) 5 sacs	Selon contenant autorisé
Encombrants	52	Tout encombrant admissible VRAC	Illimitée
Collecte sélective	52	Bac roulant bleu (240 et 360 L) Sac transparent Autre contenant (100L et –)	Illimitée
Matières organiques	52	Bac roulant brun	Illimitée
Collecte spéciale (feuilles et résidus verts)	Variable	Bac roulant Sac papier ou plastique	Illimitée
Sapins	1	-	Illimitée
RDD (Résidus domestiques dangereux)	Variable	-	Illimitée
Écocentre	-	-	8 visites par année

En raison de la densité de population, le centre-ville de Joliette ne comporte aucune collecte mécanisée. Le périmètre d'exclusion est visible à l'annexe 2.

Selon les matières, le nombre de collectes par semaine diffère. Les collectes de déchets domestiques sont planifiées toutes les deux semaines afin de maintenir les efforts sur la diminution des matières résiduelles partant à l'élimination. Les déchets domestiques issus des collectes, ceux en provenance de l'écocentre, ainsi que les encombrants déposés en bordure de rue, sont acheminés au lieu d'enfouissement technique (LET) Dépôt Rive-Nord inc., propriété d'EBI, situé à Saint-Thomas (voir figure 2).

Les matières recyclables sont triées puis mises en ballot au centre de tri d'EBI Environnement inc., situé à côté de l'écocentre dans la ville de Joliette. Finalement, les matières organiques et les résidus verts sont compostés au site de compostage de Saint-Thomas, à proximité du site du lieu d'enfouissement technique (LET).

Enfin, les citoyens ont accès à l'écocentre à Joliette qui est directement géré par la MRC, ainsi qu'à celui

de Dépôt Rive-Nord pour les habitants de St-Thomas. La liste ci-dessous énumère les matières acceptées dans les deux écocentres :

- Bois et matières compostables
- Gros cartons
- Branches d'émondage
- Matériaux de construction, rénovation et démolition
- Métal, fer, aluminium, cuivre et autres métaux
- Meubles, matelas, électroménagers et équipements électriques (encombrants)
- Pièces de béton, roches, asphalte, briques
- Pneus usés d'automobile (sans les jantes)
- Vélos et pièces
- Terre non contaminée, incluant le sable
- Résidus domestiques dangereux (RDD)
- Appareils électroniques

En plus de ces services, les citoyens peuvent déposer leurs objets dans les différents organismes de réemploi présents sur le territoire (voir section 4.1.3). Enfin, depuis peu, un projet pilote est en cours de réalisation pour proposer un lieu de dépôt et de transit pour les objets encore en état avec la création d'un écocentre-ressourcerie. Les citoyens peuvent désormais déposer leurs objets et se servir s'ils sont intéressés par d'autres.

2.1.5.Collecte des industries, les commerces, les institutions (ICI)

Les services municipaux sont également utilisés par certains ICI (Industries, Commerces, Institutions). En 2021, 2 226 ICI, représentant 6,5 % de l'ensemble des unités d'occupation, étaient recensés (tableau 15). Les commerces et les établissements desservis par les collectes municipales doivent se situer en bordure de rue. Les matières résiduelles générées doivent être assimilables à celles d'un ménage et respecter les quantités autorisées dans le contrat. Pour se séparer d'un surplus de leurs résidus ultimes, les ICI doivent se munir d'un contrat privé de collecte et de traitement, ou payer des bacs supplémentaires avec des étiquettes indicatives collées sur ces derniers. Pour les autres ICI qui ne peuvent intégrer les services de collectes municipales, ils doivent se doter de contrats privés pour la gestion de leurs matières résiduelles.

Par ailleurs, une méconnaissance demeure concernant la proportion d'ICI utilisant les services municipaux par rapport aux services privés. De façon générale, des mesures sont à prévoir pour travailler avec les ICI sur l'amélioration de la gestion des matières résiduelles.

Tableau 15 : Unités d'occupation en 2021 (d'après les déclarations des municipalités et villes de la MRC)

MUNICIPALITÉ	1 À 5	6 À 19	20 ET +	ICI	CHALET	TOTAL
	UNITÉ OCCUPATION	UNITÉ OCCUPATION	UNITÉ OCCUPATION			
Saint-Paul	2 560	166	23	140	22	2 911
Crabtree	1 541	183	0	35	19	1 778
Saint-Pierre	125	0	0	4	0	129
Joliette	7 686	2 144	798	1 285	0	11 913
Saint-Thomas	1 407	75	0	88	0	1 570
Notre-Dame-des-Prairies	4 054	201	23	282	53	4 613
Saint-Charles-Borromée	4 683	1 303	376	260	8	6 630
Saint-Ambroise-de-Kildare	1 642	14	24	70	2	1 752
Notre-Dame-de-Lourdes	1 298	34	0	37	41	1 410
Sainte-Mélanie	1 385	17	20	25	65	1 512
TOTAL	26 381	4 137	1 264	2 226	210	34 218
POURCENTAGE (%)	77,1%	12,1%	3,7%	6,5%	0,6%	100%

2.1.6. Traitement des eaux

Les municipalités sont chargées de procéder au traitement des eaux usées et différentes infrastructures sont présentes sur le territoire (tableau 16). Ce traitement est réalisé par l'intermédiaire de station d'épuration mécanisée (BSM), d'étangs aérés (BEA), ou par des fosses septiques (BFS). Certaines municipalités partagent la même infrastructure pour le traitement et forment un groupement par l'entremise de la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette. Cette régie dessert les municipalités suivantes : Joliette, Saint-Charles-Borromée, Notre-Dame-des-Prairies, Saint-Paul et Notre-Dame-de-Lourdes (cf tableau 14). Ainsi, 78 % de la population de la MRC est directement rattachée à la Régie pour le traitement de leurs eaux usées. (MRC de Joliette, 2019)

Tableau 16 : Infrastructures de traitement des eaux usées pour les municipalités de la MRC de Joliette (tiré du Schéma d'aménagement et de développement révisé en 2019 (MRC de Joliette, 2019))

Municipalités et villes	Alimentation/filtration/distribution	Traitement/épuration
Crabtree	Système à Crabtree rivière	Boues activées à Crabtree
Joliette	Système à Joliette rivière	Étangs aérés à Joliette
Notre-Dame-de-Lourdes	Système à Notre-Dame-de-Lourdes eau souterraine	Étangs aérés à Joliette
Notre-Dame-des-Prairies	Système à Joliette rivière	Étangs aérés à Joliette
Saint-Ambroise-de-Kildare	Système à Saint-Charles-Borromée mixte Système à Saint-Ambroise-de-Kildare eau souterraine	Étangs aérés à Saint-Ambroise-de-Kildare
Saint-Charles-Borromée	Système à Saint-Charles-Borromée mixte	Étangs aérés à Joliette
Sainte-Mélanie	Système à Sainte-Mélanie eau souterraine Système à Sainte-Mélanie domaine Carillon mixte Système à Sainte-Mélanie réseau Belleville eau souterraine	Oxydation rapide avec polissage à Sainte-Mélanie
Saint-Paul	Système à Joliette rivière	Étangs aérés à Joliette
Saint-Thomas	Système à Joliette rivière	Étangs aérés à Saint-Thomas
Village Saint-Pierre	Aucune infrastructure municipale	Aucune infrastructure municipale

Sources : MDDELCC, Installations municipales de distribution d'eau potable, 18 mars 2016 et MAMOT, Évaluation de performance des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux pour l'année 2010, octobre 2011

La plupart des boues générées sur le territoire de la MRC sont récupérées dans des étangs aérés. Seule la municipalité de Crabtree possède sur son territoire une station d'épuration par boues activées, dont la matière est acheminée avec les boues industrielles de pâte et papier de l'usine Kruger. L'entreprise est chargée de les disposer une fois traitées. Les ICI sont également rattachés aux réseaux municipaux, puisqu'il n'existe aucun réseau indépendant d'aqueduc.

Quant à elle, la municipalité de Saint-Pierre ne dispose pas d'infrastructure de traitement, les habitants sont dotés exclusivement de fosses septiques. À noter qu'il n'existe aucun programme de vidange de fosses septiques géré par la MRC ou ses municipalités membres. De même, aucun règlement municipal ne s'applique sur la question de la gestion des boues issues des fosses individuelles. Les citoyens ont alors la responsabilité de vidanger leur fosse conformément à la réglementation provinciale.

Les quantités de boues municipales générées sur les dernières années sont recensées à la section 3.1.4.

2.2. Recensement des principales installations pour la GMR

Les principales installations présentes sur le territoire de la MRC sont visibles sur la figure 2 ci-dessous. La MRC dispose de multiples infrastructures afin de répondre aux besoins du territoire : un écocentre, un site d'enfouissement, une plateforme de compostage et un centre de tri pour les matières recyclables.

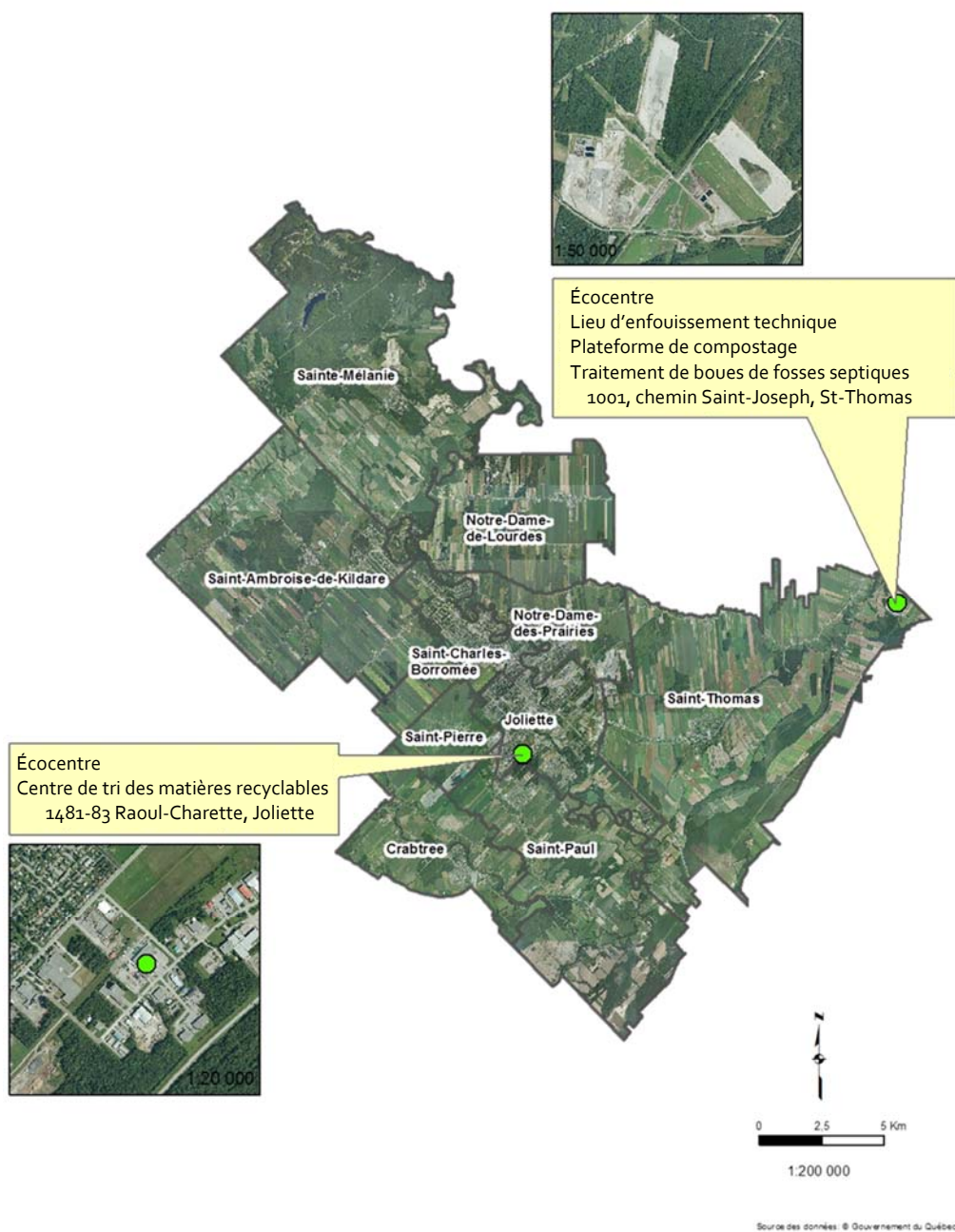


Figure 2 : Installations en GMR sur le territoire de la MRC de Joliette (gouvernement du Québec)

2.2.1.Lieu d'enfouissement technique

La MRC de Joliette compte un lieu d'enfouissement technique (LET) sur son territoire, dans la municipalité de Saint-Thomas. Le LET est la propriété de Dépôt Rive-Nord inc., filiale du groupe EBI.

	CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION
Clients	Municipalités, MRC et ICI
Description de l'installation	Écran d'étanchéité en bentonite Traitement du lixiviat Captage du biogaz
Adresse	LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DÉPÔT RIVE-NORD 1001, chemin Saint-Joseph Saint-Thomas (Québec) J0K 3L0 Propriété d'EBI - Entreprise privée
Capacité totale autorisée par le gouvernement du Québec (décret 645-2006)	21.2 millions m ³
Capacité utilisée au 15 décembre 2021	12.9 millions de m ³
Capacité résiduelle au 15 décembre 2021	8.3 millions m ³
Quantités annuelles de matières éliminées en 2021	925 620 m ³
Durée de vie (fin d'exploitation projetée)	≈ 10 ans (≈ 2030)
Captage de biogaz	Oui
Durée de l'entente/contrat actuel (année de fin)	25 ans (2032)
Droit de regard	Non

Données : EBI

Depuis l'accord par décret de l'agrandissement du site d'enfouissement technique de Dépôt Rive-Nord, l'installation s'est conformée à la méthode d'enfouissement suivant les exigences du Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR). Ainsi, une capture du biogaz est réalisée, en plus de l'imperméabilisation des parois et du traitement du lixiviat issu des déchets enfouis. En parallèle du décret, un protocole d'entente entre la MRC et l'entreprise avait été conclu en 2001 permettant le versement d'une compensation financière à la MRC. Le protocole prévoit que le volume annuel enfoui autorisé est de 2 800 000 m³ maximum sur 5 ans, soit une moyenne de 580 000 m³ par année. À noter que l'indicateur de contrôle correspond à la volumétrie et non au tonnage des matières. Ainsi, cette entente traduit le souhait de limiter le volume d'enfouissement annuel, sans pour autant exercer de contraintes sur la provenance des matières enfouies. Actuellement, des matières issues des collectes municipales et privées de la communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et des MRC

limitrophes à celle de Joliette sont amenées à ce LET par exemple. La MRC bénéficie en outre d'une garantie d'espace pour l'enfouissement des matières provenant de son territoire sur les 25 années suivant le protocole d'entente. En somme, aucun droit de regard n'est exercé pour le LET jusqu'à présent, seule l'entente nouée entre les deux parties demeure applicable depuis l'exploitation de la nouvelle cellule en 2007. En fin d'année 2021, la capacité restante du site est estimée à 8.3 millions m³. Cette même année, 925 620 m³ de déchets ont été enfouis.

2.2.2. Centre de tri des matières recyclables

La MRC recense un centre de tri pour les matières recyclables sur son territoire, également propriété du groupe EBI. Ce centre se situe dans la ville de Joliette, à côté de l'écocentre.

	CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION
Clients	Municipalités et MRC
Adresse	CENTRE DE TRI DES MATIÈRES RECYCLABLES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE RÉCUPÉRATION EBI ENVIRONNEMENT INC. 1481, rue Raoul-Charette, Joliette (Québec) J6E 8S5 Propriété d'EBI - Entreprise privée
Capacité de traitement	≈ 35 000 Tm par année environ
Quantités annuelles de matières reçues (2021)	30 500 Tm
Taux de rejet (2021)	23.8 %
Durée du contrat actuel	5 ans
Échéance/renouvellement	31 décembre 2023

Données : EBI

L'ensemble des matières recyclables transite par le centre de tri de Joliette. Aucune donnée n'est à la disposition de la MRC concernant la qualité des matières triées, hormis le taux de rejet d'environ 24 %. Il serait intéressant d'intégrer autant que faire se peut des informations qualitatives, en plus des données quantitatives déjà disponibles.

Actuellement, le centre de tri peut gérer l'ensemble des matières qui transitent au sein du territoire. Ainsi, advenant une augmentation du tonnage annuel récupéré par la collecte sélective, aucune inquiétude n'est à notifier quant à la capacité de traitement de l'installation actuelle.

2.2.3. Installation pour le traitement des matières organiques

Comme les autres installations, la MRC dispose d'une plateforme de compostage appartenant au groupe EBI. Celle-ci est située à côté du site d'enfouissement.

	CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION
Clients	Municipalités, MRC et ICI
Date de mise en service	Installation implantée en 2008
Description de l'installation	Compostage par andain et tamisage de compost mature
Adresse	SITE DE COMPOSTAGE DÉPÔT RIVE-NORD 1001, chemin Saint-Joseph Saint-Thomas (Québec) J0K 3L0 Propriété d'EBI - Entreprise privée
Capacités annuelles	100 000 tonnes métriques
Spécificités du certificat d'autorisation	Données confidentielles
Techniques et méthodes utilisées, intrants	Désensachage mécanique, tamis et andain
Traitement des eaux et des rejets	Épandage agricole, les rejets vont au LET
Matières acceptées	Résidus de table, résidus de jardin
Durée de l'entente/contrat actuel	5 ans
Échéance/renouvellement du contrat	31 décembre 2023
Qualité de l'extrait (compost, biogaz)	Compost A et B
Utilisation de l'extrait (du compost, biogaz)	Compost pour les citoyens et municipalités, recouvrement du LET

Données : EBI

Un projet pilote en cours de réalisation permet d'enfermer les matières organiques dans des cellules de biométhanisation. À ce jour, quatre cellules sont à l'essai. Ce projet a pour finalité de récupérer le méthane issu de la décomposition des matières et de valoriser la partie solide au compostage. Si cette expérimentation s'avère concluante, la méthode permettrait de valoriser le méthane libéré par les matières organiques sans pour autant procéder à son extraction par l'intermédiaire d'infrastructures coûteuses.

Par ailleurs, un centre de traitement accueille également les boues issues des vidanges des installations des eaux usées. Propriété du groupe EBI, il est également implanté à Saint-Thomas. Environ 1 000 m³ d'eau de lixiviat sont traités chaque jour. Lors du traitement, la partie solide est séparée de la partie

liquide. La première partie est acheminée pour être compostée et est notamment utilisée pour végétaliser les cellules d'enfouissement. La partie liquide est transférée à l'usine de traitement des eaux.

	CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION
Clients	Résidences, Municipalités et ICI
Date de mise en service	1985
Description de l'installation	Déshydratation par presseur rotatif des boues de fosses septiques
Adresse	CENTRE DE TRAITEMENT DES BOUES Dépôt Rive-Nord 1001, chemin Saint-Joseph Saint-Thomas (Québec) J0K 3L0 Propriété d'EBI - Entreprise privée
Capacités annuelles	65 000 Tm par année
Traitement des eaux et des rejets	Système de traitement des eaux du LET : aération, bioréacteur et lampe UV
Système de surveillance	Conforme au MDDELCC
Durée de l'entente/contrat actuel	Non applicable, contrats privés
Échéance/renouvellement	Non applicable
Qualité et disposition des boues traitées	Les boues déshydratées sont acheminées au centre de compostage

Données : EBI

En résumé, le centre de compostage accueille l'ensemble de la matière organique putrescible récupérée par la collecte municipale. Chaque municipalité membre peut se prévaloir du droit à prendre du compost. Ainsi, une ristourne globale à hauteur de 30 % de la quantité de matières putrescibles collectées est convenue dans le contrat avec le prestataire. La part de compost pour chaque municipalité est alors calculée au prorata de leur apport. Les quantités non réclamées par une municipalité sont offertes aux autres. À noter que les collectes de feuilles mortes et résidus de verts ne sont pas compostées avec les résidus alimentaires issus des bacs bruns. La raison de cette distinction réside dans la qualité du compost, qui reste bien meilleure pour les feuilles et résidus de jardin.

2.2.4. Écocentre

La MRC dénombre deux écocentres sur son territoire, un situé dans la ville de Joliette, l'autre à Saint-Thomas. Appartenant tous deux au groupe EBI, l'écocentre de Joliette est opéré depuis peu par la MRC où des projets y sont développés. Tous les citoyens de la MRC, à l'exception de ceux de Saint-Thomas, peuvent se rendre à l'écocentre de Joliette pour déposer leurs matières.

	CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION
Client	Citoyens de la MRC de Joliette
Adresse	ÉCOCENTRE 1481, rue Raoul-Charette, Joliette (Québec) J6E 8S5 Propriété d'EBI - Opéré par la MRC
Capacité de traitement	Non existant, mais l'écocentre n'est pas à sa pleine capacité
Quantités annuelles de matières municipales reçues (2021)	3 234,12 tonnes
Volume de matériaux acceptés	1,5 m ³ par visite
Nombre de visites par année	8
Responsabilité de trier et de décharger les matières	Le citoyen (aidé d'un employé si besoin)
Types de véhicules ou remorques admises	Camionnette, automobile avec ou sans remorque, fourgonnette
Réemploi	Oui
Prise en charge des matières récupérées	Oui
Compilation des données (par catégories, pesées)	Par catégories et pesées
Durée de l'entente/contrat actuel	10 ans
Tarification	Aucune tarification. Si dépassement, les citoyens sont envoyés chez EBI

Données : EBI

	CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTALLATION
Client	Citoyens de St-Thomas
Adresse	ÉCOCENTRE 1001, chemin Saint-Joseph Saint-Thomas (Québec) J0K 3L0 Propriété d'EBI - Entreprise privée
Capacité de traitement	Non existant, mais l'écocentre n'est pas à sa pleine capacité
Quantité annuelle de matières municipales reçues	Inconnue
Volume de matériaux acceptés	1,5 m ³ par visite
Nombre de visites par année	-
Responsabilité de trier et de décharger les matières	Le citoyen
Types de véhicules ou remorques admises	Camionnette, automobile avec ou sans remorque, fourgonnette
Réemploi	Non
Prise en charge des matières récupérées	Oui
Compilation des données (par catégories, pesées)	Par catégories et pesées
Durée de l'entente/contrat actuel	10 ans
Tarification	Les volumes et visites excédentaires seront chargés aux citoyens au taux de 78 \$ / Tm (78 \$ minimum) plus taxes et redevances gouvernementales

La prise en charge de l'opération de l'écocentre par la MRC permet d'axer la gestion des matières sur le réemploi et de réaliser des projets d'amélioration notamment sur le don aux citoyens (terre, bois, matière en bon état). Une entente avec EBI garantit que la responsabilité opérationnelle de la MRC va s'échelonner sur les 10 prochaines années. Un inventaire des quantités de matières récupérées à l'écocentre est présenté à la section 4.

2.2.5. Installation pour le traitement des résidus CRD

À ce jour, il n'y a aucun service municipal offert pour les générateurs de résidus de CRD. Les entreprises générant ce type de résidus doivent faire appel à un prestataire privé afin de se départir de leurs matières. Le tri et la mise en valeur des résidus de CRD sont un enjeu central.

Sur le territoire de la MRC, aucun centre de tri n'existe. L'entreprise EBI procède à un tri sur son site avec une plateforme disponible pour la récupération du bois et une pour celle du béton. Mais il ne s'agit pas d'un véritable centre de tri de résidus de CRD. Rien n'indique véritablement que l'entreprise projette d'en ouvrir un dans les prochaines années sur le territoire.

Comme visible sur la figure 3 ci-dessous, un site d'élimination de résidus CRD (LEDCE) se trouve dans la MRC de Matawinie à Saint-Félix-de-Valois à la limite du territoire de la MRC de Joliette. La proximité de ce site pourrait favoriser le dépôt de résidus de CRD provenant de la MRC de Joliette pour l'enfouissement des matériaux. Aucune donnée n'est cependant disponible pour connaître la caractérisation, la proportion et le tonnage de ces résidus. À noter par ailleurs que le centre de tri, situé au même endroit, n'est plus actif. Ce centre de tri, propriété de Compo Recycle et rachetée en 2020 par le groupe EBI, avait subi des travaux en 2015 afin d'en optimiser les opérations. Environ 30 000 tonnes étaient traitées par année, dont les résidus provenant de toute la région de Lanaudière. À ce jour, EBI a passé un partenariat d'affaires avec l'entreprise Frédérick Morin à Saint-Gabriel-de-Brandon pour trier les résidus de CRD.

La présence du Centre de valorisation M Charette sur le territoire permet également la gestion de résidus industriels et de construction n'ayant d'autres débouchés que la valorisation énergétique. Ce centre produit des combustibles alternatifs pour certaines usines, dont la cimenterie Ash Grove est un des clients prépondérants. Cette alternative permet de substituer l'usage du charbon et de limiter le recours à l'enfouissement. Les plastiques à haute valeur calorifique, les bardeaux d'asphalte, le bois constituent autant de catégories de matières pouvant être valorisées à travers cette option. Le centre de valorisation est également actif dans la mise en valeur d'écorces de scieries transformées en paillis pour les parcs et espaces verts des villes. À noter que l'entreprise Charette exerce aussi comme transporteur. (Charette, s.d.) L'ensemble des acteurs de la GMR est recensé dans la section suivante 2.3.

Les générateurs de résidus de CRD sont généralement des entrepreneurs privés qui gèrent eux-mêmes leurs matières résiduelles. Jusqu'à aujourd'hui, la MRC dispose d'un volume d'informations plus que limité sur ce type de matières. Étant donné qu'il ne s'agit pas d'un service municipalisé, le suivi reste complexe. Seules les données issues du gouvernement permettent d'appréhender le niveau d'élimination, sans pour autant obtenir une certitude sur le niveau de valorisation des résidus de CRD (cf tableau à la section 3.2).

Enfin, aucune certitude ne peut être émise concernant l'achalandage et les capacités d'absorption des centres de tri de résidus de CRD actuellement en activité. Cette information pourra être validée au cours des mesures déployées dans le cadre du présent PGMR.

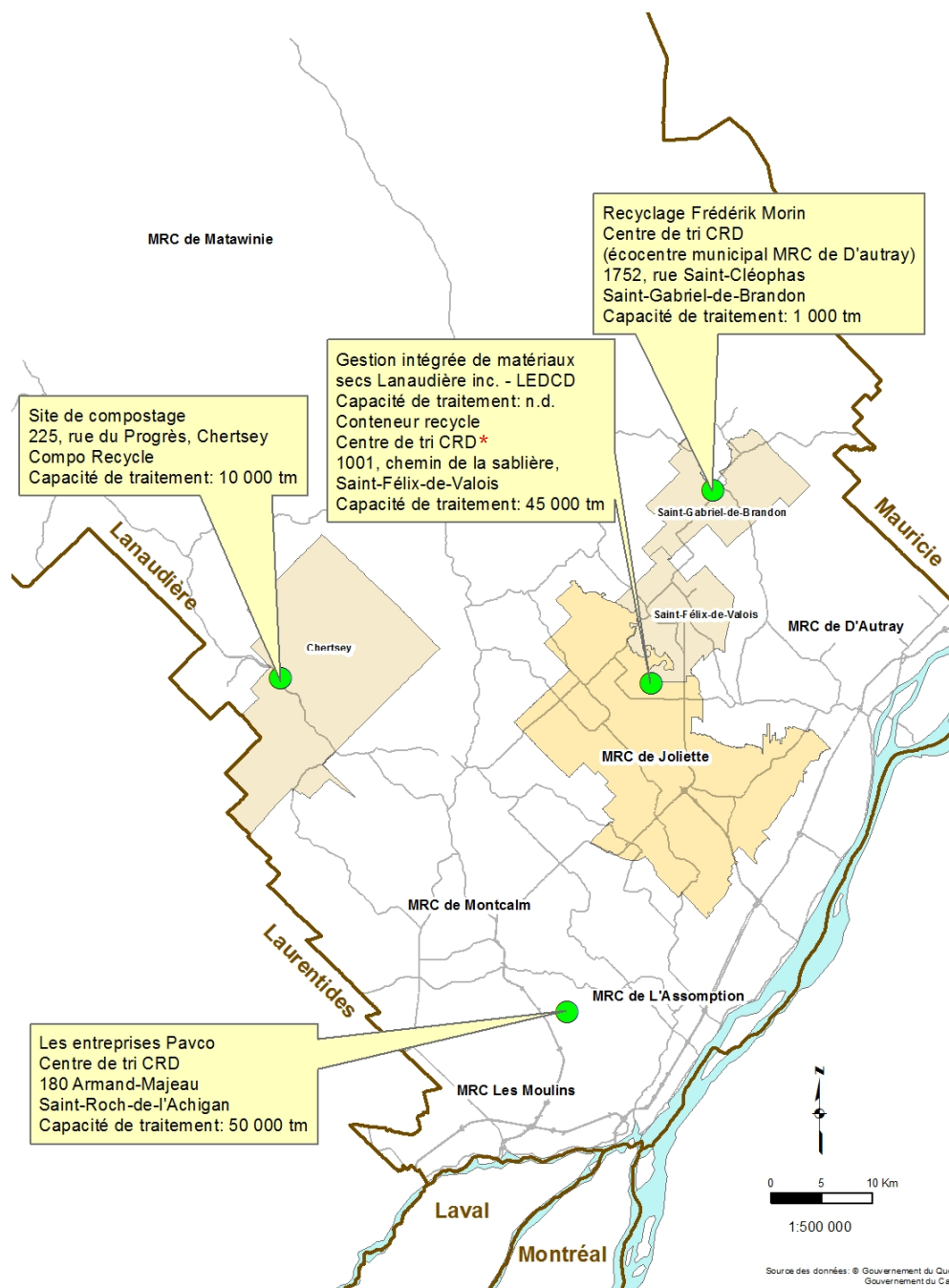


Figure 3 : Installations en GMR hors du territoire de la MRC de Joliette (gouvernement du Québec)

* Nota Bene : Le centre de tri des résidus de CRD à Saint-Félix-de-Valois, devenu propriété d'EBI, n'est plus actif.

2.3. Organismes et acteurs œuvrant en GMR

Le présent chapitre dénombre les organismes et les entreprises impliqués dans la gestion des matières résiduelles à la MRC de Joliette. Un panel d'acteurs est d'ores et déjà bien ancré sur le territoire. Bien que certaines installations aient été évoquées dans la partie précédente, cette section a pour objet de

recenser, le plus succinctement possible, les organisations actives aussi bien dans le réemploi que le recyclage, en passant par la valorisation énergétique. Ce portrait permet notamment d'apprécier la quantité de structures établies afin d'obtenir une gestion efficace et efficiente des matières résiduelles. Les organismes de réemploi sont regroupés au tableau 17. Les entreprises de récupération, de recyclage et de valorisation impliquées, localement ou non, dans la GMR de la MRC sont consignés au tableau 18. Les points de collectes des matières visées par la responsabilité élargie des producteurs (REP) sur le territoire sont compilés au tableau 19. D'autres points de collectes et de nouveaux acteurs sont susceptibles d'apparaître avec la création de filières REP relatives au récent règlement étendant cette responsabilité à de nouveaux produits.

Tableau 17 : Recensement des organismes en gestion des matières résiduelles situés sur le territoire de la MRC (TROCL, s.d. ; MRC de Joliette)

Organisme	Municipalité	ACTIVITÉS		MATIÈRES								
		Récupération	Réemploi	Vêtements	Jouets	Livres	Vaisselle	Petits appareils électriques et électroniques	Articles de sport	Aide alimentaire	Encombrants (meubles)	Électroménagers
Comptoir vestimentaire Saint-Paul	Saint-Paul	x	x	x	x	x	x	x	x			
Entraide communautaire Saint-Ambroise	Saint-Ambroise	x	x	x	x	x	x	x	x	x		
Entraide communautaire Sainte-Mélanie	Sainte-Mélanie	x	x	x Vêtements d'enfants						x		
La bouffe du bonheur de Crabtree	Crabtree	x	x							x		
La joujouthèque Farfouille	Joliette	x	x		x	x						
La manne quotidienne	Joliette	x	x							x		
La Soupière de Joliette Lanaudière	Joliette	x	x							x		
Le comité d'entraide de Notre-Dame-de-Lourdes	Notre-Dame-de-Lourdes	x	x							x		

		ACTIVITÉS		MATIÈRES								
Organisme	Municipalité	Récupération	Réemploi	Vêtements	Jouets	Livres	Vaisselle	Petits appareils électriques et électroniques	Articles de sport	Aide alimentaire	Encombrants (meubles)	Électroménagers
Maison populaire de Joliette	Joliette	x	x							x		
Moisson Lanaudière	Joliette	x	x							x		
Saint-Vincent-de-Paul	Joliette	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x
Comptoir vestimentaire Notre-Dame-de-Lourdes	Notre-Dame-de-Lourdes	x	x	x	x	x	x	x	x			
La Bonne Etoile	Joliette	x	x	x	x	x						
Maison Parent-Aïse	Joliette	x	x	x	x	x			x		x Meubles pour bébé	
Entraide Saint-Thomas	Saint-Thomas	x	x	x							x	

Certains organismes sont engagés dans l'aide alimentaire, tandis que d'autres sont davantage tournés vers la récupération d'objets du quotidien et leur réemploi. La MRC a déployé une entente avec les organisations actives dans le réemploi non alimentaire. Cette entente a été récemment renouvelée pour une durée de deux ans (2022-2024). Des informations complémentaires sont apportées à la section 4.1.3 du rapport.

Tableau 18 : Recensement des entreprises de récupération, recyclage et valorisation impliquées dans la GMR de la MRC (MRC de Joliette)

		ACTIVITÉS				MATIÈRES														
Entreprise	Municipalité	Récupération	Réemploi	Recyclage	Valorisation	Caoutchouc	Bardeaux d'asphalte	Résidus de CRD	Matières organiques	Encombrants	Matériel informatique	Plastique	Métaux ferreux	Métaux non-ferreux	Pièces d'automobiles	Bois	Papier / carton	Verre	Terre, sable, asphalte	Huile usagée, RDD, matières dangereuses commerciales
Bridgestone-Canada inc.	Joliette				x	x														
Centre de valorisation M Charette inc.	Saint-Thomas	x		x	x	x	x	x												
Compo Recycle (groupe EBI)	Chertsey	x	x	x				x	x	x		x	x			x	x			
Entreprise PAVCO	St-Roch-De-L'Achigan	x		x			x	x					x	x		x			x	
EBI Environnement inc.	Saint-Thomas	x		x					x											
Fonderie Cormier	Saint-Thomas	x		x									x							
Garage Fernand Dumulong	Saint-Paul	x		x									x							
CRH Canada	Joliette				x															x Toute matière avec un apport calorifique important
Marcil pièces d'auto inc.	Saint-Thomas	x	x	x										x						
Métaux JP Grégoire	Saint-Paul	x		x									x							
Plastrec	Joliette	x		x								x PET								
Produits Kruger Ltée	Crabtree	x		x	x			x							x	x				
Récupération Nord-Ben (groupe EBI)	Joliette	x										x	x			x	x			

Entreprise	Municipalité	ACTIVITÉS				MATIÈRES														
		Récupération	Réemploi	Recyclage	Valorisation	Caoutchouc	Bardeaux d'asphalte	Résidus de CRD	Matières organiques	Encombrants	Matériel informatique	Plastique	Métaux ferreux	Métaux non-ferreux	Pièces d'automobiles	Bois	Papier / carton	Verre	Terre, sable, asphalte	Huile usagée, RDD, matières dangereuses commerciales
Récupération Thériault	Saint-Esprit	x	x	x											X Palettes					
Recyclage GC	Sainte-Mélanie	x	x	x									x	x						
Recyclage Frédéric Morin	Saint-Gabriel-de-Brandon	x		x	x			x					x							
Éco-captation	Prévost	x		x								x Polystyrène								
Robert et Gilles Demers	Terrebonne	x																x		
Sintra inc.	Saint-Paul	x		x				x Asphalte, béton												
Véolia	Joliette	x		x															x	

Le recensement des entreprises impliquées dans la gestion des matières résiduelles du territoire de la MRC de Joliette ne se limite pas nécessairement au territoire de planification du PGMR. Il laisse toutefois paraître une bonne vision des organismes actifs dans le domaine. À ce jour, il n'est pas possible de mesurer si d'autres implantations d'infrastructures seront nécessaires pour atteindre les objectifs de récupération et de mise en valeur des différentes catégories de matières.

Certains acteurs sont également très impliqués dans la GMR par la réalisation de projets porteurs. Ainsi, le CDBL, Lanaudière Économique avec son projet Synergie Lanaudière ou encore le CREL, sont autant d'organismes à énumérer qu'en à leur contribution à insuffler une meilleure gestion des matières et, *in fine*, à construire et structurer la circularité de l'économie. Par exemple, Synergie Lanaudière réalise des diagnostics dans les entreprises afin de les accompagner dans la mise en place de solutions pour optimiser l'utilisation des ressources et développer des symbioses entre les organisations.

La mise en place progressive de la responsabilité élargie du producteur (REP) a largement participé à l'installation de points de récupération pour certaines matières, notamment les produits électroniques, les huiles, les piles et les batteries, les lampes au mercure et les peintures. En 2021, les appareils ménagers contenant des halocarbures (réfrigérants) ont été ajoutés. Cette réglementation, visant à transférer la responsabilité de la gestion des matières aux entreprises responsables de leur mise en marché, constitue un levier supplémentaire pour tendre vers l'économie circulaire. En plus des points de dépôts officiels (tableau 14), l'ensemble des écoles et des bureaux municipaux de la MRC de Joliette possèdent une borne pour les piles à la disposition des citoyens.

Tableau 19 : Points de collecte des matières visées par la responsabilité élargie des producteurs (REP) sur le territoire de la MRC (Association des recycleurs de produits électroniques (ARPE), 2022; association pour la gestion responsable des Produits (AGRP), s.d. ; Société de gestion des huiles usagées (SOGHU), 2022 ; écopeinture, 2022 ; Appel à recycler, 2021)

Organisme / entreprise	Municipalité	MATIÈRES						
		Peinture	Ampoules	Piles et batteries	Produits électroniques	Huiles usagées	Appareils ménagers réfrigérants	Tubes fluorescents
Bétonel-Dulux Joliette	Joliette	x						
CANAC	Joliette	x	x					
Patrick Morin inc.	Joliette	x		x				
Patrick Morin inc.	Joliette	x		x				
Patrick Morin inc.	Saint-Charles-Borromée	x		x				
Batteries Expert Joliette	Notre-Dame-des-Prairies			x				
Jean Coutu	Saint-Charles-Borromée			x				
Jean Coutu	Joliette			x				
Jean Coutu	Saint-Charles-Borromée			x				
Uniprix Santé	Saint-Thomas			x				
Familiprix Josée Marion	Notre-Dame-des-Prairies			x				
Uniprix	Joliette			x				
Réparations cellulaires rapides Joliette	Joliette			x				
Canadian Tire	Joliette			x				
Docteur Vélo	Saint-Ambroise-de-Kildare			x				
Bureau en gros	Joliette			x	x			
Son X Plus Joliette	Joliette				x			
EconoMax Joliette	Joliette				x			
Parro Info Développement	Notre-Dame-des-Prairies				x			
Hôtel de ville Crabtree	Crabtree				x			
Le Petit coin de l'informatique	Sainte-Mélanie				x			
Écocentre	Joliette	x	x	x	x	x	x	x

Organisme / entreprise	Municipalité	MATIÈRES						
		Peinture	Ampoules	Piles et batteries	Produits électroniques	Huiles usagées	Appareils ménagers réfrigérants	Tubes fluorescents
RONA	Notre-Dame-des-Prairies	x	x	x				
Donat Piette Div. Beaulieu Lamoureux inc.	Joliette							x
La Coop Novago	Joliette		x					
Coderre & Fils Ltée	Crabtree		x					
Dépôt Rive-Nord	Saint-Thomas	x		x	x	x		x
GM - A. Chalut Auto Ltée	Notre-Dame-des-Prairies					x		
Monsieur Muffler	Notre-Dame-des-Prairies					x		
Sélection Auto Plus inc.	Saint-Thomas					x		
SMD Mécanique	Saint-Charles-Borromée					x		
Jiffy Lube	Joliette					x		
Toyota - Joliette Toyota	Notre-Dame-des-Prairies					x		

3. INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE D'APPLICATION

Lors du précédent PGMR, un inventaire des matières résiduelles avait été réalisé via un outil de calcul proposé par RECYC-QUÉBEC. Dans le cadre de la révision, cet outil a été réutilisé avec la version 2022 pour fournir des données pour les trois secteurs : résidentiel, ICI et CRD. Certaines données proviennent des prestataires de service en gestion des matières résiduelles, notamment pour le secteur résidentiel, et servent de bases pour les estimations. Les résultats de ces estimatifs permettent plutôt de parvenir à des ordres de grandeur afin de les mettre en perspective avec les objectifs gouvernementaux.

Tout d'abord, le tableau ci-dessous, regroupant les données officielles du ministère de l'environnement liées à l'élimination pour l'année 2021, permet de dessiner un premier portrait sur la gestion des matières du territoire. À partir de ces données, il est possible d'observer que pour l'ensemble des secteurs (résidentiel, ICI et CRD), les quantités envoyées à l'élimination doivent continuer à diminuer afin de répondre aux exigences gouvernementales pour certaines municipalités, ou pour pérenniser les résultats acquis dans d'autres.

Tableau 20 : Quantité de matières éliminées selon les secteurs et par municipalité de la MRC en 2021 (ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques, 2021)

		ORDURES MÉNAGÈRES		ICI		CRD		Performance territoriale Kg/Hab./An	Proportion dans l'atteinte de l'objectif (en %)
MRC DE JOLIETTE	Population	Total (t)	Kg/Hab./An	Total (t)	Kg/Hab./An	Total (t)	Kg/Hab./An		
Saint-Paul	6 628	1 713,00	258,46	518,00	78,09	945,00	142,60	479,15	Atteint
Crabtree	4 193	1 042,00	248,57	1 363,00	325,16	878,00	209,37	783,10	67,04
Saint-Pierre	298	80,00	267,21	28,00	92,82	41,00	137,95	497,98	Atteint
Joliette	21 924	5 741,00	261,21	25 094,00	1 144,58	6 709,00	305,99	1 711,78	30,67
Saint-Thomas	3 569	855,00	239,59	1 361,00	381,45	535,00	149,92	770,96	68,10
Notre-Dame-des-Prairies	9 618	2 158,00	224,38	1 042,00	108,29	969,00	100,76	433,43	Atteint
Saint-Charles-Borromée	15 012	3 252,00	216,60	2 110,00	140,55	3 694,00	246,07	603,22	87,03
Saint-Ambroise-de-Kildare	4 174	1 051,00	251,74	321,00	76,94	916,00	219,34	548,02	95,80
Notre-Dame-de-Lourdes	3 018	869,00	287,95	144,00	47,56	482,00	159,84	495,35	Atteint
Sainte-Mélanie	3 255	892,00	274,18	299,00	91,82	551,00	169,23	535,23	98,09
TOTAL	71 689	17 653,00		32 280,00		15 720,00			
Moyenne MRC			246,24		450,28		219,28	915,80	57,33
Objectif 2023 du Plan d'action 2019-2024								525,00	

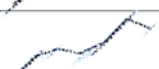
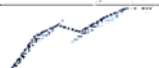
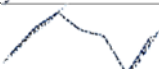
L'objectif gouvernemental fixant l'élimination à 525 kg/hab/an est très loin d'être atteint à l'échelle de la MRC puisque 916 kg/hab/an ont été enfouis en 2021. La performance liée à l'élimination reste largement insuffisante dans certaines municipalités. Néanmoins, un résultat interpelle particulièrement pour la ville de Joliette. En effet, concernant les ICI, plus de 25 000 tonnes ont été éliminées au cours de l'année 2021. Cette quantité représente un tonnage relativement important et devra continuer à faire l'objet d'une investigation afin d'en comprendre l'origine et mettre en place des solutions. À noter que le secteur résidentiel génère 246 kg/hab de matières, démontrant une performance relativement proche de la moyenne québécoise estimée à 249 kg/hab. Toutefois, quel que soit les secteurs, les quantités de matières enfouies doivent drastiquement diminuer.

3.1. Données résidentielles

De façon générale, pour le secteur résidentiel, les quantités générées de matières résiduelles sont influencées par les particularités des saisons. Autrement dit, pendant le temps des fêtes, les quantités générées augmentent, tout comme en période de ménage printanier, de déménagement et à la fin de l'automne. Certaines collectes spéciales sont programmées pour répondre ponctuellement aux besoins des citoyens (ex. : collecte des sapins après la période des fêtes). Aucune affirmation ne peut être avancée concernant l'influence des résidences de villégiature sur la production de déchets en période estivale. En effet, quelques 210 chalets sont recensés dans les unités d'occupation, soit 0,6 % de l'ensemble des unités de la MRC (cf tableau 13), ce qui est ainsi très marginal.

Le tableau 21 ci-dessous résume les quantités et les proportions des matières générées selon le type de collectes entre 2015 et 2021 concernant le secteur résidentiel (incluant les ICI assimilables). Le graphique (figure 4) ci-bas propose un visuel de l'évolution de ces quantités de matières pour la période étudiée.

Tableau 21 : Évolution de la quantité de matières ramassées dans les collectes municipales de la MRC de Joliette pour le secteur résidentiel et ICI assimilables (MRC de Joliette ; EBI)

	QUANTITÉ (EN TONNES)											PROPORTION ET VARIATION (%)	
TYPE DE COLLECTE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total	Tendance	Quantité moyenne t/année (entre 2015-2021)	Quantité moyenne kg/hab/an *** (entre 2015-2021)	Variation	Proportion moyenne
Déchets domestiques	23 817,00	14 716,41	12 313,69	11 451,04	11 630,68	12 935,88	12 797,42	99 662,12		14 237,45	202,84	-46,27	38,88
Encombrants*		2 011,25	4 956,76	5 273,05	5 242,57	5 148,07	4 847,98	27 479,68		3 925,67	55,93	141,04	10,72
Résidus ultimes (écocentre**)	526,80	752,62	830,44	784,69	887,81	1 112,31	1 019,60	5 914,27		844,90	12,04	93,55	2,31
Collecte sélective	7 143,46	7 222,48	7 249,94	7 086,41	7 021,76	7 139,46	7 036,24	49 899,75		7 128,54	101,56	-1,50	19,47
Matières organiques	4 838,21	7 622,27	8 509,82	8 000,06	9 176,66	9 988,89	9 945,04	58 080,95		8 297,28	118,21	105,55	22,66
Matières valorisées (écocentre**)	1 848,21	2 445,84	2 796,26	2 405,51	2 243,35	1 359,03	2 214,52	15 312,72		2 187,53	31,17	19,82	5,97
TOTAL MATIÈRES RÉSIDUELLES	38 173,68	34 770,87	36 656,91	35 000,76	36 202,83	37 683,64	37 860,80	256 349,43		36 621,36	521,75	-0,82	100,00
TAUX DE RÉCUPÉRATION	0,36	0,50	0,51	0,50	0,51	0,49	0,51						

* Les encombrants ramassés lors des collectes spéciales sont aussi composés de déchets réguliers puisque les habitants sont autorisés à mettre des sacs d'ordures en même temps. Les tonnages indiqués sont donc constitués d'encombrants et de déchets ménagers classiques.

** Le tableau 21 apporte des points de détails sur les matières amenées à l'écocentre.

*** Calcul réalisé sur l'effectif de population de l'année 2021, soit 70 190 habitants.

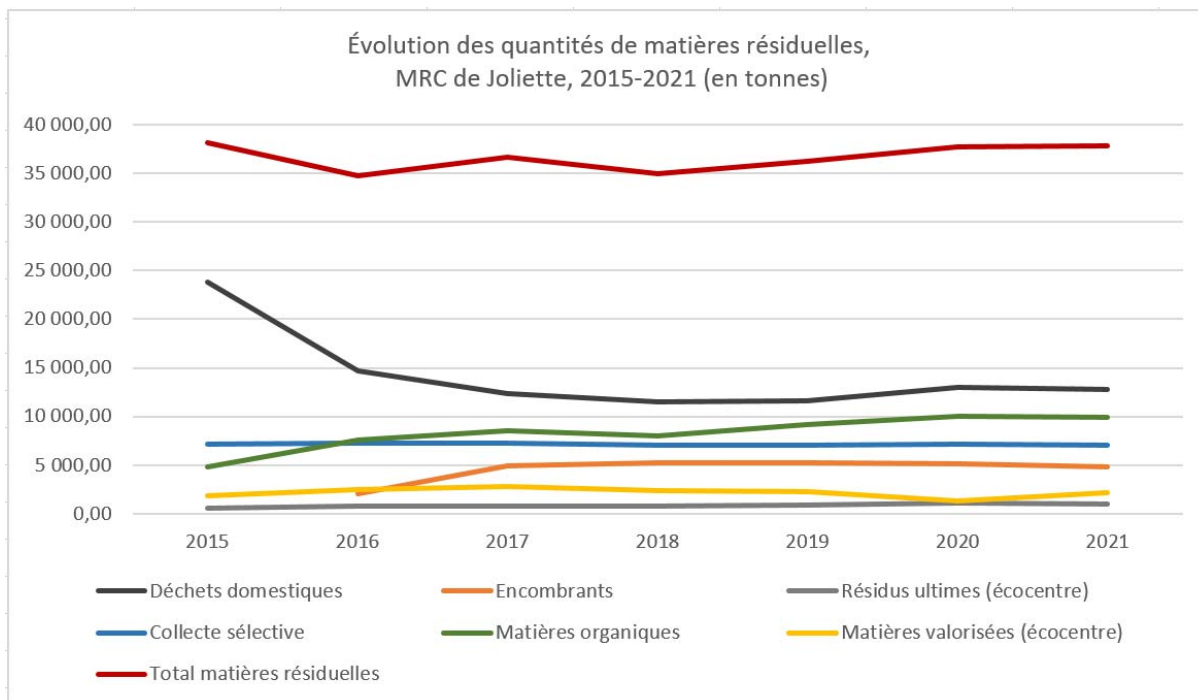


Figure 4 : Graphique représentant l'évolution des quantités de matières résiduelles sur le territoire de la MRC pour le secteur résidentiel et les ICI assimilables (MRC de Joliette)

D'après le tableau 20, le taux de récupération stagne autour de 50 % pour les collectes organisées par la MRC. Toutefois, il est possible de constater que le niveau de récupération a augmenté malgré cette stagnation apparente. En effet, avec l'augmentation de la population, le taux de récupération s'est maintenu et n'a pas faibli, suggérant ainsi une plus grande quantité de matières récupérées. En 2016, la MRC comptait 66 550 habitants pour un taux de récupération de matières résiduelles de 50 %. En 2021, 70 190 personnes résidaient à la MRC avec un taux de récupération de 51 %. Il est alors aisé de constater une meilleure performance dans la récupération des matières lorsque l'augmentation de la population est prise en considération dans l'analyse.

Plus précisément, une nette amélioration de la quantité de déchets domestiques générés a été amorcée en 2016 pour atteindre un plateau. Ceci s'explique notamment par la mise en place de la collecte des matières organiques au cours de l'année 2016. La proportion des matières putrescibles partant dans la collecte du compostage (22 %) semble plutôt satisfaisante. Une augmentation des tonnages récupérés est ainsi perceptible sur la période analysée. En 2015, 4 838 tonnes étaient ramassées, alors qu'en 2016, 7 622 tonnes ont été récupérées. Ces chiffres démontrent que les actions antérieures ont été fructueuses. *A contrario*, la part moyenne de la collecte sélective, sur la période 2015-2021, représente 19 % sur l'ensemble des déchets générés, la moyenne québécoise étant à 24 % (sur la période 2015-2018). Bien que cette moyenne reste convenable, elle est inférieure à la moyenne provinciale. Des efforts supplémentaires sont encore nécessaires, aussi bien pour les collectes municipales que pour la récupération à l'écocentre, afin d'atteindre les objectifs gouvernementaux.

Enfin, comme mentionné, l'évolution des différentes matières générées (déchets, recyclables et matières organiques) sur plus d'une décennie démontre bien l'impact de la mise en place de la collecte

des résidus putrescibles sur la diminution des quantités de déchets ultimes produits. Les graphiques en annexe 4 permettent de visualiser pour chaque municipalité l'évolution des quantités générées par type de collectes et d'appréhender globalement les tendances.

3.1.1. Matières issues des écocentres

Comme mentionné, la MRC de Joliette compte deux écocentres sur son territoire. Pour ces écocentres, seuls les citoyens sont admissibles, les ICI doivent aller sur d'autres sites pour se départir de leurs matières. Pour ce qui a trait aux détails des matières déposées à l'écocentre de Joliette, le tableau 21 ci-dessous établit une synthèse de l'activité sur les 7 dernières années. À noter que l'année 2020, avec la pandémie COVID-19, était difficilement représentative d'une opération normale.

Tableau 22 : Résultats globaux des matières résiduelles déposées à l'écocentre de la MRC de Joliette (MRC de Joliette, EBI)

	QUANTITÉ (EN TONNES)											PROPORTION ET VARIATION (%)	
TYPE DE MATIÈRE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total	Tendance	Quantité moyenne t/année (entre 2015-2021)	Quantité moyenne kg/hab./an (entre 2015-2021)	Proportion moyenne	Variation
Béton	487,57	552,87	544,49	483,93	534,83	683,59	369,25	3 656,53		522,36	7,44	17,23	-24,27
Bois	885,80	959,01	1 293,75	1 266,81	1 260,52	138,83	1 042,71	6 847,43		978,20	13,94	32,26	17,71
Bardeaux	395,76	344,57	351,23	237,60	246,43	204,52	211,64	1 991,75		284,54	4,05	9,38	-46,52
Résidus verts	58,26	78,13	64,16	66,72	93,58	89,34	142,48	592,67		84,67	1,21	2,79	144,56
Textiles	-	0,33	0,46	0,49	0,57	1,31	0,00	3,16		0,45	0,01	0,01	-100,00
Métal	-	9,25	11,49	12,43	17,32	20,11	133,08	203,68		29,10	0,41	0,96	1338,13
Terre	-	267,27	317,44	138,54	0,00	-	84,00	807,25		115,32	1,64	3,80	-68,57
RDD	20,82	150,33	118,19	108,03	28,10	110,50	98,14	634,11		90,59	1,29	2,99	371,37
Cartons	-	-	-	-	0,00	0,00	35,71	35,71		5,10	0,07	0,17	0,00
Électroniques	-	44,10	46,56	47,64	31,00	57,83	49,58	276,71		39,53	0,56	1,30	12,43
Pneus	-	39,98	48,51	43,32	31,00	53,00	51,21	267,02		38,15	0,54	1,26	28,09
Déchets	526,80	752,62	830,44	784,69	887,81	1 112,31	1 019,60	5 914,27		844,90	12,04	27,86	93,55
TOTAL	2 375,01	3 198,46	3 626,72	3 190,20	3 131,16	2 471,34	3 237,41	21 230,29		3 032,90	43,21	100,00	36,31
RECYCLAGE (%)	78%	76%	77%	75%	72%	55%	69%	72%					

Le taux moyen de recyclage pour l'écocentre de Joliette s'élève à 72 %. Les métaux sont récupérés par un conditionneur pour être triés et recyclés. Le bois est valorisé dans des industries de papeteries. Les agrégats sont envoyés au concassage et utilisés pour d'autres infrastructures. Les RDD et produits soumis à la REP sont gérés dans les filières spécialisées. Enfin, les résidus verts sont compostés. Comme évoqué, avec l'épidémie COVID-19, les activités ont été largement impactées expliquant notamment la baisse du taux de recyclage observée les deux dernières années. Néanmoins, tout comme pour les collectes, les efforts doivent continuer à être réalisés, notamment en essayant de trouver de nouveaux débouchés pour les déchets qui ne sont pas valorisés à ce jour, soit près de 27 % de l'ensemble des matières amenées à l'écocentre.

Pour les habitants de Saint-Thomas qui sont rattachés à l'écocentre de Dépôt Rive-Nord, 273,14 tonnes y ont été déposées, toutes matières confondues, au cours des 1 267 visites recensées en 2021. À noter qu'il n'est pas possible de détailler les quantités exactes par typologie de matière pour les citoyens de Saint-Thomas, l'écocentre desservant également d'autres municipalités voisines en dehors de la MRC. Environ 60 % des matières déposées à cet écocentre sont valorisées. Ainsi, les métaux sont recyclés, les résidus verts sont compostés et l'ensemble des produits soumis à des REP et des RDD sont gérés par les partenaires spécialisés. Quant au bois, il est valorisé par différents moyens, soit en matière structurante pour la biométhanisation et le compostage, soit en matière absorbante pour les chemins d'accès au LET. Enfin, les agrégats servent à la fondation primaire pour les chemins d'accès du LET.

3.1.2. Matières recyclables

Sur le tableau 20 précédent, les données actuelles démontrent que la quantité de matières recyclables récupérées (métal, plastique, papier/carton, verre) s'est maintenue au cours des dernières années. Parmi l'ensemble des déchets générés, la part des matières recyclables collectées dans le bac bleu représentait 18,71 % en 2015 et s'élevait à 18,56 % en 2021. L'évolution reste ainsi stationnaire. En outre, les matières recyclables ramassées dans la collecte sélective représentent en moyenne 101 kg par habitant sur la période 2015-2021. À titre de comparaison, 116 kg par habitant de recyclables sont générés pour la moyenne provinciale selon les estimations réalisées sur la période 2015-2018.

Pour l'inventaire du secteur résidentiel, l'outil de RECYC-QUÉBEC aide à la réalisation d'un portrait des matières recyclables estimé à partir des statistiques des collectes municipales de la MRC de Joliette. En 2021, 7 036 tonnes de matières ont été récupérées par l'intermédiaire de la collecte sélective municipale. Ces tonnages comprennent les matières ramassées chez les habitants mais également dans les ICI assimilables. Ainsi, l'ensemble des ICI générant une quantité de matières sensiblement similaires aux citoyens de la MRC sont intégrés dans la collecte sélective. Néanmoins, l'outil de RECYC-QUÉBEC propose une estimation des quantités générées, récupérées et éliminées sans les ICI assimilables. À noter que 35,71 tonnes de carton ont été déposées à l'écocentre de Joliette en 2021 et sont intégrées dans les données ci-dessous. Le premier tableau ci-dessous recense alors les recyclables générés par catégorie de matière, en retranchant les quantités issues des ICI assimilables à la collecte sélective. Les quantités estimées sont produites à partir des statistiques de récupération de 2021 fournies par EBI. À partir de ce tableau, il est possible de constater qu'environ un tiers des matières recyclables générées finit à l'élimination, tandis que deux tiers sont véritablement acheminés vers un circuit du recyclage.

Tableau 23 : Bilan des matières recyclables pour le secteur résidentiel en 2021 (Outil RECYC-QUÉBEC (version 2022))

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de récupération (%)	Obj. PQGMR (t) (75% recyclage)	Proportion dans l'atteinte de l'objectif (%)
Papier et carton	4 320 t	1 456 t	5 776 t	74,79	4 332	99,72
Métal	267 t	305 t	572 t	46,68	429	62,24
Plastique	673 t	1 123 t	1 796 t	37,47	1 347	49,96
Verre	1 123 t	388 t	1 511 t	74,32	1 133,25	99,10
TOTAL	6 383 t	3 272 t	9 655 t	66,11	7 241,25	88,15
Rejets de centre de tri	-	1 994 t	-	-	-	-
GRAND TOTAL	-	5 266 t	-	-	-	-

Code couleur selon le niveau d'atteinte de l'objectif : **vert = 100%** ; **jaune > 80 %** ; **orange = [60 ; 80 %]** ; **rouge < 60 %**

En somme, un certain flux de matières éligibles à la collecte sélective finit encore à l'élimination. L'objectif de la PQGMR établit le taux de récupération des recyclables à 75 %. Afin d'obtenir une meilleure vision des performances, le tableau offre également un aperçu de la situation en rapportant les données de l'outil à l'objectif gouvernemental.

Force est de constater que l'objectif n'est pas atteint pour le secteur résidentiel, même si certaines matières semblent mieux récupérées que d'autres. La famille des matières plastiques reste la moins performante. Les résultats démontrent que la cible ne sera pas aisément validée. Des efforts doivent être entrepris pour arriver, autant que faire se peut, à se rapprocher de l'objectif final au plus proche des échéances gouvernementales prévues. Les actions du nouveau PGMR devront s'attarder sur cette thématique afin de tendre vers une plus grande récupération des matières recyclables. Les bouleversements concernant la collecte sélective avec l'instauration de la REP pourraient éventuellement permettre d'améliorer les performances à moyen terme.

Enfin, il est pertinent de mentionner que des initiatives de récupération en vue du recyclage voient le jour dans certaines municipalités. En effet, la municipalité de Crabtree s'est associée à une municipalité voisine (hors MRC de Joliette) afin de proposer à ses habitants deux îlots à apport volontaire pour les matières en polystyrène. L'entreprise Éco-Captation à Prévost récupère et met en valeur cette matière. (L'Action, 19 juin 2022) Il s'agit d'une belle initiative, dont les autres municipalités ainsi que la MRC

doivent s'inspirer pour améliorer la gestion de ces rebuts sans débouchés actuellement.

3.1.3. Matières organiques

La collecte des matières organiques a été mise en œuvre en 2016 au sein de la MRC de Joliette. Au même titre que les matières recyclables, l'inventaire des résidus organiques a été réalisé à partir de l'outil et les données ont été mises en corrélation avec l'objectif déterminé par la PQGMR, ainsi que celui fixé par la SVMO (tableau 24). Pour rappel, l'objectif de la SVMO demande de récupérer 70 % de la matière, tandis que celui de la PQGMR établit son exigence à 60 % de récupération. L'objectif de la SVMO est ainsi plus ambitieux.

Tableau 24 : Bilan des matières organiques pour le secteur résidentiel en 2021 (Outil RECYC-QUÉBEC (version 2022))

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de récupération (%)	Obj. PQGMR (t) (60% recyclage)	Proportion dans l'atteinte de l'obj. PQGMR (%)	Obj. SVMO (t) (70% recyclage)	Proportion dans l'atteinte de l'obj. SVMO (%)
Branches et sapins de Noël	5 t	0 t	5 t	-	-	-	-	-
Résidus verts	6 775 t	0 t	6 775 t	-	-	-	-	-
Résidus alimentaires	1 526 t	2 949 t	4 475 t	34,10	2 685	56,83	3 132,50	48,72
Autres résidus organiques	1 240 t	2 069 t	3 309 t	37,47	1 985,40	62,46	2 316,30	53,53
TOTAL	9 547 t	5 018 t	14 565 t	65,55	8 738,40	Atteint	10 194,80	93,64
Rejets centre de valorisation MO (4%)	-	398 t	-	-	-	-	-	-
Boues municipales	2 929,26	0	2 929,26	100	-	-	-	-
GRAND TOTAL	12 476,26	5 416 t	17 892,26	69,73	-	-	-	-

Code couleur selon le niveau d'atteinte de l'objectif : **vert = 100%** ; **jaune > 80 %** ; **orange = [60 ; 80 %]** ; **rouge < 60 %**

De façon générale, la récupération des déchets putrescibles s'organise de différentes manières. Les résidus alimentaires sont ramassés directement par la collecte à 3 voies avec les bacs bruns. Les résidus verts générés lors de l'entretien du jardin peuvent être disposés à l'écocentre lorsqu'ils sont imposants ou dans le bac brun. Les matières organiques ramassées sont apportées à la plateforme de compostage

d'EBI à Saint-Thomas. Cette plateforme a un taux de rejet massif de l'ordre de 3 à 5%. Comme prévu au contrat, les municipalités ont droit à un certain volume de compost.

À noter que le tableau ne recense que les résidus organiques ramassés lors de la collecte municipale. À partir de ce dernier, il est possible de considérer qu'en fonction du type de matières, certains objectifs sont atteints. Néanmoins, les résidus alimentaires constituent la typologie la moins valorisée par le recyclage et pour laquelle des efforts supplémentaires sont à fournir à l'échelle de la MRC. Ce constat est validé lors des inspections réalisées sur le terrain. Les bacs bruns sont fortement utilisés pour les résidus verts mais peu pour les résidus alimentaires. Un travail d'ISÉ doit se poursuivre pour détourner les restants alimentaires des bacs noirs.

Comme mentionné, certaines typologies peuvent être également récupérées par l'apport volontaire à l'écocentre. C'est le cas des branches et des résidus verts (gazon, tourbe, etc). En 2021, les résidus verts issus de la tourbe ont représenté 142 tonnes de matières. Il n'est cependant pas possible de déterminer précisément la quantité de branches amassées à l'écocentre par rapport au reste des matériaux en bois valorisés dans la même filière (meubles, planches de construction, etc). L'ensemble du bois collecté à l'écocentre de Joliette représente 1 042,71 tonnes en 2021 et a été valorisé chez Kruger et Domtar. Les tonnages des résidus verts déposés à l'écocentre n'ont cessé d'augmenter sur la période d'étude de 2015-2021. Cette hausse est positive et démontre que les citoyens prennent davantage l'habitude de porter leurs résidus de jardin à l'écocentre. À ce titre, l'apport de résidus verts à l'écocentre a bondi de plus de 140 % sur les 7 dernières années. Pour les résidus alimentaires et de jardin rassemblés dans le bac brun, une belle progression est aussi à noter. La hausse des matières organiques dans ces bacs s'est accrue de 105 % au cours de la période de référence (tableau 20). À noter enfin que la quantité moyenne générée par habitant dans le bac brun est de 118,21 kg par année. Au total, RECYC-QUÉBEC estime qu'à l'échelle provinciale, 149 kg sont produits par personne chaque année (RECYC-QUÉBEC, 2021). Pour l'écocentre de St-Thomas, le bois est valorisé en matières structurantes en biométhanisation et compostage ou en matières absorbantes pour les chemins d'accès du LET. Toutefois, aucune donnée chiffrée ne peut être recueillie.

Enfin, les sections 3.1.5 et 3.1.6 traitent plus amplement le sujet des boues municipales et des fosses septiques. En 2021, 2 929,26 tonnes de boues sèches ont été vidangées dans les installations municipales et entièrement valorisées dans les champs.

En résumé, une bonne dynamique semble s'installer graduellement pour la récupération des matières organiques. Des mesures sont à prévoir dans le nouveau PGMR afin de soutenir cette tendance et répondre aux objectifs fixés par la SVMO et la PQGMR pour l'ensemble du territoire, tout en poursuivant les efforts pour dépasser les attentes.

3.1.4. Réemploi

Comme mentionné plus haut, de nombreux organismes œuvrent dans le secteur du réemploi. Les ententes réalisées entre la MRC et certaines structures du territoire permettent d'avoir un aperçu des quantités d'objets dont la fin de vie a été retardée. Différents produits sont ainsi déposés dans les organismes d'entraide, tandis qu'une infime partie est également amenée à l'écocentre. En effet, un projet en cours de développement permet aux citoyens de déposer les objets en bon état dans des conteneurs à leur disposition. Les habitants peuvent ainsi laisser leurs objets qu'ils ne veulent plus

posséder, et en emporter gratuitement d'autres qui pourraient leur être utiles s'ils le souhaitent.

Concernant les organismes de réemploi, ces derniers permettent chaque année de prolonger la durée de vie d'un grand nombre d'objets. Vendus à moindre prix, il s'agit de 633 586,91 kg de matières qui ont été récupérées en 2021 et réinsérées dans le circuit du réemploi (tableau 24).

Tableau 25 : Quantité de matières récupérées par les organismes de réemploi de la MRC en 2021 (MRC de Joliette, 2021)

	TYPE DE MATIÈRES (EN KG)											
ORGANISME	Textile	Vaisselle	Livres	Jouets	Petits appareils	Meubles	Électroniques	Autres (dont gros électros, articles pour bébé)	Rejet	Quantité récupérée brute	Quantité récupérée nette	Proportion de quantité récupérée par comptoir (en %)
Structure 1	3 406,40	1 990,25	733,05	416,50	35,50	1,50	33,70	171,80	6,00	6 788,70	6 782,70	1,07
Structure 2	1 618,60	61,00	0,00	66,00	3,00	101,00	0,00	425,00	27,20	2 274,60	2 247,40	0,35
Structure 3	20 125,00	17 778,00	6 446,00	22 507,00	1 760,00	3 360,00	4 118,00	2 460,00	0,00	78 554,00	78 554,00	12,40
Structure 4*	9 554,00	4 980,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 222,00	15 199,00	12 977,00	2,05
Structure 5	13 942,90	6 895,90	2 479,70	2 293,60	118,70	617,60	225,70	0,00	1 695,80	26 574,10	24 878,30	3,93
Structure 6	12 194,00	1 629,00	1 450,00	1 254,00	90,00	3 917,00	216,00	115,00	97,00	20 865,00	20 768,00	3,28
Structure 7	1 957,00	70,00	109,00	358,00	4,00	2,00	0,00	298,00	190,00	2 798,00	2 608,00	0,41
Structure 8	311 332,00	0,00	19 420,00	0,00	117 340,00	140 281,00	0,00	28 224,00	136 027,99	616 597,00	480 569,01	75,85
Structure 9	0,00	0,00	297,50	3 990,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85,00	4 287,50	4 202,50	0,66
TOTAL	374 129,90	33 404,15	30 935,25	30 885,10	119 351,20	148 280,10	4 593,40	31 693,80	140 350,99	773 937,90	633 586,91	100,00

* Pas de détails sur le premier semestre (seulement la quantité globale récupérée et le niveau de rejet)

3.1.5. Boues municipales

La MRC a une vision très restreinte des boues municipales générées sur son territoire. Un apport de connaissance sur le sujet et un meilleur suivi semble ainsi primordial afin d'exploiter, le cas échéant, tout le potentiel de cette matière organique. Comme mentionné dans une section précédente, certaines municipalités possèdent un système d'égouts directement connecté sur celui de la Régie d'Assainissement des Eaux du Grand Joliette (Notre-Dame-de-Lourdes, Notre-Dame-des-Prairies, Saint-Charles-Borromée, Saint-Paul et Joliette). La figure 5 ci-dessous, énumère les différentes vidanges réalisées au cours des dernières années.

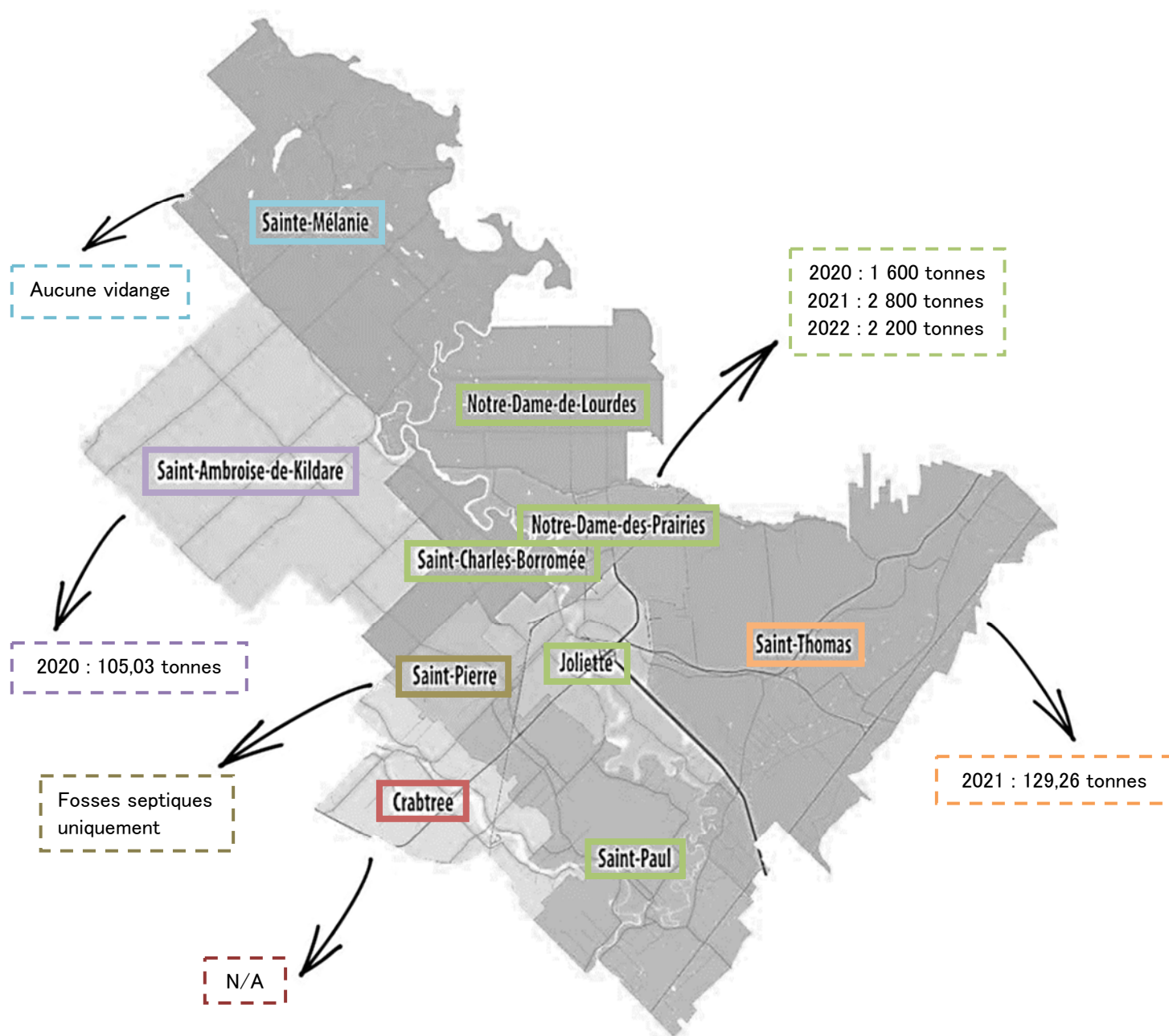


Figure 5 : Vidanges réalisées sur le territoire au cours des dernières années (MRC de Joliette)

Deux vidanges ont été réalisées sur les dernières années par la Régie. En 2020, 1 600 tonnes de masse sèche de boues ont été vidangées, soit environ 20 000 m³ avec une siccité moyenne de 8 %. En 2021, une vidange de 2 800 tonnes de masse sèche de boues a été effectuée, soit 35 000 m³. Pour 2022, une vidange est prévue pour retirer 2 200 tonnes environ. Après dragage et assèchement mécanique, les boues sont directement valorisées dans les champs agricoles de la région. Du côté de Sainte-Mélanie, aucune vidange n'a été réalisée sur les 5 dernières années. Une vidange est toutefois prévue à l'automne 2022. La municipalité de Saint-Thomas a vidangé son étang en 2021, en retirant 129,26 tonnes de matière sèche du bassin. Les boues déshydratées ont été acheminées dans une ferme à Saint-André-d'Argenteuil. En ce qui concerne la municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, cette dernière a généré 105,03 tonnes de matière sèche en 2020. Les boues liquides ont été épandues sur des terrains localisés à Saint-Cuthbert, Saint-Ambroise-de-Kildare et Mirabel. À noter que les déchets de dégrillage des boues sont emmenés au lieu d'élimination de Saint-Thomas. Enfin, pour la municipalité de Crabtree, les boues sont mélangées et traitées avec celles générées par l'usine de pâtes et papier de Kruger. L'entreprise est chargée de disposer de ces boues. En 2021, environ 64 000 tonnes de boues ont été produites au total. Il est estimé qu'environ 94% des boues proviennent des boues de papetière et 6% du secteur municipal. À terme, établir un suivi annuel des boues et des débouchés de ses dernières paraît pertinent pour alimenter les connaissances des flux sur le territoire.

Néanmoins, malgré les données partielles obtenues sur le territoire de la MRC, l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC permet d'avoir une estimation selon des moyennes québécoises.

	Récupéré	Éliminé	Généré
Boues municipales de stations d'épuration mécanisées (BSM)	N.A.	N.A.	N.A.
Boues municipales d'étangs aérés (BEA)	N.A.	N.A.	N.A.
Boues de fosses septiques (BFS)	N.A.	N.A.	N.A.
TOTAL	2 463 tmh	3 455 tmh	5 918 tmh

À la différence des estimations de l'outil, les données collectées auprès des municipalités montrent que le taux de valorisation des boues semble important. Bien que les informations restent incomplètes, il s'agit d'un point positif à mettre en avant. Toutefois, le volume peu conséquent de données présente une limite notable. À cet égard, une des mesures du PGMR révisé devrait permettre de documenter davantage le sujet, et adopter, *in fine*, des actions pour utiliser les boues générées à leur juste valeur selon les constats et observations. Néanmoins, à première vue, selon les informations à disposition, les boues municipales semblent être largement épandues dans les champs et ainsi correctement mises en valeur.

3.1.6. Boues de fosses septiques

Au même titre que les boues municipales, les boues issues des fosses septiques sont peu documentées

à l'échelle de la MRC. Les mêmes mesures devront alors être mises en œuvre pour les boues de fosses septiques. 5 545 fosses septiques sont répertoriées sur le territoire de la MRC (tableau 25). En supposant qu'une fosse septique d'occupation permanente est vidangée aux 2 ans et qu'une fosse d'occupation saisonnière est vidangée aux 4 ans, il est possible d'estimer un nombre de vidanges d'environ 2 700 fosses vidangées en 2021. Selon le guide méthodologique d'inventaire de 2015, en considérant un volume de vidange moyen à 1,7 m³, il est possible d'estimer que 4 590 m³ de boues ont été vidangées des fosses septiques (Chamard, 2015).

Tableau 26 : Nombre d'installation de fosses septiques sur le territoire (MRC de Joliette, 2017)

MRC DE JOLIETTE	Chalets	Résidences	Nombre de fosses septiques
Saint-Paul	28	664	692
Crabtree	24	302	326
Saint-Pierre	0	110	110
Joliette	3	46	49
Saint-Thomas	0	503	503
Notre-Dame-des-Prairies	43	468	511
Saint-Charles-Borromée	29	1 003	1 032
Saint-Ambroise-de-Kildare	7	1 127	1 134
Notre-Dame-de-Lourdes	56	781	837
Sainte-Mélanie	97	254	351
TOTAL	287	5 258	5 545

Bien qu'aucun programme de vidange n'existe, et n'ayant, par conséquent, aucune traçabilité de la matière, les boues sont susceptibles d'être traitées au centre de traitement des boues de fosses septiques d'EBI. Les boues acheminées sont séparées selon les phases solides et liquides. La matière solide est utilisée pour végétaliser les cellules du site d'enfouissement (compost de qualité A), tandis que la partie liquide est envoyée à l'usine de traitement des eaux.

De nombreuses options sont possibles pour vidanger une fosse septique :

- Vidange à intervalles fixes sous la responsabilité des propriétaires d'installations septiques;

- Vidange à intervalles fixes sous la responsabilité des propriétaires d'installations septiques, la MRC choisissant le ou les entrepreneurs de vidange;
- Vidange à intervalles fixes gérée par les municipalités ou la MRC;
- Vidange par mesurage des boues et de l'écume.

Ainsi, avec ces multiples choix, plusieurs scénarios peuvent se dessiner dans l'éventualité où les municipalités et la MRC souhaiteraient réaliser un programme de vidange commun. Reste à souligner que les décisions sur le sujet et les actions à mettre en œuvre reviennent aux municipalités.

3.1.7. Véhicules hors d'usage

Comme dans le reste de la province, les véhicules hors d'usage sont récupérés, démantelés et recyclés par un réseau parallèle aux services municipaux offerts.

3.1.8. Textile

Tel qu'illustré dans le tableau 24 concernant les matières réemployées grâce aux organismes d'entraide, 374 129,90 kg de produits textiles ont été ramassés en 2021, soit 374 tonnes. Bien que le niveau de rejet ne soit pas connu précisément, cette donnée permet de fournir une estimation pour les matières textiles de seconde main. Pour le textile amené à l'écocentre, sur la période 2016-2021, 3,16 tonnes ont été déposées. Les structures de réemploi constituent alors un débouché particulièrement important pour gérer au mieux les produits textiles selon la logique de l'économie circulaire et des 4 RV-E.

3.1.9. Encombrants et résidus domestiques dangereux (RDD)

Des collectes d'encombrants sont planifiées à différentes périodes de l'année au sein des municipalités de la MRC. Ces collectes sont plus ou moins nombreuses, les municipalités pouvant augmenter la fréquence si elles le souhaitent. En plus des collectes ponctuelles en bordure de rue, les habitants ont accès à l'écocentre avec des horaires variables entre la saison hivernale et estivale. Concernant la quantité moyenne d'encombrants ramassée sur la période de référence (2015-2021), cette dernière s'élève à 3 925,67 tonnes, soit 55,93 kg par habitant et par an (tableau 20). Les quantités récupérées par les collectes ont augmenté de plus de 140 % au cours des années. Toutefois, les habitants étant autorisés à déposer des sacs de déchets ménagers lors de ces collectes spéciales, le tonnage obtenu avec la pesée des camions est composé à la fois d'encombrants et de déchets réguliers. En 2021, 4 847,98 tonnes d'encombrants et de surplus de déchets ont été récoltés lors des collectes spéciales.

Pour les matières résiduelles récupérées à l'écocentre, une quantité non négligeable finit dans le conteneur des résidus ultimes sans option de débouchés. En moyenne, il s'agit de 844,9 tonnes de déchets qui partent à l'enfouissement chaque année, certains produits étant assimilables aux encombrants (matelas, etc). En 2021, 1 019,60 tonnes de matières ont été enfouies en provenance de l'écocentre de Joliette (conteneurs de matériaux secs composés d'encombrants). Pour l'écocentre de St-Thomas, les quantités précises issues des encombrants ne peuvent être définies, elles ne sont donc pas incluses dans le tableau ci-dessous.

Tableau 27 : Bilan des RDD et des encombrants en 2021 (Outil RECYC-QUÉBEC (version 2022) et MRC de Joliette, 2021)

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Résidus domestiques dangereux (RDD)	206 t	76 t	282 t
Encombrants / Matériaux secs	133 t	5 868 t	6 001 t
↳ Dont métal	133 t	47 t	180 t
TOTAL	1 579 t	2 717 t	4 297 t

Concernant les résidus domestiques dangereux (RDD), ces derniers doivent être portés à l'écocentre afin d'être traités de manière sécuritaire. Ils ne sont pas autorisés dans les collectes spéciales d'encombrants en bordure de rue. Sur la période 2015-2021, une hausse de 371 % a été notée pour les dépôts à l'écocentre de Joliette (hors électroniques et appareils avec halocarbures). Cette augmentation très forte démontre une meilleure récupération et gestion de ce type de déchets. Progressivement, les RDD ont été séparés des déchets ultimes et détournés de l'enfouissement. La quantité moyenne par habitant et par an est évaluée à 1,29 kg sur la période de référence et une quantité de 1,39 kg/hab. en 2021. À l'échelle du Québec, cette quantité est estimée à 3 kg.

Enfin, pour les partenaires de valorisation, les peintures, les lampes au mercure ainsi que l'ensemble des produits dangereux avec pictogramme sont récupérés par l'organisme Laurentide Re/Sources. Le ramassage des huiles est assuré par Soghu. Les piles et batteries sont récoltées avec deux partenaires, Laurentide Re/Sources et RM Métaux. L'ensemble des produits électroniques est récupéré par l'organisme ARPE, tandis que les appareils avec des fluides frigorigènes partent chez GoRecycle. La section suivante s'attarde sur les matières encadrées par la REP, auxquels les RDD sont rattachés.

3.1.10. Matières visées par la responsabilité élargie des producteurs (REP)

L'extension à venir de la REP à d'autres filières doit être anticipée et prise en considération dans la révision du PGMR. Dans le viseur de la nouvelle réglementation, les produits pharmaceutiques et les produits agricoles constituent notamment deux grandes familles de matières qui seront assujetties à la REP. À ce jour, les matières actuellement visées sont collectées à la fois par l'intermédiaire des détaillants, des ICI et par les écocentres présents sur le territoire. De façon générale, la REP, visant un grand nombre de RDD, facilite la récupération, que ce soit en point de dépôt privé ou à l'écocentre. Le tableau ci-dessous décortique les différents produits récupérés par l'intermédiaire des filières de REP en 2021 sur les écocentres de Joliette et du Dépôt Rive-Nord à St-Thomas, et sur les autres zones de dépôt. Ainsi, les peintures, les équipements électroniques et les huiles usées constituent les trois typologies de REP les plus importantes pour l'année de référence, représentant respectivement 31 %, 24 % et 23 % du total.

Tableau 28 : Quantités de matières récupérées par les différentes filières de REP en 2021 (MRC de Joliette, 2021)

	Matières	Écocentre de Joliette (en kg)	Écocentre de St-Thomas (en kg)	Détaillants / ICI (en kg)	TOTAL (en kg)
Électroniques	Écran	27 992,00	-	-	27 992,00
	Ordinateur	1 465,00	-	-	1 465,00
	Autres équipements électroniques visés	20 124,00	-	-	20 124,00
	Équipements non visés	865,00	-	-	865,00
	TOTAL (hors équipements non visés)	49 581,00	-	-	49 581,00
Lampes	Tubes	1 796,29	-	2 233,05	4 029,34
	Fluocompactes	149,99	-	128,09	278,08
	DHI et autres (autres types de lampes avec du mercure)	238,48	-	525,93	764,41
	TOTAL	2 184,76	-	2 887,07	5 071,83
Huiles	Antigel	1 395,00	252,40	-	1 647,4
	Contenants vides (sacs)	37,75	-	-	37,75
	Filtres Huiles	369,95	110,75	-	480,70
	Huiles usées	36 639,06	8 423,09	-	45 062,15
	Aérosols huiles	116,03	6,70	-	122,73
	TOTAL	38 557,79	8 792,94	-	47 350,73
Inorganiques	Acides	562,93	4,30	-	567,23
	Bases	2 107,76	5,25	-	2 113,01
	Matières Toxiques	1 148,88	10,31	-	1 159,19
	Oxydants	486,51	2,31	-	488,82
	Piles	5 502,70	-	-	5 502,70
	TOTAL	9 808,78	22,17	-	9 830,95
Organiques	Autres Organiques	10 107,96	754,78	-	10 862,74
	Bonbonnes diverses	1,95	-	-	1,95
	Extincteurs	1,75	-	-	1,75
	Huile végétale	874,45	159,25	-	1 033,70
	Huiles contaminées	461,30	383,90	-	845,20
	Aérosols	762,44	18,76	-	781,20
	Produits Industriels	1 302,15	113,06	-	1 415,21
	TOTAL	13 512	1 429,75	-	14 941,75
Peinture	Peinture	34 860,11	12 408,10	15 495,77	62 763,98
	Peinture non-étiquetée	641,42	93,05	-	734,47
	Aérosols peinture	760,40	4,99	106,07	871,46
	TOTAL	36 261,93	12 506,14	15 601,84	64 369,91

	Matières	Écocentre de Joliette (en kg)	Écocentre de St-Thomas (en kg)	Détaillants / ICI (en kg)	TOTAL (en kg)
Halocarbone	Gros appareils frigorifiques (réfrigérateur / congélateur)	10 680	-	-	10 680
	Petits appareils frigorifiques (distributeur à eau / climatiseur mobile / déshumidificateur)	4 644	-	-	4 644
	TOTAL	15 324	-	-	15 324
	GRAND TOTAL	165 230,26	22 751,00	18 488,91	206 470,17

À noter que les données présentées ci-dessus pour l'écocentre du Dépôt Rive-Nord prennent en considération l'ensemble des matières amenées par les citoyens autorisés à accéder au site. Autrement dit, les quantités regroupées dans le tableau 27 proviennent aussi des habitants des MRC limitrophes en plus de ceux de Saint-Thomas.

3.1.11. Pneus

La seule donnée disponible pour les pneus provient du programme de gestion des pneus géré par RECYC-QUÉBEC. Les données ne prennent pas en compte le marché parallèle des pneus usagés dont une partie est réutilisée et revendue par des contrôleurs itinérants. Ainsi, sur le territoire de la MRC de Joliette, en 2021, 187 485 pneus de voitures ont été récupérés, 2 405 petits pneus, 1 415 pneus de chariot élévateur et 19 260 pneus de camions. Au total, 2 462 tonnes métriques de pneus ont été récupérées par l'intermédiaire du programme de RECYC-QUÉBEC. (RECYC-QUÉBEC, 2022c)

En résumé, pour le secteur municipal, les mesures déployées pour la récupération des matières organiques semblent être encourageantes au regard des résultats relativement favorables à l'atteinte des objectifs gouvernementaux. À l'inverse, le taux de récupération des matières recyclables ne répond pas encore aux objectifs fixés. Il sera donc indispensable de continuer des actions en ce sens afin d'aboutir au résultat souhaité. Réciproquement, le tonnage de déchets envoyés à l'enfouissement diminuera avec une plus grande récupération des matières organiques et recyclables.

3.2. Données des industries, commerces et institutions (ICI)

Comme mentionné précédemment, la MRC de Joliette est au cœur de la région administrative de Lanaudière et se démarque notamment par un nombre important d'industries, de commerces et d'établissements diversifiés. Le nombre de données disponibles est relativement restreint. Néanmoins, les statistiques issues du ministère permettent de retracer les matières partant à l'élimination. En 2021, 32 280 tonnes de matières provenant directement du secteur des ICI ont été enfouies (tableau 20). À partir de ces données, il est possible de constater qu'en moyenne, 450 kg de déchets sont éliminés par habitant chaque année dans ce secteur. À noter que certains commerces de petite taille, assimilables aux collectes municipales, utilisent les services de la MRC. Les plus grandes entreprises détiennent leur propre service privé pour gérer leurs matières résiduelles. En 2021, 2 226 commerces et établissements étaient recensés dans les unités d'occupation sur le territoire.

Par ailleurs, en raison de l'indisponibilité des données spécifiques aux ICI, l'outil de RECYC-QUÉBEC a permis d'obtenir une estimation pour ce secteur. Ainsi, pour les matières recyclables, il est estimé qu'approximativement 7 600 tonnes ont été récupérées et 8 426 tonnes ont été éliminées en 2021.

Tableau 29 : Bilan des matières recyclables dans le secteur des ICI en 2021 (Outil RECYC-QUÉBEC (version 2022))

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de récupération (%)
Papier et Carton	6 201 t	4 721 t	10 922 t	56,78
Métal	566 t	654 t	1 221 t	46,36
Plastique	560 t	2 467 t	3 028 t	18,49
Verre	273 t	584 t	856 t	31,89
TOTAL	7 600 t	8 426 t	16 026 t	47,42

Pour les matières organiques, l'outil évalue qu'en 2021, plus de 16 300 tonnes sont générées, avec 5 501 tonnes éliminées, tandis que 10 872 tonnes sont récupérées et valorisées exclusivement dans les industries de transformation agroalimentaire.

Tableau 30 : Bilan des matières organiques dans le secteur des ICI en 2021 (Outil RECYC-QUÉBEC (version 2022))

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)	Taux de récupération (%)
Industries de transformation agroalimentaire (Données de l'outil)	10 872 t	33 t	10 905 t	99,7
Commerces, institutions et autres industries (Données de l'outil)	0 t	5 467 t	5 467 t	0
↳ Résidus verts (t)	0 t	581 t	581 t	0
↳ Résidus alimentaires	0 t	4 045 t	4 045 t	0
↳ Autres résidus organiques	0 t	841 t	841 t	0
TOTAL	10 872 t	5 501 t	16 372 t	66,41

En raison de la pandémie Covid-19 et de l'abandon du projet MOICI, la récupération des matières organiques pour les ICI est encore balbutiante. En effet, des actions avaient notamment été entamées lors du PGMR antérieur, mais la pandémie, entraînant la fragilisation des enseignes de restauration, a largement freiné l'avancée du projet. Avec les objectifs ambitieux de la SVMQ, des actions concernant

l'accompagnement sur la récupération des matières organiques des ICI sont à prévoir dans le nouveau PGMR. Pour rappel, cette stratégie vise à une gestion de la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d'ici 2025. Il s'agit ainsi d'un enjeu important pour les prochaines années.

Enfin, l'outil de RECYC-QUÉBEC estime également que 4 685 tonnes sont éliminées en raison des rejets de tri par les centres de tri et par les recycleurs de métaux, et que 532 tonnes de résidus ultimes sont aussi produites. Au total, pour l'ensemble du secteur des ICI, 19 144 tonnes sont éliminées et 18 472 tonnes sont récupérées et valorisées (sur les 37 616 tonnes générées estimées). L'outil présume alors que près de la moitié des tonnages générés est bel et bien valorisée en 2021.

3.2.1. Gestion des matières résiduelles des principaux générateurs

Depuis le dernier PGMR, aucune donnée récente ne peut permettre une mise à jour de la situation des principaux générateurs dans le secteur des ICI.

Pour le secteur des pâtes et papier avec l'usine de Kruger à Crabtree, 26 676 tonnes de boues ont été brûlées en valorisation énergétique en 2021. 37 070 tonnes ont été épandues dans les champs agricoles, tandis que 409 tonnes ont été enfouies. Enfin, 38 tonnes ont servi à la restauration de site pour revégétaliser la mine Jeffrey. (RECYC-QUÉBEC, 2022a) Ainsi, la majorité des boues générées évitent l'enfouissement.

Comme évoqué dans une section précédente, la cimenterie CRH effectue de la valorisation énergétique de matières sans débouchés ayant un bon apport calorifique (bardeaux d'asphalte, caoutchouc, etc.). En plus de réduire les matières partant à l'enfouissement, la cimenterie diminue sa consommation de charbon pour alimenter ses fours de production. De façon générale, l'entreprise semble proactive dans sa gestion de matières résiduelles et participait au programme de reconnaissance « ICI, on recycle » par le passé. Toutefois, aucune information récente ne permet d'alimenter le sujet sur la démarche engagée par la cimenterie.

D'autres grandes entreprises endossent également un rôle dans le sillage de l'économie circulaire sur le territoire, telles que Bridgestone. Ici encore, les informations manquent sur le sujet.

Du côté institutionnel, les centres hospitaliers génèrent un tonnage non négligeable de matières résiduelles, notamment en résidus organiques. En 2015, un projet de traitement de matière organique putrescible par déshydratation thermique a été étudié au Centre Hospitalier Régional de Lanaudière (CHRD) afin de réduire le volume de résidus et d'éliminer toute présence de pathogène, permettant ainsi d'obtenir une matière stable à valoriser. (Synergie Santé Environnement, 2019) À ce jour, la matière déshydratée est notamment utilisée en substrat pour les toits végétalisés.

3.2.2. Données de l'étude bioalimentaire du CDBL

Le Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) a réalisé une étude de caractérisation des matières issues de la filière bioalimentaire dans la région de Lanaudière. Il est pertinent d'en extraire les données liées à la MRC de Joliette afin d'obtenir un portrait des intrants et des extrants et d'alimenter les connaissances des flux sur le territoire. Le tableau ci-dessous regroupe

l'ensemble des données collectées et gracieusement transmises par le CDBL afin d'intégrer les informations et étayer le nouveau PGMR.

Tableau 31 : Étude des intrants identifiés dans le secteur bioalimentaire (CDBL, 2022)

INTRANTS		
CATÉGORIE DE GÉNÉRATEURS	TYPE DE MATIÈRES	QUANTITÉ (KG/AN)
Autres composés		1 217 921
Élevages / Cultures agricoles	Engrais synthétique azoté	390 000
Cultures agricoles	Engrais synthétique mixte	667 000
Cultures agricoles	Hydrocarbures	160 921
Eaux, acides et bases		445 080
Œufs de poules / Cultures agricoles	Chaux	443 000
Cultures agricoles	Produits phytosanitaires	NC
Fabrication d'aliments	Produits sanitaires	2 080
Matières organiques		9 781 575
Œufs de poules	Aliments pour animaux non comestibles à l'humain	300 000
Cultures agricoles	Résidus alimentaires (compost)	7 257
Services de restauration	Résidus comestibles autres ou mixtes	15 091
Services de restauration / Fabrication d'aliments	Résidus comestibles d'origine animale	2 492 275
Services de restauration	Résidus halieutiques	1 768
Cultures agricoles / Élevages	Résidus non comestibles à l'humain d'origine végétale (semences)	1 000
Cultures agricoles	Résidus verts et agricoles (fumier, lisier)	4 618 000
Mise en conserve, marinage et séchage de fruits et de légumes	Autres fruits comestibles - Poires	2 304
Fabrication de café et de thé	Autres résidus comestibles d'origine végétale	42 000
Services de restauration / Élevages / Brasseries / Culture agricoles / Fabrication de biscuits	Céréales comestibles	2 292 880
Mise en conserve, marinage et séchage de fruits et de légumes	Petits fruits comestibles	3 000
Brasseries	Légumes feuilles, fruits, gousses ou fleurs comestibles	6 000
Métal		75 000
Fabrication de boissons	Métal non ferreux	75 000

INTRANTS		
CATÉGORIE DE GÉNÉRATEURS	TYPE DE MATIÈRES	QUANTITÉ (KG/AN)
Papier et carton		29 816
Fabrication d'aliments	Carton	28 880
Cultures agricoles / Fabrication d'aliments	Papier	936
Plastiques		1 284
Cultures agricoles / Fabrication d'aliments	Plastique mixte	NC
Cultures agricoles	Polyéthylène basse densité (PEBD, #4)	784
Fabrication d'aliments	Polyéthylène téréphtalate (PET, #1)	500
Cultures agricoles	Polypropylène (PP, #5)	NC
Autres matières		13 992
Mise en conserve, marinage et séchage de fruits et de légumes	Contenants en verre et résidu	3 800
Cultures agricoles	Palettes fonctionnelles	10 192
TOTAL		11 564 668

Tableau 32 : Étude des flux sortants identifiés dans le secteur bioalimentaire (CDBL, 2022)

EXTRANTS									
CATÉGORIE DE GÉNÉRATEURS	TYPE DE MATIÈRES	QUANTITÉ TOTALE (KG/AN)	DISPOSITION (KG/AN)						
			Recyclage à l'externe	Recyclage à l'interne	Enfouissement	Compostage	Stockage	Inconnue	Autre
Papier / carton		208 545	122 126	5 505	80 915				
Cultures agricoles / Services de restauration / Fabrication d'aliments / Grossistes	Carton	157 643	71 769	5 505	80 369				
Cultures agricoles / Grossistes / Services de restauration	Papier	50 902	50 357		546				
Matières organiques		3 041 261	1 877 513	430 920	601 261	58 795	2 800		69 970
Services de restauration / Fabrication d'aliments / Grossistes	Résidus comestibles autres ou mixtes	262 525	261 102	1 220	203				
Élevages / Fabrication d'aliments / Services de restauration / Grossistes	Résidus non comestibles à l'humain d'origine animale	1 192 674	1 192 314		360				
Services de restauration / Hôpitaux / Commerces	Résidus non comestibles à l'humain d'origine mixte	690 722	4 628		591 686	29 437			64 970
Cultures agricoles / Fabrication d'aliments et boissons / Services de restauration / Hôpitaux	Résidus non comestibles à l'humain d'origine végétale	895 340	419 469	429 700	9 012	29 358	2 800		5 000
Élevages / Cultures agricoles / Fabrication d'aliments	Résidus verts et agricoles	3 688 590		2 487 590		1 201 000			
Fabrication d'aliments et de boissons	Céréales comestibles	520 000	520 000						

EXTRANTS									
CATÉGORIE DE GÉNÉRATEURS	TYPE DE MATIÈRES	QUANTITÉ TOTALE (KG/AN)	DISPOSITION (KG/AN)						
			Recyclage à l'externe	Recyclage à l'interne	Enfouissement	Compostage	Stockage	Inconnue	Autre
Cultures agricoles	Légumes feuilles, fruits, gousses ou fleurs comestibles	1 630		1 130		500			
Cultures agricoles / Services de restauration	Légumes mixtes comestibles	420 875	250	20 625		400 000			
Cultures agricoles	Légumes racines, tubercules ou bulbes comestibles	453 600	450 000	3 600					
Élevages	Boues organiques	NC							NC
Métal		3 797	3 266	530					
Élevages / Cultures agricoles	Métal mixte	3 196	3 196						
Services de restauration	Métal non ferreux	601	70	530					
Plastiques		62 575	9 371		48 795			4 411	
Cultures agricoles / Services de restauration / Fabrication d'aliments	Plastique mixte	6 477	2 074					4 404	
Cultures agricoles	Plastiques d'autres résines (#7)	NC			NC				
Cultures agricoles / Fabrication d'aliments et boissons / Élevages	Polyéthylène basse densité (PEBD, #4)	11 757	7 147		4 604			7	
Élevages / Cultures agricoles / Fabrication d'aliments	Polyéthylène haute densité (PEHD, #2)	150	150						
Fabrication d'aliments	Polyéthylène téréphtalate (PET, #1)	NC	NC		NC				
Élevages / Cultures agricoles / Fabrication de boissons	Polypropylène (PP, #5)	NC	NC		NC				
Services de restauration	Polystyrène (PS, #6)	44 191			44 191				

EXTRANTS									
CATÉGORIE DE GÉNÉRATEURS	TYPE DE MATIÈRES	QUANTITÉ TOTALE (KG/AN)	DISPOSITION (KG/AN)						
			Recyclage à l'externe	Recyclage à l'interne	Enfouissement	Compostage	Stockage	Inconnue	Autre
Autres matières		214 207	11 736	200 000	2 472				
Cultures agricoles	Palettes fonctionnelles	3 444	3 444						
Services de restauration	Contenants en verre et résidu	7 571	5 242		2 330				
Élevages / Grossistes	Matière mixte ou inconnue	200	200						
Élevages	Sable et silice	200 000		200 000					
Cultures agricoles / Élevages	Huile minérale et lubrifiant	2 850	2 850						
Fabrication d'aliments	Textile et tissus en fibre naturelle	142			142				
TOTAL		3 530 385	2 024 012	636 955	733 443	58 795	2 800	4 411	69 970

Pour cette étude, une trentaine de répondants ont permis d'identifier les intrants et les extrants des ICI de la filière bioalimentaire. La mention NC signifie "non chiffré" et est utilisée lorsque les répondants n'ont pu estimer les quantités de matières. Les intrants les plus importants sont représentés par les céréales comestibles (maïs, soya, farine, etc.) affichant 2 292 880 kg, les résidus comestibles d'origine animale (produits laitiers, œufs, etc.) avec 2 492 275 kg, et les résidus verts et agricoles (lisier, fumier) avec 4 618 000 kg par année. Pour les extrants, deux catégories de matières sont les plus générées. Les résidus non comestibles pour l'homme d'origine animale (abats, os, gras, animaux morts, etc.) dont l'ensemble représente 1 192 674 kg. Les résidus verts et agricoles constituent les extrants les plus conséquents avec 3 688 590 kg comprenant le fumier, les tiges de maïs, la paille de soya par exemple. Cette étude réalise un portrait intéressant pour servir de base afin de travailler sur des solutions fondées sur la pyramide des 4 RV-E, et éventuellement d'élaborer des symbioses industrielles entre les structures.

3.3. Données concernant les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)

Au même titre que les matières résiduelles des ICI, la MRC dispose de données très partielles et incomplètes pour appréhender l'entière de la situation concernant les résidus de CRD. Grâce aux données du ministère, la MRC peut obtenir la quantité fiable de résidus de CRD éliminés. Celle-ci s'élève à 15 720 tonnes en 2021 (cf tableau 20). En plus de la quantité éliminée, l'outil de RECYC-QUÉBEC considère qu'en 2021, 2 823 tonnes ont été enfouies et 3 223 tonnes ont pu être récupérées et valorisées concernant les agrégats. Pour les non-agrégats, il s'agit de 16 936 tonnes de matières éliminées et 8 989 tonnes de matières récupérées.

Tableau 33 : Bilan des résidus de CRD en 2021 (Outil RECYC-QUÉBEC (version 2022))

	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Usages en lieu d'enfouiss ement (t)	Généré (t)	Taux de récupération (%)	Obj. PQGMR (t) (70% recyclage)	Proportion dans l'atteinte de l'objectif (%)
Agrégats	3 223 t	2 823 t	N.A.	6 045 t	53,32	4 231,50	76,17
Non-agrégats :	8 989 t	16 936 t	N.A.	25 925 t	34,67	18 147,50	49,53
↳ Bois de construction	6 468 t	9 537 t	N.A.	16 004 t	-	-	-
↳ Gypse	132 t	1 799 t	N.A.	1 931 t	-	-	-
↳ Bardeaux d'asphalte	658 t	771 t	N.A.	1 428 t	-	-	-
↳ Autres	1 732 t	4 829 t	N.A.	6 561 t	-	-	-
↳ Rejets de centres de tri CRD	N.A.	5 451 t	4 556 t	10 007 t	-	-	-
TOTAL	12 212 t	25 209 t	4 556 t	41 977 t	38,20	22 379,00	54,57

Code couleur selon le niveau d'atteinte de l'objectif : **vert = 100%** ; **jaune > 80 %** ; **orange = [60 – 80 %]** ; **rouge < 60 %**

Il est intéressant de noter que l'outil estime, qu'au total, 25 209 tonnes de matières sont éliminées, tandis que le chiffre officiel du ministère relate 15 720 tonnes pour l'année 2021. Cette différence peut en partie s'expliquer par le fait que les données publiées par le ministère excluent les rejets de centres de tri de CRD.

En outre, à partir des données issues de l'outil, le tableau effectue un parallèle entre la quantité de résidus de CRD générés et l'objectif gouvernemental concernant la diminution de l'enfouissement pour ces matières. Cet objectif établit que 70 % des résidus de CRD doivent être recyclés. De ce constat, la proportion concernant l'atteinte de l'objectif a été déterminée en reprenant la quantité de résidus de CRD actuellement récupérés et le niveau de matières qui devraient l'être si l'objectif était atteint. Cela permet alors de jauger le pourcentage d'avancement vers l'objectif final.

Ainsi, malgré le manque de données, il est possible de considérer que la cible gouvernementale fixée par la PQGMR est loin d'être atteinte à l'échelle de la MRC. Sur l'ensemble des résidus de CRD, seul 54 % de l'objectif est atteint. Le nouveau PGMR doit alors prévoir des actions pour achever cet objectif et davantage structurer le secteur pour améliorer le taux de récupération, actuellement évalué à 38 %.

3.4. Objectif d'élimination du Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR : où en sommes-nous ?

L'atteinte des différents objectifs de la PQGMR a été évoquée à la section précédente. Plus largement, l'objectif quantitatif de l'actuel plan d'action de la PQGMR est de ramener à 525 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées. En comparaison aux données 2020 du MELCC, la MRC a enfoui 855,6 kg/habitant/année, incluant l'ensemble des générateurs (résidentiel, ICI, CRD). Une diminution d'au moins 330 kg par personne est nécessaire pour atteindre ce but.

3.5. Sous-produits issus des activités de gestion des matières résiduelles

L'entreprise EBI Inc., l'actuel fournisseur de service en gestion des matières résiduelles de la MRC, capte le biogaz du lieu d'élimination technique (LET) pour produire du gaz naturel. Le biogaz collecté à partir du LET de Saint-Thomas est valorisé en énergie. Ainsi, l'entreprise dispose d'une station de valorisation conçue pour transformer le biogaz en gaz naturel. La production de gaz est ensuite injectée dans le réseau pour être vendue. Le parc de camions d'EBI mobilisés pour les collectes roule notamment au gaz naturel. L'entreprise dispose également d'une centrale de cogénération produisant de l'électricité à partir du biogaz, mais celle-ci n'est plus active depuis 2017. Le biogaz est ainsi exclusivement réservé à la production de gaz naturel.

4. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

4.1. Rapport de suivi du dernier PGMR

Chaque année, la MRC a l'obligation de transmettre un rapport de suivi au MELCC sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action du PGMR en vigueur. Le tableau en annexe 5 établit un résumé et un historique rapide de certaines actions clôturées, commencées, voire retardées concernant le PGMR précédent. Des mesures devront continuer à être développées pour le PGMR 2023-2030.

De façon générale, de nombreuses mesures ont été complétées. D'autres ont dû être reportées en raison de la crise Covid-19, ralentissant les projets et les actions. Quelques-unes ont enfin été suspendues et non réalisées. Le PGMR révisé, s'intégrant dans la continuité de l'ancien plan d'action, prévoit de réitérer ou de réaliser certaines mesures jugées importantes au cours des prochaines années.

4.2. Diagnostic, problématiques et enjeux

4.2.1. Secteur municipal

Les citoyens ont accès à la collecte à 3 voies, quelle que soit la municipalité de résidence. Comme évoqué dans la section de l'inventaire, la MRC est plus ou moins performante selon la typologie de matière générée. De façon générale, l'homogénéité des services au sein de la MRC permet d'harmoniser les pratiques et limite les confusions chez les citoyens.

La collecte sélective démontre encore quelques faiblesses. Les quantités récupérées année après année stagnent et l'objectif gouvernemental de la Politique actuelle n'est atteint dans aucune municipalité. Des actions de sensibilisation, notamment avec la présence de la brigade verte sur le terrain, sont nécessaires pour continuer à mobiliser les efforts des habitants. Les rapports annuels de la brigade verte démontrent que les activités de distribution de billets de courtoisie, d'animations dans différents organismes, ainsi que leur implication dans la création d'outils de communication, constituent autant d'actions pertinentes et efficaces pour accroître les connaissances des résidents. Un tableau récapitulatif sur la distribution des billets de courtoisie est disponible en annexe du document (annexe 6). Globalement, la collecte sélective reste bien implantée sur le territoire, et la participation dans les maisons unifamiliales se déroule bien. Des améliorations sont à prévoir pour augmenter la participation citoyenne dans les multilogements.

La collecte des matières organiques projette de meilleurs résultats que la collecte sélective. Presque la majorité des municipalités ont atteint l'objectif de la PQGMR, tandis que de bons résultats sont observables pour celui de la SVMO. Avec une collecte hebdomadaire et la possibilité d'amener les résidus organiques volumineux à l'écocentre, les citoyens disposent de solutions pour valoriser au mieux ces matières. À noter néanmoins que lors des tournées effectuées par la brigade verte, il est régulièrement constaté que le bac à matières organiques recueille essentiellement des résidus de jardin (feuilles, gazon, etc.) et très peu de résidus alimentaires (épluchures, etc.). Les efforts doivent donc continuer à être menés pour que ce type de résidus soit déposé dans la bonne voie de tri. Cela est d'autant plus vrai pour les multilogements, qui ont accès à la collecte à 3 voies, mais dont le tri de la matière putrescible est très peu mis en œuvre.

Concernant la gestion des boues, l'absence d'un portrait des fosses septiques et de la disposition des

boues sur le territoire reste un enjeu pour le PGMR 2023-2030. L'inventaire des boues de fosses septiques et la fréquence de vidange de ces fosses devront susciter une acquisition de connaissances, et le cas échéant, la mise en place de mesures de mise en valeur si cela s'avère nécessaire.

Par ailleurs, le passage à une collecte aux deux semaines pour les déchets domestiques et la mise en place de la collecte des matières organiques ont participé à diminuer la quantité de matières envoyées à l'enfouissement. Le nouveau PGMR doit prévoir d'autres mesures incitatives afin d'abonder dans le sens de la réduction à l'enfouissement et augmenter le taux de récupération des matières. Ainsi, la poubelle de déchets domestiques ne doit occuper qu'une place secondaire par rapport aux autres bacs (recyclage et organique) dans les habitudes de tri des citoyens.

Enfin, en plus de renforcer les actions pour détourner les matières résiduelles de l'enfouissement, accentuer le réemploi et la réduction à la source reste de première importance pour amener les habitants à vivre autrement.

4.2.2. Secteur des ICI

Plusieurs défis restent à relever pour la MRC dans le secteur des ICI, afin de soutenir la performance en gestion des matières résiduelles. Cette performance est bien souvent inégale et différents profils existent :

- Les petits commerces en bord de rue et petits bureaux institutionnels pris en charge par les services municipaux;
- Les petites et moyennes entreprises, générant des matières résiduelles non assimilables aux collectes municipales, n'ayant pas forcément le budget nécessaire pour des ressources humaines dédiées au développement durable et à l'environnement;
- Les grandes industries ayant les moyens financiers et humains pour développer une gestion performante des matières résiduelles et intégrer des projets d'économie circulaire.

Par ailleurs, de nombreuses problématiques nécessitant une attention particulière sont identifiées :

- Mise en valeur des matières organiques pour les ICI non assimilées aux collectes municipales;
- Accessibilité à l'écocentre pour les ICI assimilables aux collectes municipales;
- Réduction des plastiques à usage unique.

La mise en place de conteneurs semi-enfouis constitue aussi un enjeu régulièrement soulevé et abordé depuis plusieurs années, notamment parmi les gestionnaires d'immeubles. Le manque d'espace à proximité des habitations est une raison souvent avancée. Des mésententes semblent freiner la concrétisation d'un tel projet, mais la demande est bien réelle.

En outre, comme évoqué au début du rapport, le territoire de la MRC est agricole dans une proportion de 79 %. Il ne faut donc pas négliger les matières résiduelles générées par ce secteur. Comme mentionné plus haut, la REP s'étend aux matières plastiques agricoles au cours des prochains mois. Des actions spécifiques devraient apparaître par les organismes responsables de cette filière afin de dévier de l'enfouissement un maximum des matières générées par les exploitants agricoles.

4.2.3. Secteur des CRD

Le principal enjeu concernant les résidus CRD est le manque de connaissance sur le type de résidus de CRD générés, leurs quantités et la traçabilité de ces matières. Un meilleur encadrement semble une des premières actions à entreprendre afin de diriger les matières vers le centre de tri de CRD présent sur le territoire de la MRC limitrophe. Comme évoqué plus haut, rien n'indique que l'entreprise EBI ou qu'un autre acteur privé développe un centre de tri des résidus CRD sur le territoire de la MRC au cours des prochaines années. Même si ce type de projet pourrait permettre d'améliorer les solutions de mise en valeur de ces matières, pour le moment il sera nécessaire de composer avec les acteurs déjà présents sur le pourtour du territoire.

5. PLAN D'ACTION 2023-2030

5.1. Orientations et objectifs de la MRC de Joliette

Plusieurs objectifs quantifiables et mesurables sont fixés afin de définir clairement des cibles à atteindre. Pour cela, la MRC a établi des orientations en lien avec les objectifs gouvernementaux :

- Dévier un maximum de matières résiduelles de l'enfouissement dans chaque municipalité ;
- Améliorer la qualité et la quantité du PCPVM récupéré ;
- Diminuer drastiquement la quantité de matières organiques putrescibles enfouies ;
- Dévier un maximum des résidus de construction, de rénovation et de démolition de l'enfouissement.

Les objectifs déterminés par la MRC sont doubles. Un premier objectif porte sur la quantité de matières envoyées à l'enfouissement. Un deuxième objectif est assigné sur les taux de récupération des matières pour les unités d'occupation desservies. Ces objectifs reflètent les ambitions gouvernementales et sont calculés en fonction des projections démographiques. Ces derniers sont ainsi basés sur des situations hypothétiques et servent avant tout de lignes directrices mesurables afin de suivre pleinement les avancées et les résultats des actions réalisées.

Les données utilisées pour définir les cibles proviennent de plusieurs sources. Les statistiques de l'année 2020 fournies par EBI ont été exploitées pour le secteur résidentiel. Les chiffres liés à l'enfouissement sont issus des documents du MELCC. Enfin les projections démographiques émanent de l'Institut de la statistique du Québec.

Objectif sur l'élimination	2021		2025-2026		2029-2030	
	t	kg/hab	t	kg/hab	t	kg/hab
Tous les secteurs	65 653	916	48 037	630	39 704	500
ICI	32 280	427	22 403	294	18 517	233
CRD	15 720	214	11 194	147	9 253	117
Résidentiel	17 653	276	14 439	190	11 935	150
Population projections	71 124		76 196		79 353	

Objectif sur la récupération					2025-2026		2029-2030	
Secteurs	Bilan Généré 2021 (t)	Kg/hab	Bilan récupération 2021 (t)	Taux de récupération (%)	Taux de récupération – Obj. 2025-2026	Obj. selon projections pop.	Taux de récupération – Obj. 2029-2030	Obj. selon projections pop.
MO Résidentiel	14 565	207,49	9 547	65	70	11 067	75	12 349
Recyclage Résidentiel	9 655	137,56	6 383	66	75	7 861	80	8 733
MO ICI	16 372	233,25	10 872	66	70	12 441	75	13 882
Recyclage ICI	16 026	228,34	7 600	47	55	9 569	65	11 778
Recyclage CRD	41 977	445,48	12 212	38	45	15 275	55	19 443
Boues municipales	2 929	-	2 929	100	100	-	100	-

5.2. Plan d’action 2023-2030 pour la gestion des matières résiduelles de la MRC de Joliette

THÈME	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	MESURES CONNEXES	SECTEURS GENERATEURS			RESPONSABLES			PERIODE DE MISE EN ŒUVRE		OBJECTIFS PQGMR (plan d'action 2019-2024)				OBJECTIFS SVMO			BUDGET			
				Résidentiel	ICI	CRD	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (nombre d'années)	Réduction de la quantité de matière éliminée (525 kg/hab.)	Recyclage de 75 % des matières (papier, carton, verre, plastique, métal)	Recyclage de 60 % des MO	Recyclage et valorisation de 70 % des résidus de CRD	Gestion de 100 % des MO du territoire	Gestion des MO dans 100 % des ICI	Recyclage et valorisation de 70 % de la MO	Nombre d'heures pour l'année d'implantation	Nombre d'heures totales	Budget financier l'année d'implantation (\$)	Budget financier total (\$)
Orientation 1 : Améliorer la qualité et la quantité de matières récupérées et détournées de l'enfouissement																						
Information, sensibilisation et éducation sur les bonnes pratiques (ISE)	1.1. Poursuivre la campagne "Trier c'est ma fierté" et développer sa visibilité	> Mettre à jour et compléter annuellement les informations (horaires, consignes de tri, etc.) sur le site internet > Mettre à jour les informations de l'application « Ça va où » de RECYC-QUÉBEC et en faire la promotion > Rédiger des chroniques GMR hebdomadaire > Créer des supports de communication		x	x		x			2023	En continu	x	x	x				x	80	640	1 000	8 000
	1.2. Poursuivre la Brigade verte chaque année	> Organiser et participer à des événements de sensibilisation : activités dans les camps de jour et dans d'autres organismes accueillant des enfants, etc. > Faire des tournées de pointage et distribuer des billets de courtoisie par municipalité sur la période estivale > Créer des outils de communication au besoin afin de contribuer à la campagne « Trier c'est ma fierté » (cf mesure 1.1) > Mener d'autres projets selon les besoins	1.10 1.12 3.1 3.5 3.6 3.7	x	x		x			2023	En continu	x	x	x				x			22 000	176 000
	1.3. Organiser un événement annuel dans le cadre du Jour de la Terre (en avril)	> Définir une ou des thématique(s) pour l'évènement > Proposer des activités (conférences, expositions, cinéma plein air, ateliers, etc) aux citoyens > Établir des partenariats avec des organismes le cas échéant	1.1 4.12	x			x			2024	En continu	x	x	x				x	30	210	1 000	7 000

THÈME	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	MESURES CONNEXES	SECTEURS GENERATEURS			RESPONSABLES			PERIODE DE MISE EN ŒUVRE		OBJECTIFS PQGMR (plan d'action 2019-2024)				OBJECTIFS SVMO			BUDGET			
				Résidentiel	ICI	CRD	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (nombre d'années)	Réduction de la quantité de matière éliminée (525 kg/hab.)	Recyclage de 75 % des matières (papier, carton, verre, plastique, métal)	Recyclage de 60 % des MO	Recyclage et valorisation de 70 % des résidus de CRD	Gestion de 100 % des MO du territoire	Gestion des MO dans 100 % des ICI	Recyclage et valorisation de 70 % de la MO	Nombre d'heures pour l'année d'implantation	Nombre d'heures totales	Budget financier l'année d'implantation (\$)	Budget financier total (\$)
	1.4. Organiser un évènement annuel dans le cadre de la semaine québécoise de la réduction des déchets (en octobre)	> Définir une ou des thématiques pour l'évènement si nécessaire > Proposer des activités (conférences, ateliers, etc) > Établir des partenariats avec des organismes le cas échéant	1.1 2.7 4.12	x			x			2024	En continu	x	x	x				x	30	210	1 000	7 000
	1.5. Soutenir l'amélioration du tri dans les écoles (partenariat avec le CREL)	> Travailler avec les écoles et la commission scolaire des Samares pour étudier les actions à mettre en place (activités, interventions, concours, etc.) > Inciter les CPE à travailler sur une certification durable > Informer les écoles des concours pouvant être organisés par des organismes (ex : Environnement Jeunesse et Appel à recycler)	1.1 4.8		x		x		x (CREL)	2026	3	x	x	x				x	20	60	10 000	30 000
	1.6. Proposer un quiz inter-municipal pour inviter les citoyens à tester leurs connaissances	> Développer un questionnaire et définir les modalités de diffusion > Diffuser la municipalité gagnante sur les canaux de communication > Évaluer la pertinence d'une reconduction sur une autre année	1.1	x			x			2023	1 (reconductible)	x	x	x				x	30	120	1 000	4 000

THÈME	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	MESURES CONNEXES	SECTEURS GENERATEURS			RESPONSABLES			PERIODE DE MISE EN ŒUVRE		OBJECTIFS PQGMR (plan d'action 2019-2024)				OBJECTIFS SVMO			BUDGET			
				Résidentiel	ICI	CRD	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (nombre d'années)	Réduction de la quantité de matière éliminée (525 kg/hab.)	Recyclage de 75 % des matières (papier, carton, verre, plastique, métal)	Recyclage de 60 % des MO	Recyclage et valorisation de 70 % des résidus de CRD	Gestion de 100 % des MO du territoire	Gestion des MO dans 100 % des ICI	Recyclage et valorisation de 70 % de la MO	Nombre d'heures pour l'année d'implantation	Nombre d'heures totales	Budget financier l'année d'implantation (\$)	Budget financier total (\$)
	1.7. Élaborer un répertoire des organismes de recyclage et de réemploi	> Créer et envoyer un formulaire de demande d'informations auprès des organismes (si nécessaire) > Élaborer un répertoire regroupant les organismes œuvrant dans l'économie circulaire > Publier le document sur le site internet de la MRC avec des liens vers les sites web des structures (si applicables) > Mettre le répertoire à jour annuellement	2.7	x	x		x			2023	En continu	x	x	x				x	20	55		
	1.8. Publier annuellement un bilan sur la GMR avec les statistiques	> Compiler les données annuelles à destination du grand public > Afficher les statistiques et l'avancée du PGMR sur le site internet de la MRC et faire des liens avec les sites web des municipalités		x	x	x	x			2023	En continu	x	x	x	x			x	80	220		
	1.9. Proposer aux citoyens / écoles des visites guidées d'infrastructures de l'économie circulaire	> Évaluer, avec les potentiels partenaires, la possibilité d'ouvrir au grand public leurs infrastructures pour sensibiliser les citoyens > Proposer des visites le cas échéant (si approbation)	1.3 1.4	x	x		x		x	2024	En continu	x	x	x	x			x	30	210	500	3 500
Amélioration de la performance de récupération chez les citoyens	1.10. Accompagner les multilogements dans le tri à 3 voies	> Développer une offre d'accompagnement pour les multilogements > Rédiger un guide de bonnes pratiques sur les recyclables et les matières organiques et le mettre à disposition sur le site web de la MRC	1.2	x	x		x			2024	2	x	x	x		x		x	60 + Brigade verte	120 + Brigade verte		

THÈME	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	MESURES CONNEXES	SECTEURS GENERATEURS			RESPONSABLES			PERIODE DE MISE EN ŒUVRE		OBJECTIFS PQGMR (plan d'action 2019-2024)				OBJECTIFS SVMO			BUDGET			
				Résidentiel	ICI	CRD	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (nombre d'années)	Réduction de la quantité de matière éliminée (525 kg/hab.)	Recyclage de 75 % des matières (papier, carton, verre, plastique, métal)	Recyclage de 60 % des MO	Recyclage et valorisation de 70 % des résidus de CRD	Gestion de 100 % des MO du territoire	Gestion des MO dans 100 % des ICI	Recyclage et valorisation de 70 % de la MO	Nombre d'heures pour l'année d'implantation	Nombre d'heures totales	Budget financier l'année d'implantation (\$)	Budget financier total (\$)
	1.11. Étudier la possibilité d'une stratégie reliée aux conteneurs semi-enfouis (CSE) dans la MRC	> Étudier une stratégie pour les CSE (type de contenant, coût, etc) > Proposer des règles en corrélation avec les conclusions de l'étude > Réaliser un appel d'offres pour ces contenants (le cas échéant) > Mettre en place un service de conteneurs semi-enfouis 3 voies dans les secteurs le nécessitant (le cas échéant)	1.12 4.5 4.6	x	x			x		2023	1		x	x		x		x	300	300		
	1.12. Municipaliser la gestion des conteneurs des multilogements	> Faire un état des lieux des conteneurs utilisés sur le territoire de la MRC > Établir une meilleure gestion des conteneurs : service de conteneurs CS et MO pour les multilogements (à partir du nouvel appel d'offre prévu en 2023-2024) et service de collecte des bacs CS et MO en arrière-cour pour les multilogements lorsque l'utilisation de conteneurs n'est pas possible	1.12 1.18 4.6	x				x		2024	3	x	x	x		x		x	150	300		
	1.13. Détourner les encombrants valorisables de l'enfouissement	> Étudier les alternatives à la collecte des encombrants et adapter le nouvel appel d'offre avec cette orientation afin de supprimer partiellement les collectes spéciales > Faire la promotion et communiquer sur la mise à disposition de la camionnette pour porter les matières à l'écocentre > Réglementer le dépôt d'encombrants en bordure de rue	1.18 4.3 4.11	x			x			2024	2	x	x		x			x	100	150		

THÈME	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	MESURES CONNEXES	SECTEURS GENERATEURS			RESPONSABLES			PERIODE DE MISE EN ŒUVRE		OBJECTIFS PQGMR (plan d'action 2019-2024)				OBJECTIFS SVMO			BUDGET			
				Résidentiel	ICI	CRD	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (nombre d'années)	Réduction de la quantité de matière éliminée (525 kg/hab.)	Recyclage de 75 % des matières (papier, carton, verre, plastique, métal)	Recyclage de 60 % des MO	Recyclage et valorisation de 70 % des résidus de CRD	Gestion de 100 % des MO du territoire	Gestion des MO dans 100 % des ICI	Recyclage et valorisation de 70 % de la MO	Nombre d'heures pour l'année d'implantation	Nombre d'heures totales	Budget financier l'année d'implantation (\$)	Budget financier total (\$)
	1.14. Ajouter des incitatifs sur la collecte des déchets ultimes	> Étudier et introduire des contraintes supplémentaires à la collecte des déchets (diminuer la fréquence de passage, tarification incitative au volume, etc.) > Adapter le nouvel appel d’offre en conséquence (le cas échéant (2025)) et développer une réglementation si nécessaire	1.18 4.3	x	x		x			2025	1	x	x	x	x	x		x	50	50		
Amélioration de la performance de récupération chez les ICI	1.15. Municipaliser la CS des ICI et multilogements	> Évaluer la possibilité de municipaliser la collecte sélective des ICI et multilogements du territoire (selon les négociations avec l’OGD)	1.18 4.5 4.6	x	x		x	x		2024	1	x	x					x	100	100		
	1.16. Créer un guide de référence pour une meilleure gestion des résidus de CRD et un répertoire des organismes de tri et de récupération	> Mettre à jour le document ressource pour la gestion des résidus de CRD > Transmettre le guide aux personnes octroyant les permis dans les municipalités pour les diffuser aux intéressés (habitants pour les résidences, contracteurs pour les travaux publics, etc) > Diffuser les informations pertinentes sur le site internet de la MRC et faire des liens avec les sites web des municipalités	4.9 4.11			x	x			2023	1	x			x			x	50	50		

THÈME	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	MESURES CONNEXES	SECTEURS GENERATEURS			RESPONSABLES			PERIODE DE MISE EN ŒUVRE		OBJECTIFS PQGMR (plan d'action 2019-2024)				OBJECTIFS SVMO			BUDGET			
				Résidentiel	ICI	CRD	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (nombre d'années)	Réduction de la quantité de matière éliminée (525 kg/hab.)	Recyclage de 75 % des matières (papier, carton, verre, plastique, métal)	Recyclage de 60 % des MO	Recyclage et valorisation de 70 % des résidus de CRD	Gestion de 100 % des MO du territoire	Gestion des MO dans 100 % des ICI	Recyclage et valorisation de 70 % de la MO	Nombre d'heures pour l'année d'implantation	Nombre d'heures totales	Budget financier l'année d'implantation (\$)	Budget financier total (\$)
	1.17. Promouvoir et déployer l'écoresponsabilité des événements organisés sur le territoire	> Proposer des outils de communication pour améliorer la qualité du tri dans les îlots de récupération > Mettre à disposition des contenants de récupération lors d'événements et sensibiliser les organisateurs à prendre des mesures écoresponsables > Créer un guide de pratiques écoresponsables pour l'organisation des événements (se référer aux ressources documentaires du Réseau des femmes en environnement). Le diffuser aux municipalités pour améliorer l'impact des événements autorisés sur le territoire	4.12		x		x			2024	2	x	x	x		x		x	30	90	5 000	5 000
Bonification des contrats	1.18. Améliorer les mesures contractuelles pour les nouveaux contrats de collecte	> Bonifier les dispositions des contrats de collecte afin d'améliorer les performances de valorisation des matières résiduelles	1.12 1.13 1.14 1.15 4.2	x	x		x			2026	2	x	x	x		x		x	300	400		

THÈME	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	MESURES CONNEXES	SECTEURS GENERATEURS			RESPONSABLES			PERIODE DE MISE EN ŒUVRE		OBJECTIFS PQGMR (plan d'action 2019-2024)				OBJECTIFS SVMO			BUDGET			
				Résidentiel	ICI	CRD	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (nombre d'années)	Réduction de la quantité de matière éliminée (525 kg/hab.)	Recyclage de 75 % des matières (papier, carton, verre, plastique, métal)	Recyclage de 60 % des MO	Recyclage et valorisation de 70 % des résidus de CRD	Gestion de 100 % des MO du territoire	Gestion des MO dans 100 % des ICI	Recyclage et valorisation de 70 % de la MO	Nombre d'heures pour l'année d'implantation	Nombre d'heures totales	Budget financier l'année d'implantation (\$)	Budget financier total (\$)
Allongement de la durée de vie des produits	2.1. Soutenir le prolongement de la durée de vie des produits par le réemploi tout en créant du lien social	> Renouveler les ententes avec les organismes de réemploi de la MRC (aux deux ans), les bonifier au besoin > Verser les aides financières aux organismes partenaires > Soutenir la création d'un espace de réparation type « Repair Café » pour apprendre à réparer ses équipements et objets (textile, meubles, électroniques, etc) ou organiser des journées type « réparathon » (en partenariat avec la CDÉJ) > Évaluer la possibilité d'un partenariat avec des OBNL	2.2 2.7	x			x		x (CDÉJ, etc.)	2024	En continu	x							20	200	18 000	144 000
	2.2. Proposer un modèle d'écocentre-ressourcerie pour inciter au réemploi	> Poursuivre le projet pilote de réemploi à l'écocentre, développer son accessibilité et le pérenniser > Mettre en place une méthode de suivi sur le volume d'objets finissant dans les conteneurs de réemploi > Évaluer la nécessité d'un réseautage entre l'écocentre et les organismes de réemploi si des besoins apparaissent > Faire la promotion du projet auprès des administrés	2.1	x			x			2023	3	x							30	100		

THÈME	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	MESURES CONNEXES	SECTEURS GENERATEURS			RESPONSABLES			PERIODE DE MISE EN ŒUVRE		OBJECTIFS PQGMR (plan d'action 2019-2024)				OBJECTIFS SVMO			BUDGET			
				Résidentiel	ICI	CRD	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (nombre d'années)	Réduction de la quantité de matière éliminée (525 kg/hab.)	Recyclage de 75 % des matières (papier, carton, verre, plastique, métal)	Recyclage de 60 % des MO	Recyclage et valorisation de 70 % des résidus de CRD	Gestion de 100 % des MO du territoire	Gestion des MO dans 100 % des ICI	Recyclage et valorisation de 70 % de la MO	Nombre d'heures pour l'année d'implantation	Nombre d'heures totales	Budget financier l'année d'implantation (\$)	Budget financier total (\$)
Développement de nouveaux marchés et débouchés	2.3. Optimiser l'écocentre	> Mettre en place le projet d'optimisation de la gestion du bois > Améliorer l'accès à l'écocentre (proposer des créneaux en jours fériés estivaux) > Étudier les débouchés sur d'autres matières encore non valorisées (matelas, CRD, etc.) et mettre en œuvre leur valorisation le cas échéant > Étudier la possibilité d'offrir le service d'écocentre aux ICI (sous certaines conditions)	2.4 2.5 2.6	x	x		x			2023	En continu	x	x	x	x			x	40 + DA	320 + DA	À déterminer	À déterminer
	2.4. Instaurer la récupération du verre par îlots d'apport volontaire	> Étudier et élaborer un programme de récupération du verre par apport volontaire pour une meilleure recyclabilité (écocentre, etc.) > Proposer ce service aux citoyens et aux ICI	2.3	x			x			2024	1	x	x						80	80	À déterminer	À déterminer
	2.5. Instaurer le recyclage du polystyrène	> Étudier et élaborer un programme de recyclage pour le polystyrène (expansé, extrudé, rigide, etc.) > Proposer ce service aux citoyens et aux ICI	2.3	x	x		x		X (OGD)	2024	1	x	x						80	80	À déterminer	À déterminer
	2.6. S'assurer de la récupération des plastiques agricoles	> Collaborer avec les OGR pour la récupération des matières agricoles assujetties à la REP > Faire une campagne de communication pour la récupération des plastiques agricoles	2.3 4.1		x				x (OGR)	2023	2	x	x						20	40		

THÈME	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	MESURES CONNEXES	SECTEURS GENERATEURS			RESPONSABLES			PERIODE DE MISE EN ŒUVRE		OBJECTIFS PQGMR (plan d'action 2019-2024)				OBJECTIFS SVMO			BUDGET			
				Résidentiel	ICI	CRD	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (nombre d'années)	Réduction de la quantité de matière éliminée (525 kg/hab.)	Recyclage de 75 % des matières (papier, carton, verre, plastique, métal)	Recyclage de 60 % des MO	Recyclage et valorisation de 70 % des résidus de CRD	Gestion de 100 % des MO du territoire	Gestion des MO dans 100 % des ICI	Recyclage et valorisation de 70 % de la MO	Nombre d'heures pour l'année d'implantation	Nombre d'heures totales	Budget financier l'année d'implantation (\$)	Budget financier total (\$)
Réduction à la source	2.7. Appuyer les efforts de réduction à la source des citoyen(ne)s	> Développer des programmes de subventions incitatifs pour l’achat de produits réemployables (hygiène personnelle, couches, film alimentaire, etc) > Proposer des ateliers et conférences sur le zéro déchet > Diffuser un guide zéro déchet avec les astuces à appliquer au quotidien et le rendre disponible sur les canaux de communication de la MRC et des municipalités (le mettre à jour régulièrement au besoin)	1.4 1.7 2.1	x			x	x		2027	3	x							80	200	* Selon les subventions définies	* Selon les subventions définies
	2.8. Mettre en avant les bonnes initiatives des entreprises et organisations en GMR	> Diffuser des informations sur les bonnes pratiques et les bons coups des entreprises et des organismes (écoconception, réduction à la source, etc) > Élaborer un répertoire regroupant les ICI du Circuit Zéro Déchet			x		x	x		2027	2	x							40	80		
	2.9. Mettre en place un système de contenants réutilisables pour l'alimentation sur le territoire	> Réaliser un sondage / étude afin de connaître les ICI intéressés > Évaluer la pertinence de proposer un partenariat entre l’OBNL La vague et les ICI intéressés > Communiquer et déployer le partenariat (si pertinent)	4.4		x		x			2026	2	x							80 + Brigade verte	140 + Brigade verte	À déterminer	À déterminer
Veille informationnelle	2.10. Obtenir des informations sur les ICI	> Interpeller les autorités publiques afin d'obtenir l'accès sur les informations des ICI pour déployer des actions (cf la quantité de matières générées à Joliette)			x		x			2023	En continu	x							5	40		

THÈME	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	MESURES CONNEXES	SECTEURS GENERATEURS			RESPONSABLES			PERIODE DE MISE EN ŒUVRE		OBJECTIFS PQGMR (plan d'action 2019-2024)				OBJECTIFS SVMO			BUDGET			
				Résidentiel	ICI	CRD	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (nombre d'années)	Réduction de la quantité de matière éliminée (525 kg/hab.)	Recyclage de 75 % des matières (papier, carton, verre, plastique, métal)	Recyclage de 60 % des MO	Recyclage et valorisation de 70 % des résidus de CRD	Gestion de 100 % des MO du territoire	Gestion des MO dans 100 % des ICI	Recyclage et valorisation de 70 % de la MO	Nombre d'heures pour l'année d'implantation	Nombre d'heures totales	Budget financier l'année d'implantation (\$)	Budget financier total (\$)
	2.11. Faire de la veille réglementaire et d'innovation	> S'inspirer des bonnes pratiques à l'œuvre à d'autres endroits et réaliser une veille sur les réglementations en vigueur > Transmettre les informations pertinentes sur le site internet (articles, etc)		x	x	x	x			2023	En continu	x	x	x	x	x	x	x	30	240		
Orientation 3 : Réduire les matières organiques de l'enfouissement																						
Gestion et recyclage des biosolides municipaux et des fosses septiques	3.1. Inventorier les installations de fosses septiques	> Dresser un inventaire des fosses septiques sur le territoire > Faire des mises à jour au cours du temps si nécessaire > Diffuser les informations de bonne gestion sur le site internet de la MRC et celui des municipalités	1.2 3.2 3.3	x				x		2025	1	x		x		x		x	Brigade verte	Brigade verte		
	3.2. Proposer un système de suivi des boues de fosses septiques	> Mettre en place un suivi des boues des fosses septiques harmonisé sur l'ensemble du territoire (quantités générées, débouchés) > Respecter le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) > Favoriser le recyclage des boues lorsque possible	3.1 3.3	x				x		2026	3	x		x		x		x	120	180		
	3.3. Accompagner les municipalités dans la proposition d'un programme d'Écoprêt pour la mise aux normes de fosses septiques	> Élaborer un programme Écoprêt pour le remplacement des installations septiques > Déployer le programme Écoprêt	3.1 3.2	x				x		2026	2	x		x		x		x	40	50		

THÈME	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	MESURES CONNEXES	SECTEURS GENERATEURS			RESPONSABLES			PERIODE DE MISE EN ŒUVRE		OBJECTIFS PQGMR (plan d'action 2019-2024)				OBJECTIFS SVMO			BUDGET			
				Résidentiel	ICI	CRD	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (nombre d'années)	Réduction de la quantité de matière éliminée (525 kg/hab.)	Recyclage de 75 % des matières (papier, carton, verre, plastique, métal)	Recyclage de 60 % des MO	Recyclage et valorisation de 70 % des résidus de CRD	Gestion de 100 % des MO du territoire	Gestion des MO dans 100 % des ICI	Recyclage et valorisation de 70 % de la MO	Nombre d'heures pour l'année d'implantation	Nombre d'heures totales	Budget financier l'année d'implantation (\$)	Budget financier total (\$)
	3.4. Faire un suivi annuel des boues municipales	> Procéder au suivi annuel des vidanges des étangs sur l'ensemble du territoire > Étudier les solutions de mise en valeur en cas d'enfouissement de boues (si requis)			x			x		2023	En continu	x		x		x		x	5	40		
Gestion des MO sur l'ensemble du territoire, incluant les matières des ICI	3.5. Promouvoir l'herbicyclage et feuillicyclage	> Réaliser une campagne de promotion de l'herbicyclage et du feuillicyclage (fiches explicatives) > Diffuser des informations sur les différents canaux de communication > Étudier et développer un programme de subvention pour l'acquisition de lames déchiqueteuses (feuillicyclage)	1.2	x			x			2025	2	x		x				x	30 + Brigade verte	60 + Brigade verte	* Selon les subventions définies	* Selon les subventions définies
	3.6. Accompagner les ICI dans la transition vers l'obligation réglementaire de gestion des MO	> Élaborer une offre de service pour la récupération des MO pour les ICI intéressés > Analyser et travailler avec Moisson Lanaudière pour offrir des solutions au gaspillage aux ICI intéressés (si besoin) > S'appuyer de la campagne de communication RECYC-QUÉBEC pour promouvoir la fin du gaspillage alimentaire > Rédiger une fiche de bonnes pratiques	1.2 4.5		x		x			2027	2	x		x		x	x	x	60	100 + Brigade verte		
	3.7. Assurer un suivi des ICI assimilés à la collecte des MO	> Réaliser une base de données des ICI desservis ou non par une collecte municipale (faire un portrait) > Évaluer et proposer des ajustements pour inclure les ICI non desservis au besoin	1.2		x		x			2027	2	x		x		x	x	x	Brigade verte	Brigade verte		

Orientation 4 : Soutenir une meilleure gestion des matières résiduelles par la réglementation

THÈME	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	MESURES CONNEXES	SECTEURS GENERATEURS			RESPONSABLES			PERIODE DE MISE EN ŒUVRE		OBJECTIFS PQGMR (plan d'action 2019-2024)				OBJECTIFS SVMO			BUDGET			
				Résidentiel	ICI	CRD	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (nombre d'années)	Réduction de la quantité de matière éliminée (525 kg/hab.)	Recyclage de 75 % des matières (papier, carton, verre, plastique, métal)	Recyclage de 60 % des MO	Recyclage et valorisation de 70 % des résidus de CRD	Gestion de 100 % des MO du territoire	Gestion des MO dans 100 % des ICI	Recyclage et valorisation de 70 % de la MO	Nombre d'heures pour l'année d'implantation	Nombre d'heures totales	Budget financier l'année d'implantation (\$)	Budget financier total (\$)
Responsabilité Élargie du Producteur (REP)	4.1. Développer des points de dépôt avec les organismes REP pour les nouvelles filières réglementées	> S'assurer de l'adéquation entre les nouvelles matières réglementées et les points de dépôt (écocentre) > Exiger une compensation aux organismes de gestion reconnus (OGR) pour la récupération de leurs matières assujetties		x	x		x		x	2023	4	x	x						20 + DA	80 + DA		
	4.2. Assurer la transition vers la modernisation du système de collecte sélective	> Élaborer une entente-cadre avec l'organisme de gestion désigné (OGD) > Élaborer et procéder à l'appel d'offres pour la collecte (le cas échéant) > Mettre à jour les informations nécessaires pour tout changement (matières acceptées, etc) > Collaborer à l'atteinte des objectifs	1.18	x	x		x		x (ÉEQ)	2023	2	x	x						80 + DA	130 + DA		
Responsabilisation des pratiques et amélioration des impacts	4.3. Encadrer, par la réglementation, les encombrants et les déchets ultimes	> Réglementer le dépôt d'encombrants et toute autre mesure incitative le cas échéant > Faire de la sensibilisation quant à la réglementation	1.13 1.14 4.11	x	x			x		2025	1	x	x	x				x	80	80		
	4.4. Réglementer les plastiques et matières à usage unique	> S'assurer de l'application de la nouvelle réglementation fédérale (règlement interdisant les plastiques à usage unique DORS/2022-138 > Évaluer la nécessité de réglementer d'autres plastiques et matières à usage unique. L'adopter le cas échéant > Adopter une politique d'élimination des plastiques à usage unique dans les bâtiments municipaux > Sensibiliser les commerçants et citoyens quant à la réglementation (le cas échéant)	2.9 4.7		x			x		-	-	x							-	-	-	-

THÈME	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	MESURES CONNEXES	SECTEURS GENERATEURS			RESPONSABLES			PERIODE DE MISE EN ŒUVRE		OBJECTIFS PQGMR (plan d'action 2019-2024)				OBJECTIFS SVMO			BUDGET			
				Résidentiel	ICI	CRD	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (nombre d'années)	Réduction de la quantité de matière éliminée (525 kg/hab.)	Recyclage de 75 % des matières (papier, carton, verre, plastique, métal)	Recyclage de 60 % des MO	Recyclage et valorisation de 70 % des résidus de CRD	Gestion de 100 % des MO du territoire	Gestion des MO dans 100 % des ICI	Recyclage et valorisation de 70 % de la MO	Nombre d'heures pour l'année d'implantation	Nombre d'heures totales	Budget financier l'année d'implantation (\$)	Budget financier total (\$)
	4.5. Encadrer, par une politique, la GMR pour les ICI	> Établir une politique cadre soutenue par un règlement obligeant les ICI à adopter une gestion des matières résiduelles responsable (récupération des MO et des recyclables). L’adopter le cas échéant > Obliger les jardins communautaires à mettre en œuvre un compostage <i>in situ</i> > Sensibiliser les ICI quant à la politique et la réglementation	1.11 1.15 3.6		x			x		2025	1	x	x	x		x	x	x	100	100		
	4.6. Encadrer, par une politique, la GMR pour les multilogements	> Établir une politique cadre soutenue par un règlement obligeant les multilogements à adopter une gestion des matières résiduelles responsable (récupération des MO et des recyclables). L’adopter le cas échéant > Sensibiliser les multilogements quant à la politique et la réglementation	1.11 1.12 1.15	x				x		2025	1	x	x	x		x	x	x	100	100		
	4.7. Instaurer une politique d'approvisionnement responsable pour la MRC et les municipalités	> Instaurer des clauses environnementales et sociales dans les appels d'offres (notamment des critères de réduction de GES et de récupération de résidus de CRD) > Favoriser l'acquisition de biens issus du réemploi et des produits présentant une teneur élevée en matières recyclées			x		x	x		2024	1	x							80	80		

THÈME	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	MESURES CONNEXES	SECTEURS GENERATEURS			RESPONSABLES			PERIODE DE MISE EN ŒUVRE		OBJECTIFS PQGMR (plan d'action 2019-2024)				OBJECTIFS SVMO			BUDGET			
				Résidentiel	ICI	CRD	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (nombre d'années)	Réduction de la quantité de matière éliminée (525 kg/hab.)	Recyclage de 75 % des matières (papier, carton, verre, plastique, métal)	Recyclage de 60 % des MO	Recyclage et valorisation de 70 % des résidus de CRD	Gestion de 100 % des MO du territoire	Gestion des MO dans 100 % des ICI	Recyclage et valorisation de 70 % de la MO	Nombre d'heures pour l'année d'implantation	Nombre d'heures totales	Budget financier l'année d'implantation (\$)	Budget financier total (\$)
	4.8. Agir contre le réchauffement climatique	> Poursuivre le projet de location de camionnette à la disposition des citoyens pour amener des matières à l'écocentre (et faire la promotion de l'économie collaborative) > Évaluer la possibilité de procéder à une compensation carbone pour les municipalités intéressées et la MRC (en partenariat avec le CREL (Scol'ERE))	1.5		x		x	x	x (CREL)	2024	En continu								10	70	* Dépendamment du nombre de classes à financer	* Dépendamment du nombre de classes à financer
	4.9. Favoriser une gestion exemplaire des travaux de construction au sein de la MRC	> Réglementer la mise en valeur des résidus de CRD par les entrepreneurs et donneurs d'ouvrage, pour tout travaux de construction / démolition sur le territoire (infrastructures municipales, travaux de génie civil, etc). Application de cette mesure lors des demandes de permis > Inspecter les chantiers par le service d'inspection pour le respect des dispositions réglementaires	1.16 4.11			x		x		2026	1	x			x			x	80	80		
	4.10. Optimiser le déploiement de la récupération des matières sur les lieux publics	> Aider ÉEQ dans l'identification d'ilots de tri pour son plan de desserte dans les municipalités et à la mise en place d'autres ilots si nécessaire			x			x		2027	1	x	x	x		x		x	40 + Brigade verte	40 + Brigade verte		

THÈME	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	MESURES CONNEXES	SECTEURS GENERATEURS			RESPONSABLES			PERIODE DE MISE EN ŒUVRE		OBJECTIFS PQGMR (plan d'action 2019-2024)				OBJECTIFS SVMO			BUDGET			
				Résidentiel	ICI	CRD	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (nombre d'années)	Réduction de la quantité de matière éliminée (525 kg/hab.)	Recyclage de 75 % des matières (papier, carton, verre, plastique, métal)	Recyclage de 60 % des MO	Recyclage et valorisation de 70 % des résidus de CRD	Gestion de 100 % des MO du territoire	Gestion des MO dans 100 % des ICI	Recyclage et valorisation de 70 % de la MO	Nombre d'heures pour l'année d'implantation	Nombre d'heures totales	Budget financier l'année d'implantation (\$)	Budget financier total (\$)
	4.11. Instaurer un service d'inspection pour le respect des réglementations en vigueur	> Réaliser des inspections liées au respect de la réglementation dans chaque municipalité (par l'intermédiaire d'un inspecteur municipal ou rattaché à la MRC) > Fixer des pénalités aux contrevenants	1.13 4.3 4.9	x	x			x		2024	2	x	x	x		x		x	50	100	* Embauche d'une personne si compétence de la MRC	* Embauche d'une personne si compétence de la MRC
	4.12. Réglementer les événements pour une meilleure écoresponsabilité	> Obliger les événements à être écoresponsables (suivre la norme BNQ 9700-253) > Définir les critères souhaités pour établir une réglementation	1.17		x			x		2026	1	x	x	x		x		x	40	40		
	4.13. Uniformiser les règlements sur l'ensemble du territoire	> Uniformiser les règlements existants et à venir sur l'ensemble du territoire			x			x		2025	1	x	x	x	x	x	x	x	100	100		
Orientation 5 : Suivi et surveillance																						
Suivi et surveillance	5.1. Préparer annuellement un suivi des actions réalisées dans le cadre du PGMR	> Présenter et faire approuver annuellement par le Conseil de la MRC, un document synthèse des actions, réalisées ou non, de l'année écoulée		x	x	x	x			2023	En continu								30	240		

THÈME	MESURES	MOYENS DE MISE EN ŒUVRE	MESURES CONNEXES	SECTEURS GENERATEURS			RESPONSABLES			PERIODE DE MISE EN ŒUVRE		OBJECTIFS PQGMR (plan d'action 2019-2024)				OBJECTIFS SVMO			BUDGET			
				Résidentiel	ICI	CRD	MRC	Municipalités	Autres	Implantation	Durée (nombre d'années)	Réduction de la quantité de matière éliminée (525 kg/hab.)	Recyclage de 75 % des matières (papier, carton, verre, plastique, métal)	Recyclage de 60 % des MO	Recyclage et valorisation de 70 % des résidus de CRD	Gestion de 100 % des MO du territoire	Gestion des MO dans 100 % des ICI	Recyclage et valorisation de 70 % de la MO	Nombre d'heures pour l'année d'implantation	Nombre d'heures totales	Budget financier l'année d'implantation (\$)	Budget financier total (\$)
	5.2. Préparer annuellement un plan d’actions à venir	> Présenter et faire approuver annuellement par le Conseil de la MRC, les actions à réaliser pour l’année suivante, accompagnées d’un budget approprié		x	x	x	x			2023	En continu								30	240		

5.3. Fiches descriptives des actions

MESURE 1.1	POURSUIVRE LA CAMPAGNE « TRIER C’EST MA FIERTÉ » ET DÉVELOPPER SA VISIBILITÉ									
Thème 1	Informé, sensibiliser et éduquer sur les bonnes pratiques (ISÉ)									
Objectifs gouvernementaux										
Plan d’action 2029-2024 de la PQGMR ☒ Réduire la quantité de matières éliminées à 525 kg/hab. ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ☒ Recycler 60 % des matières organiques ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD					Stratégie de valorisation de la matière organiques (SVMO) ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d’ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d’ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)					
Description et contexte										
L’ISÉ est identifiée comme étant de première importance et efficace pour soutenir l’adoption de comportements adéquats et pérennes. La campagne « Trier c’est ma fierté », débutée par la création de vidéos et d’affiches, sera maintenue pour continuer à informer et sensibiliser les citoyens. Les éléments de communication peuvent prendre différentes formes (articles web, etc).										
Type(s) d’action(s)					Générateur(s) visé(s)					
☒ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☐ Services en GMR ☐ Infrastructure ☐ Règlementaire ☐ Politique/Plan d’action ☒ Réduction à la source					☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) assimilables ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)					
Moyen(s) de mise en œuvre										
> Mettre à jour et compléter annuellement les informations (horaires, consignes de tri, etc) sur le site internet de la MRC > Mettre à jour les informations de l’application « Ça va où » de RECYC-QUÉBEC et en faire la promotion					> Rédiger une chronique GMR hebdomadaire > Créer des supports de communication					
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre					Collaborateur(s)					
☒ MRC ☐ Municipalités membres ☐					☐ MRC ☒ Municipalités membres ☐					
Indicateur(s) de suivi										
Nombre de communications diffusées (minimalement une par semaine)										
Échéancier et budget ventilé										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
Ressources humaines (en nombre d’heures)	80	80	80	80	80	80	80	80	640	
Ressources externes (humaines, matérielles, etc. (en dollars))	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1000	8 000	
Aide financière (spécifiez)										

MESURE 1.2	POURSUIVRE LA BRIGADE VERTE CHAQUE ANNÉE									
Thème 1	Informé, sensibiliser et éduquer sur les bonnes pratiques (ISÉ)									
Objectifs gouvernementaux										
Plan d’action 2029-2024 de la PQGMR ☒ Réduire la quantité de matières éliminées à 525 kg/hab. ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ☒ Recycler 60 % des matières organiques ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD					Stratégie de valorisation de la matière organiques (SVMO) ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d’ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d’ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)					
Description et contexte										
Pour mener des actions d’information et de sensibilisation auprès des citoyens, mobiliser des personnes au sein de la brigade verte sur le terrain est essentiel. Depuis 2016, une équipe intervient à chaque période estivale pour réaliser un véritable travail éducatif sur les questions relatives à la gestion des matières résiduelles. Ainsi, une présence accrue et régulière chaque année permet aux administrés d’assimiler les bonnes pratiques et les consignes en vigueur. Suivant les problématiques en cours, la brigade est susceptible de travailler sur d’autres projets.										
Type(s) d’action(s)					Générateur(s) visé(s)					
☒ ISÉ ☒ Acquis de connaissances ☒ Services en GMR ☐ Infrastructure ☐ Règlementaire ☐ Politique/Plan d’action ☒ Réduction à la source					☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) assimilables ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)					
Moyen(s) de mise en œuvre										
> Organiser et participer à des événements de sensibilisation : activités dans les camps de jour et autres organismes accueillant des enfants, etc. > Faire des tournées de pointage et distribuer des billets de courtoisie par municipalité sur la période estivale					> Créer des outils de communication au besoin afin de contribuer à la campagne « Trier c’est ma fierté » (cf mesure 1.1) > Mener d’autres projets selon les besoins					
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre					Collaborateur(s)					
☒ MRC ☐ Municipalités membres ☐					☐ MRC ☒ Municipalités membres ☐					
Indicateur(s) de suivi et cibles										
Nombre de billets de courtoisie distribués (au moins 2000 par année) / Nombre d’interventions et de présentations (au moins 4 activités) / Nombre de municipalités touchées (au moins une tournée de pointage par municipalité)										
Échéancier et budget ventilé										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
Ressources humaines (en dollars)	22 000	22 000	22 000	22 000	22 000	22 000	22 000	22 000	176 000	
Ressources externes (humaines, matérielles, etc. (en dollars))										
Aide financière (Emploi d’Été Canada)	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	80 000	
Grand total									96 000	

MESURE 1.3	ORGANISER UN ÉVÉNEMENT ANNUEL DANS LE CADRE DU JOUR DE LA TERRE									
Thème 1	Informer, sensibiliser et éduquer sur les bonnes pratiques (ISÉ)									
Objectifs gouvernementaux										
Plan d'action 2029-2024 de la PQGMR ☒ Réduire la quantité de matières éliminées à 525 kg/hab. ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ☒ Recycler 60 % des matières organiques ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD					Stratégie de valorisation de la matière organiques (SVMO) ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)					
Description et contexte										
L'organisation d'évènements ponctuels constitue un moyen pertinent pour sensibiliser les citoyens et les résidents à une meilleure gestion des matières résiduelles. Les évènements peuvent constituer une source d'inspiration pour impulser de nouvelles initiatives auprès des résidents, tout en permettant de souligner les dates calendaires importantes pour l'environnement.										
Type(s) d'action(s)					Générateur(s) visé(s)					
☒ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☐ Services en GMR ☐ Infrastructure ☐ Règlementaire ☐ Politique/Plan d'action ☒ Réduction à la source					☒ Résidentiel ☐ Industries, commerces et institutions (ICI) assimilables ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)					
Moyen(s) de mise en œuvre										
> Définir une ou des thématiques pour l'événement > Proposer des activités (conférences, ateliers, cinéma plein air, expositions, etc)					> Établir des partenariats avec des organismes le cas échéant					
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre					Collaborateur(s)					
☒ MRC ☐ Municipalités membres ☐					☐ MRC ☒ Municipalités membres ☐					
Indicateur(s) de suivi et cibles										
Nombre d'activités organisées (au moins une par année) / Nombre de participants à l'événement										
Échéancier et budget ventilé										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
Ressources humaines (en nombre d'heures)		30	30	30	30	30	30	30	210	
Ressources externes (humaines, matérielles, etc. (en dollars))		1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	7 000	
Aide financière (spécifiez)										
Commentaire : Il est difficile d'estimer un budget prévisionnel sur ce type d'événement, cela dépend des activités qui pourraient être proposées.										

MESURE 1.4	ORGANISER UN ÉVÉNEMENT ANNUEL DANS LE CADRE DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS									
Thème 1	Informer, sensibiliser et éduquer sur les bonnes pratiques (ISÉ)									
Objectifs gouvernementaux										
Plan d'action 2029-2024 de la PQGMR ☒ Réduire la quantité de matières éliminées à 525 kg/hab. ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ☒ Recycler 60 % des matières organiques ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD					Stratégie de valorisation de la matière organiques (SVMO) ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)					
Description et contexte										
L'organisation d'évènements ponctuels constitue un moyen pertinent pour sensibiliser les citoyens et les résidents à une meilleure gestion des matières résiduelles. Les évènements peuvent constituer une source d'inspiration pour impulser de nouvelles initiatives auprès des résidents, tout en permettant de souligner les dates calendaires importantes pour l'environnement.										
Type(s) d'action(s)					Générateur(s) visé(s)					
☒ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☐ Services en GMR ☐ Infrastructure ☐ Règlementaire ☐ Politique/Plan d'action ☒ Réduction à la source					☒ Résidentiel ☐ Industries, commerces et institutions (ICI) assimilables ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)					
Moyen(s) de mise en œuvre										
> Définir une ou des thématiques pour l'événement si nécessaire > Proposer des activités (conférences, ateliers, etc)					> Établir des partenariats avec des organismes le cas échéant					
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre					Collaborateur(s)					
☒ MRC ☐ Municipalités membres ☐					☐ MRC ☒ Municipalités membres ☒ FCQGED					
Indicateur(s) de suivi et cibles										
Nombre d'activités organisées (au moins une par année) / Nombre de participants à l'événement										
Échéancier et budget ventilé										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
Ressources humaines (en nombre d'heures)		30	30	30	30	30	30	30	210	
Ressources externes (humaines, matérielles, etc. (en dollars))	Caverne d'Ali Baba	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	7 000	
Aide financière (spécifiez)										

Commentaire : Il est difficile d'estimer un budget prévisionnel sur ce type d'événement, cela dépend des activités qui pourraient être proposées.

MESURE 1.5	SOUTENIR L'AMÉLIORATION DU TRI DANS LES ÉCOLES									
Thème 1	Informé, sensibiliser et éduquer sur les bonnes pratiques (ISÉ)									
Objectifs gouvernementaux										
Plan d'action 2029-2024 de la PQGMR ☒ Réduire la quantité de matières éliminées à 525 kg/hab. ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ☒ Recycler 60 % des matières organiques ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD					Stratégie de valorisation de la matière organiques (SVMO) ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)					
Description et contexte										
Axe des mesures d'ISÉ auprès des enfants est primordial pour améliorer la gestion des matières résiduelles. Ces actions permettent aux jeunes d'adopter facilement de meilleurs réflexes et de les ancrer de manière pérenne.										
Type(s) d'action(s)					Générateur(s) visé(s)					
☒ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☐ Services en GMR ☐ Infrastructure ☐ Règlementaire ☐ Politique/Plan d'action ☒ Réduction à la source					☐ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) assimilables ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)					
Moyen(s) de mise en œuvre										
> Travailler avec les écoles et la commission scolaire des Samares pour étudier les actions à mettre en place (activités, interventions, concours, etc.) > Inciter les CPE à travailler sur une certification durable					> Informer les écoles des concours pouvant être organisés par des organismes (ex : Environnement Jeunesse et Appel à recycler)					
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre					Collaborateur(s)					
☒ MRC ☐ Municipalités membres ☐					☒ Municipalités membres ☒ CREL ☒ Commission scolaire					
Indicateur(s) de suivi et cibles										
Nombre d'écoles visitées (au moins un passage par école) / Nombre d'élèves sensibilisés										
Échéancier et budget ventilé										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
Ressources humaines (en nombre d'heures)				20	20	20			60	
Ressources externes (humaines, matérielles, etc. (en dollars))				10 000	10 000	10 000			30 000	
Aide financière (spécifiez)										

MESURE 1.6	PROPOSER UN QUIZ INTERMUNICIPAL POUR INVITER LES CITOYENS À TESTER LEURS CONNAISSANCES									
Thème 1	Informé, sensibiliser et éduquer sur les bonnes pratiques (ISÉ)									
Objectifs gouvernementaux										
Plan d’action 2029-2024 de la PQGMR ☒ Réduire la quantité de matières éliminées à 525 kg/hab. ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ☒ Recycler 60 % des matières organiques ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD					Stratégie de valorisation de la matière organiques (SVMO) ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d’ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d’ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)					
Description et contexte										
Les campagnes d’ISÉ doivent passer par la mise en place de jeux et d’activités ludiques aussi bien pour les enfants que les adultes, et ce, dans l’objectif de transmettre des messages de manière efficace. Afin de varier les formats des contenus à diffuser, un renouvellement sur la méthode de communication est alors indispensable. * Si le premier quiz proposé entraînait un taux de participation jugé convenable, la mesure pourrait être reconduite tous les deux ans (conditionnée au niveau de participation à chaque fois).										
Type(s) d’action(s)					Générateur(s) visé(s)					
☒ ISÉ ☒ Acquis de connaissances ☐ Services en GMR ☐ Infrastructure ☐ Règlementaire ☐ Politique/Plan d’action ☐ Réduction à la source					☒ Résidentiel ☐ Industries, commerces et institutions (ICI) assimilables ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)					
Moyen(s) de mise en œuvre										
> Développer un questionnaire et définir les modalités de diffusion > Diffuser la municipalité gagnante sur les canaux de communication					> Évaluer la pertinence d’une reconduction une autre année (possible reconduction*)					
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre					Collaborateur(s)					
☒ MRC ☐ Municipalités membres ☐					☐ MRC ☒ Municipalités membres ☐					
Indicateur(s) de suivi et cibles										
Nombre de participants (au moins 100 participants)										
Échéancier et budget ventilé										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
Ressources humaines (en nombre d’heures)	30		30 *		30 *		30 *		120	
Ressources externes (humaines, matérielles, etc. (en dollars))	1 000		1 000 *		1 000 *		1 000 *		4 000	
Aide financière (spécifiez)										

MESURE 1.7	ÉLABORER UN RÉPERTOIRE DES ORGANISMES DE RECYCLAGE ET DE RÉEMPLOI									
Thème 1	Informé, sensibiliser et éduquer sur les bonnes pratiques (ISÉ)									
Objectifs gouvernementaux										
Plan d'action 2029-2024 de la PQGMR ☒ Réduire la quantité de matières éliminées à 525 kg/hab. ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ☒ Recycler 60 % des matières organiques ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD					Stratégie de valorisation de la matière organiques (SVMO) ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)					
Description et contexte										
Dans une optique de transmission fluide des informations, la création d'un répertoire semble être une initiative adéquate afin de consigner l'essentiel et permettre aux citoyens et résidents d'accéder aisément aux renseignements.										
Type(s) d'action(s)					Générateur(s) visé(s)					
☐ ISÉ ☒ Acquis de connaissances ☒ Services en GMR ☐ Infrastructure ☐ Règlementaire ☐ Politique/Plan d'action ☒ Réduction à la source					☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) assimilables ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)					
Moyen(s) de mise en œuvre										
> Créer et envoyer un formulaire de demande d'informations auprès des organismes (si nécessaire) > Élaborer un répertoire regroupant les organismes œuvrant dans l'économie circulaire					> Publier le document sur le site internet de la MRC avec des liens vers les sites web des structures (si applicables) > Mettre le répertoire à jour annuellement					
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre					Collaborateur(s)					
☒ MRC ☐ Municipalités membres ☐					☐ MRC ☒ Municipalités membres ☒ Organismes de réemploi					
Indicateur(s) de suivi et cibles										
Nombre de structures consignées dans le répertoire										
Échéancier et budget ventilé										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
Ressources humaines (en nombre d'heures)	20	5	5	5	5	5	5	5	55	
Ressources externes (humaines, matérielles, etc. (en dollars))										
Aide financière (spécifiez)										

MESURE 1.8	PUBLIER ANNUELLEMENT UN BILAN SUR LA GMR AVEC LES STATISTIQUES									
Thème 1	Informer, sensibiliser et éduquer sur les bonnes pratiques (ISÉ)									
Objectifs gouvernementaux										
Plan d’action 2029-2024 de la PQGMR ☒ Réduire la quantité de matières éliminées à 525 kg/hab. ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ☒ Recycler 60 % des matières organiques ☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD					Stratégie de valorisation de la matière organiques (SVMO) ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d’ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d’ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)					
Description et contexte										
Dans un souci de transparence et afin de démontrer les efforts de valorisation des matières, la MRC souhaite afficher les statistiques relatifs à la gestion des matières résiduelles, aussi bien pour les collectes municipales que pour la récupération à l’écocentre. Cette transparence peut participer à inciter les citoyens à davantage trier et disposer de leurs matières selon les meilleures solutions de valorisation. Par ailleurs, la MRC va continuer à rendre accessible l’avancée des mesures prévues dans le PGMR, comme lors du précédent plan d’action.										
Type(s) d’action(s)					Générateur(s) visé(s)					
☒ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☒ Services en GMR ☐ Infrastructure ☐ Règlementaire ☐ Politique/Plan d’action ☐ Réduction à la source					☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) assimilables ☒ Construction, rénovation et démolition (CRD)					
Moyen(s) de mise en œuvre										
> Compiler les données annuelles à destination du grand public					> Afficher les statistiques et l’avancée du PGMR sur le site internet de la MRC et faire des liens avec les sites web des municipalités					
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre					Collaborateur(s)					
☒ MRC ☐ Municipalités membres ☐					☐ MRC ☒ Municipalités membres ☐					
Indicateur(s) de suivi et cibles										
Éditer les données à jour chaque année										
Échéancier et budget ventilé										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
Ressources humaines (en nombre d’heures)	80	20	20	20	20	20	20	20	220	
Ressources externes (humaines, matérielles, etc. (en dollars))										
Aide financière (spécifiez)										

MESURE 1.9	PROPOSER AUX CITOYENS / ÉCOLES DES VISITES GUIDÉES D’INFRASTRUCTURES DE L’ÉCONOMIE CIRCULAIRE										
Thème 1	Informer, sensibiliser et éduquer sur les bonnes pratiques (ISÉ)										
Objectifs gouvernementaux											
Plan d’action 2029-2024 de la PQGMR ☒ Réduire la quantité de matières éliminées à 525 kg/hab. ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ☒ Recycler 60 % des matières organiques ☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD					Stratégie de valorisation de la matière organiques (SVMO) ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d’ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d’ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)						
Description et contexte											
Visiter les structures recueillant les matières collectées constitue une bonne manière de montrer aux citoyens le circuit de traitement et de mise en valeur succédant le ramassage des poubelles. Cela participe à développer la compréhension des enjeux et des problématiques liés notamment au tri et à la séparation des matières et <i>in fine</i> , d’améliorer les pratiques des résidents. En somme, ces visites permettent de conscientiser les administrés afin qu’ils sachent où partent leurs matières.											
Type(s) d’action(s)					Générateur(s) visé(s)						
☒ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☒ Services en GMR ☐ Infrastructure ☐ Règlementaire ☐ Politique/Plan d’action ☐ Réduction à la source					☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) assimilables ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)						
Moyen(s) de mise en œuvre											
> Évaluer, avec les potentiels partenaires, la possibilité d’ouvrir au grand public leurs infrastructures pour sensibiliser les citoyens					> Proposer des visites le cas échéant (si approbation)						
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre					Collaborateur(s)						
☒ MRC ☐ Municipalités membres ☐					☐ MRC ☒ Municipalités membres ☒ Entreprises : EBI, plastrec, M Charrette, Kruger, écocentre, etc.						
Indicateur(s) de suivi et cibles											
Nombre de visites organisées (au moins une par année pour chaque infrastructure)											
Échéancier et budget ventilé											
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
	Ressources humaines (en nombre d’heures)		30	30	30	30	30	30	30	210	
	Ressources externes (humaines, matérielles, etc. (en dollars))		500	500	500	500	500	500	500	3 500	
	Aide financière (spécifiez)										

MESURE 1.10	ACCOMPAGNER LES MULTIOGEMENTS DANS LE TRI À 3 VOIES									
Thème 2	Améliorer la performance de récupération chez les citoyens									
Objectifs gouvernementaux										
Plan d’action 2029-2024 de la PQGMR ☒ Réduire la quantité de matières éliminées à 525 kg/hab. ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ☒ Recycler 60 % des matières organiques ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD					Stratégie de valorisation de la matière organiques (SVMO) ☒ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d’ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d’ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)					
Description et contexte										
Plusieurs multilogements sont présents dans certaines municipalités de la MRC. Afin d’augmenter le niveau de récupération des matières, l’ensemble de ces logements doivent pouvoir mettre en œuvre le tri à 3 voies. Depuis 2016, la récupération des matières organiques a été développée sur le territoire, les multilogements en sont également dotés. Néanmoins, le tri de ces dernières reste marginal. À travers les directives de l’OGD responsable de la collecte sélective, les actions de sensibilisation seront encadrées par l’entente.										
Type(s) d’action(s)					Générateur(s) visé(s)					
☒ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☒ Services en GMR ☒ Infrastructure ☐ Règlementaire ☐ Politique/Plan d’action ☐ Réduction à la source					☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) assimilables ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)					
Moyen(s) de mise en œuvre										
> Développer une offre d’accompagnement pour les multilogements					> Rédiger un guide de bonnes pratiques sur les recyclables et les matières organiques et le mettre à disposition sur le site web de la MRC					
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre					Collaborateur(s)					
☒ MRC ☐ Municipalités membres ☐					☐ MRC ☒ Municipalités membres ☒ Gestionnaires d’immeubles (Info-Logement, etc.)					
Indicateur(s) de suivi et cibles										
Nombre de multilogements accompagnés										
Échéancier et budget ventilé										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
Ressources humaines (en nombre d’heures)		60 + Brigade verte	60 + Brigade verte						120 + Brigade verte	
Ressources externes (humaines, matérielles, etc. (en dollars))										
Aide financière (spécifiez)										

MESURE 1.11	ÉTUDIER LA POSSIBILITÉ D’UNE STRATÉGIE RELIÉE AUX CONTENEURS SEMI-ENFOUIS (CSE) DANS LA MRC										
Thème 2	Améliorer la performance de récupération chez les citoyens										
Objectifs gouvernementaux											
Plan d’action 2029-2024 de la PQGMR ☐ Réduire la quantité de matières éliminées à 525 kg/hab. ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ☒ Recycler 60 % des matières organiques ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD					Stratégie de valorisation de la matière organiques (SVMO) ☒ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d’ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d’ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)						
Description et contexte											
Selon les spécificités des municipalités, des contraintes d’espace et d’agencement sont observées. Il est alors nécessaire d’adapter les méthodes de collectes afin de proposer un service le plus approprié. La demande de conteneurs semi-enfouis semble s’intensifier en raison de la densification du territoire. S’intégrant facilement dans le paysage et générant peu de désagréments olfactifs, cette option doit être étudiée sérieusement afin d’arbitrer sur la décision finale. Certains nouveaux projets d’urbanisme au sein de la MRC souhaitent intégrer dorénavant un service de conteneurs semi-enfouis par grue. À noter que les décisions et les responsabilités appartiennent à chacune des villes et municipalités.											
Type(s) d’action(s)					Générateur(s) visé(s)						
☐ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☒ Services en GMR ☒ Infrastructure ☐ Règlementaire ☐ Politique/Plan d’action ☐ Réduction à la source					☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) assimilables ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)						
Moyen(s) de mise en œuvre											
> Étudier une stratégie pour les CSE (type de contenant, coût, etc) > Proposer des règles en corrélation avec les conclusions de l’étude					> Réaliser un appel d'offres pour ces contenants (le cas échéant) > Mettre en place un service de conteneurs semi-enfouis 3 voies dans les secteurs le nécessitant (le cas échéant)						
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre					Collaborateur(s)						
☐ MRC ☒ Municipalités membres ☐					☒ Entreprise EBI ☒ MRC ☒ Gestionnaires d’immeubles						
Indicateur(s) de suivi et cibles											
Stratégie et harmonisation des CSE installés dans la MRC											
Échéancier et budget ventilé											
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
	Ressources humaines (en nombre d’heures)	300								300	
	Ressources externes (humaines, matérielles, etc. (en dollars))										
	Aide financière (spécifiez)										

MESURE 1.12	MUNICIPALISER LA GESTION DES CONTENEURS DES MULTIOGEMENTS										
Thème 2	Améliorer la performance de récupération chez les citoyens										
Objectifs gouvernementaux											
Plan d’action 2029-2024 de la PQGMR ☒ Réduire la quantité de matières éliminées à 525 kg/hab. ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ☒ Recycler 60 % des matières organiques ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD					Stratégie de valorisation de la matière organiques (SVMO) ☒ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d’ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d’ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)						
Description et contexte											
Selon les spécificités des municipalités, des contraintes d’espace et d’agencement sont observées. Il est alors nécessaire d’adapter les méthodes de collectes afin de proposer un service le plus approprié. Ainsi, la mise en place de conteneurs sont proposés aux multilogements afin de faciliter la récupération des matières et la vidange des poubelles en diminuant le nombre de bacs roulants. À ce jour, les conteneurs utilisés pour les multilogements sont achetés ou loués par le propriétaire de l’immeuble et la collecte et le traitement des matières collectées sont à la charge de la MRC.											
Type(s) d’action(s)					Générateur(s) visé(s)						
☐ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☒ Services en GMR ☒ Infrastructure ☐ Règlementaire ☐ Politique/Plan d’action ☐ Réduction à la source					☒ Résidentiel ☐ Industries, commerces et institutions (ICI) assimilables ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)						
Moyen(s) de mise en œuvre											
> Faire un état des lieux des conteneurs utilisés sur le territoire de la MRC					> Établir une meilleure gestion des conteneurs : service de conteneurs CS et MO pour les multilogements et service de collecte des bacs CS et MO en arrière-cour pour les multilogements lorsque l’utilisation de conteneurs n’est pas possible						
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre					Collaborateur(s)						
☐ MRC ☒ Municipalités membres ☐					☒ Prestataire de services ☒ MRC ☒ Gestionnaires d’immeubles						
Indicateur(s) de suivi et cibles											
Nombre de multilogements desservis par les collectes municipales											
Échéancier et budget ventilé											
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
	Ressources humaines (en nombre d’heures)		150	100	50					300	
	Ressources externes (humaines, matérielles, etc. (en dollars))										
	Aide financière (spécifiez)										

MESURE 1.13	DÉTOURNER LES ENCOMBRANTS VALORISABLES DE L'ENFOUISSEMENT									
Thème 2	Améliorer la performance de récupération chez les citoyens									
Objectifs gouvernementaux										
Plan d'action 2029-2024 de la PQGMR ☒ Réduire la quantité de matières éliminées à 525 kg/hab. ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ☐ Recycler 60 % des matières organiques ☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD					Stratégie de valorisation de la matière organiques (SVMO) ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)					
Description et contexte										
Actuellement, la MRC prévoit des collectes spéciales pour les encombrants à certaines périodes de l'année. Ces encombrants ramassés ne sont pas mis en valeur et finissent en enfouissement. À travers cette mesure, l'objectif est de faire transiter les encombrants par l'écocentre afin de procéder le mieux possible au tri. Inciter les citoyens à venir porter eux-mêmes leurs matières est crucial.										
Type(s) d'action(s)					Générateur(s) visé(s)					
☒ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☒ Services en GMR ☒ Infrastructure ☐ Règlementaire ☒ Politique/Plan d'action ☐ Réduction à la source					☒ Résidentiel ☐ Industries, commerces et institutions (ICI) assimilables ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)					
Moyen(s) de mise en œuvre										
> Étudier les alternatives à la collecte des encombrants et adapter le nouvel appel d'offre avec cette orientation afin de supprimer partiellement les collectes spéciales					> Faire la promotion et communiquer sur la mise à disposition de la camionnette pour porter les matières à l'écocentre > Réglementer le dépôt d'encombrants en bordure de rue par les municipalités (si applicable)					
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre					Collaborateur(s)					
☒ MRC ☐ Municipalités membres ☐					☐ MRC ☒ Municipalités membres ☐					
Indicateur(s) de suivi et cibles										
Volumes d'encombrants supplémentaires transitant par l'écocentre										
Échéancier et budget ventilé										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
Ressources humaines (en nombre d'heures)		100	50						150	
Ressources externes (humaines, matérielles, etc. (en dollars))										
Aide financière (spécifiez)										

MESURE 1.14	AJOUTER DES INCITATIFS SUR LA COLLECTE DES DÉCHETS ULTIMES										
Thème 2	Améliorer la performance de récupération chez les citoyens										
Objectifs gouvernementaux											
Plan d'action 2029-2024 de la PQGMR ☒ Réduire la quantité de matières éliminées à 525 kg/hab. ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ☒ Recycler 60 % des matières organiques ☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD						Stratégie de valorisation de la matière organiques (SVMO) ☒ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)					
Description et contexte											
Afin d'aider à atteindre les objectifs gouvernementaux et inciter les administrés à trier leurs matières, mettre en place des incitatifs sur la collecte des déchets ultimes est souhaitable pour détourner les recyclables et les résidus organiques de l'enfouissement.											
Type(s) d'action(s)						Générateur(s) visé(s)					
☐ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☒ Services en GMR ☐ Infrastructure ☐ Règlementaire ☒ Politique/Plan d'action ☐ Réduction à la source						☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) assimilables ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)					
Moyen(s) de mise en œuvre											
> Étudier l'introduction de contraintes supplémentaires à la collecte des déchets (diminuer la fréquence de passage, tarification incitative au volume, etc)						> Adapter le nouvel appel d'offre en conséquence (le cas échéant (2025)) et développer une réglementation si nécessaire					
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre						Collaborateur(s)					
☒ MRC ☐ Municipalités membres ☐						☐ MRC ☒ Municipalités membres ☒ Entreprise EBI					
Indicateur(s) de suivi et cibles											
Nombre d'incitatifs adoptés / Évolution du taux de récupération des matières											
Échéancier et budget ventilé											
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
	Ressources humaines (en nombre d'heures)			50						50	
	Ressources externes (humaines, matérielles, etc. (en dollars))										
	Aide financière (spécifiez)										

MESURE 1.15	MUNICIPALISER LA COLLECTE SÉLECTIVE DES ICI ET DES MULTIOGEMENTS									
Thème 3	Améliorer la performance de récupération chez les ICI									
Objectifs gouvernementaux										
Plan d'action 2029-2024 de la PQGMR ☒ Réduire la quantité de matières éliminées à 525 kg/hab. ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ☐ Recycler 60 % des matières organiques ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD					Stratégie de valorisation de la matière organiques (SVMO) ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)					
Description et contexte										
Afin d'améliorer la performance des ICI et multilogements, la MRC souhaite ouvrir une réflexion sur la pertinence de municipaliser certaines collectes comme celle des recyclables. Cette mesure pourrait permettre d'augmenter le taux de récupération de matières facilement recyclables. Cette mesure, finançable par l'OGD à travers le projet de modernisation de la collecte sélective, devra se développer en cohérence avec l'échéancier défini par ce dernier.										
Type(s) d'action(s)					Générateur(s) visé(s)					
☐ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☒ Services en GMR ☐ Infrastructure ☐ Règlementaire ☒ Politique/Plan d'action ☐ Réduction à la source					☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) assimilables ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)					
Moyen(s) de mise en œuvre										
> Évaluer la possibilité de municipaliser la collecte sélective des ICI et multilogements du territoire (le cas échéant, selon les négociations avec l'OGD)										
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre					Collaborateur(s)					
☒ MRC ☐ Municipalités membres ☒ OGD					☐ MRC ☒ Municipalités membres ☐					
Indicateur(s) de suivi et cibles										
Intégration d'un maximum d'ICI et multilogements dans la collecte sélective municipale										
Échéancier et budget ventilé										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
Ressources humaines (en nombre d'heures)		100							100	
Ressources externes (humaines, matérielles, etc. (en dollars))										
Aide financière (spécifiez)										

MESURE 1.16	CRÉER UN GUIDE DE RÉFÉRENCE POUR UNE MEILLEURE GESTION DES RÉSIDUS DE CRD ET UN RÉPERTOIRE DES ORGANISMES DE TRI ET DE RÉCUPÉRATION									
Thème 3	Améliorer la performance de récupération chez les ICI									
Objectifs gouvernementaux										
Plan d’action 2029-2024 de la PQGMR ☒ Réduire la quantité de matières éliminées à 525 kg/hab. ☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ☐ Recycler 60 % des matières organiques ☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD					Stratégie de valorisation de la matière organiques (SVMO) ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d’ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d’ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)					
Description et contexte										
Afin de travailler sur les objectifs fixés par le gouvernement, un guide pour une saine gestion des résidus de CRD sera mis à jour dans l’optique d’aider les organismes générateurs à mieux traiter leurs matières. Un répertoire regroupant les structures actives dans la récupération des résidus de CRD aux alentours de la MRC est également prévu pour faciliter l’accès à l’information.										
Type(s) d’action(s)					Générateur(s) visé(s)					
☒ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☒ Services en GMR ☐ Infrastructure ☐ Règlementaire ☐ Politique/Plan d’action ☐ Réduction à la source					☐ Résidentiel ☐ Industries, commerces et institutions (ICI) assimilables ☒ Construction, rénovation et démolition (CRD)					
Moyen(s) de mise en œuvre										
> Mettre à jour le document ressource pour la gestion des résidus de CRD > Transmettre le guide aux personnes octroyant les permis dans les municipalités pour les diffuser aux intéressés (habitants pour les résidences, contracteurs pour les travaux publics, etc)					> Diffuser les informations pertinentes sur le site internet de la MRC et faire des liens avec les sites web des municipalités (avec un onglet dédié par ex.)					
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre					Collaborateur(s)					
☒ MRC ☐ Municipalités membres ☐					☐ MRC ☒ Municipalités membres ☐					
Indicateur(s) de suivi et cibles										
Nombre de municipalités transmettant l’information										
Échéancier et budget ventilé										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
Ressources humaines (en nombre d’heures)	50								50	
Ressources externes (humaines, matérielles, etc. (en dollars))										
Aide financière (spécifiez)										

MESURE 1.17	PROMOUVOIR ET DÉPLOYER L'ÉCORESPONSABILITÉ DES ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS SUR LE TERRITOIRE									
Thème 3	Améliorer la performance de récupération chez les ICI									
Objectifs gouvernementaux										
Plan d'action 2029-2024 de la PQGMR ☒ Réduire la quantité de matières éliminées à 525 kg/hab. ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ☒ Recycler 60 % des matières organiques ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD					Stratégie de valorisation de la matière organiques (SVMO) ☒ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)					
Description et contexte										
Les événements génèrent un nombre de matières résiduelles pouvant être élevé. Responsabiliser les pratiques lors de la tenue d'évènements est alors indispensable. De plus, les citoyens pourront prendre l'habitude de trier leurs matières à l'extérieur, les sensibilisant dans un même temps.										
Type(s) d'action(s)					Générateur(s) visé(s)					
☒ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☒ Services en GMR ☐ Infrastructure ☐ Règlementaire ☒ Politique/Plan d'action ☐ Réduction à la source					☐ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) assimilables ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)					
Moyen(s) de mise en œuvre										
> Proposer des outils de communication pour améliorer la qualité du tri dans les îlots de récupération > Mettre à disposition des contenants de récupération lors d'événements et sensibiliser les organisateurs à prendre des mesures écoresponsables					> Créer un guide de pratiques écoresponsables pour l'organisation des événements (se référer aux ressources documentaires du Réseau des femmes en environnement). Le diffuser aux municipalités pour améliorer l'impact des événements autorisés sur le territoire					
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre					Collaborateur(s)					
☒ MRC ☐ Municipalités membres ☐					☐ MRC ☒ Municipalités membres ☐					
Indicateur(s) de suivi et cibles										
Nombre d'événements avec des mesures écoresponsables										
Échéancier et budget ventilé										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
Ressources humaines (en nombre d'heures)		30	60						90	
Ressources externes (humaines, matérielles, etc. (en dollars))		5 000							5 000	
Aide financière (spécifiez)										

MESURE 1.18	AMÉLIORER LES MESURES CONTRACTUELLES POUR LES NOUVEAUX CONTRATS DE COLLECTE									
Thème 3	Bonification des contrats									
Objectifs gouvernementaux										
Plan d’action 2029-2024 de la PQGMR ☒ Réduire la quantité de matières éliminées à 525 kg/hab. ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ☒ Recycler 60 % des matières organiques ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD					Stratégie de valorisation de la matière organiques (SVMO) ☒ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d’ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d’ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)					
Description et contexte										
Au cours des prochaines années, les contrats de collecte avec les prestataires vont devoir être renouvelés. À cette occasion, la MRC souhaite continuer d’orienter les efforts de récupération et de réduction à l’enfouissement des matières à travers les dispositions contractuelles. Ainsi, mieux régir les orientations souhaitées par l’intermédiaire des contrats de collecte semble être une solution essentielle. Cette action est en lien avec d’autres mesures liées aux différents appels d’offre à venir (mesures 1.12, 1.13, 1.14, 1.15, 4.2). Cette mesure est également impactée par la prochaine entente avec l’OGD concernant la récupération des matières recyclables.										
Type(s) d’action(s)					Générateur(s) visé(s)					
☒ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☒ Services en GMR ☐ Infrastructure ☐ Règlementaire ☒ Politique/Plan d’action ☐ Réduction à la source					☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) assimilables ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)					
Moyen(s) de mise en œuvre										
> Bonifier les dispositions des contrats de collecte afin d’améliorer les performances de valorisation des matières résiduelles										
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre					Collaborateur(s)					
☒ MRC ☐ Municipalités membres ☐					☐ MRC ☒ Municipalités membres ☒ OGD					
Indicateur(s) de suivi et cibles										
Échéancier et budget ventilé										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
Ressources humaines (en nombre d’heures)				300	100				400	
Ressources externes (humaines, matérielles, etc. (en dollars))										
Aide financière (spécifiez)										

MESURE 2.1	SOUTENIR LE PROLONGEMENT DE LA DURÉE DE VIE DES PRODUITS PAR LE RÉEMPLOI, TOUT EN CRÉANT DU LIEN SOCIAL									
Thème 4	Allongement de la durée de vie des produits									
Objectifs gouvernementaux										
Plan d'action 2029-2024 de la PQGMR ☒ Réduire la quantité de matières éliminées à 525 kg/hab. ☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ☐ Recycler 60 % des matières organiques ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD					Stratégie de valorisation de la matière organiques (SVMO) ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025 ☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)					
Description et contexte										
Le meilleur déchet est celui qui n'est pas généré, la MRC souhaite donc mettre en œuvre des projets respectant la logique de la pyramide des 4RV-E. Pour se faire, développer des mesures afin de permettre aux citoyens de prolonger la durée de vie de leurs objets représente un axe de travail particulièrement important. La réparabilité des équipements ainsi que le réemploi d'objets fonctionnels constituent des leviers d'actions à développer et à soutenir pour proposer des alternatives.										
Type(s) d'action(s)					Générateur(s) visé(s)					
☐ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☒ Services en GMR ☐ Infrastructure ☐ Règlementaire ☒ Politique/Plan d'action ☒ Réduction à la source					☒ Résidentiel ☐ Industries, commerces et institutions (ICI) assimilables ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)					
Moyen(s) de mise en œuvre										
> Renouveler les ententes avec les organismes de réemploi de la MRC (aux deux ans), les bonifier au besoin > Verser les aides financières aux organismes partenaires					> Soutenir la création d'un espace de réparation type « Repair Café » pour apprendre à réparer ses équipements et objets (textile, meubles, électroniques, etc) ou organiser des journées type « réparathon » > Évaluer la possibilité d'un partenariat avec des OBNL					
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre					Collaborateur(s)					
☒ MRC ☐ Municipalités membres ☐					☒ CDEJ vestimentaires ☒ Municipalités membres ☒ Lanaudière Économique ☒ Comptoirs					
Indicateur(s) de suivi et cibles										
Nombre d'ententes renouvelées / Tenue d'au moins un événement de réparation par an										
Échéancier et budget ventilé										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
Ressources humaines (en nombre d'heures)		20		100	20	20	20	20	200	
Ressources externes (humaines, matérielles, etc. (en dollars))	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	144 000	
Aide financière (spécifiez)		Possible selon les subventions disponibles								

MESURE 2.2	PROPOSER UN MODÈLE D'ÉCOCENTRE-RESSOURCERIE POUR INCITER AU RÉEMPLOI										
Thème 4	Allongement de la durée de vie des produits										
Objectifs gouvernementaux											
Plan d'action 2029-2024 de la PQGMR ☒ Réduire la quantité de matières éliminées à 525 kg/hab. ☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ☐ Recycler 60 % des matières organiques ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD					Stratégie de valorisation de la matière organiques (SVMO) ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025 ☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)						
Description et contexte											
Le meilleur déchet est celui qui n'est pas généré, la MRC souhaite donc mettre en œuvre des projets respectant la logique de la pyramide des 4RV-E. Pour se faire, développer des mesures afin de permettre aux citoyens de prolonger la durée de vie de leurs objets représente un axe de travail particulièrement important. Le réemploi doit pouvoir devenir la norme.											
Type(s) d'action(s)					Générateur(s) visé(s)						
☐ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☒ Services en GMR ☒ Infrastructure ☐ Règlementaire ☒ Politique/Plan d'action ☒ Réduction à la source					☒ Résidentiel ☐ Industries, commerces et institutions (ICI) assimilables ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)						
Moyen(s) de mise en œuvre											
> Poursuivre le projet pilote de réemploi à l'écocentre, développer son accessibilité et le pérenniser > Mettre en place une méthode de suivi sur le volume d'objets finissant dans les conteneurs de réemploi					> Évaluer la nécessité d'un réseautage entre l'écocentre et les organismes de réemploi si des besoins apparaissent > Faire la promotion du projet auprès des administrés						
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre					Collaborateur(s)						
☒ MRC ☐ Municipalités membres ☐					☐ MRC ☒ Municipalités membres ☒ Organismes de réemploi						
Indicateur(s) de suivi et cibles											
Nombre / volume d'objets réemployés											
Échéancier et budget ventilé											
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
	Ressources humaines (en nombre d'heures)	30	30		40					100	
	Ressources externes (humaines, matérielles, etc. (en dollars))										
	Aide financière (spécifiez)										

MESURE 2.3	OPTIMISER L'ÉCOCENTRE										
Thème 5	Développement de nouveaux marchés et débouchés										
Objectifs gouvernementaux											
Plan d'action 2029-2024 de la PQGMR ☒ Réduire la quantité de matières éliminées à 525 kg/hab. ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ☒ Recycler 60 % des matières organiques ☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD					Stratégie de valorisation de la matière organiques (SVMO) ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)						
Description et contexte											
L'écocentre détient un rôle central dans la gestion des matières résiduelles non soumises aux collectes municipales. Optimiser les débouchés des matières récupérées sur le site est alors essentiel.											
Type(s) d'action(s)					Générateur(s) visé(s)						
☐ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☒ Services en GMR ☒ Infrastructure ☐ Règlementaire ☒ Politique/Plan d'action ☐ Réduction à la source					☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) assimilables ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)						
Moyen(s) de mise en œuvre											
> Mettre en place le projet d'optimisation de la gestion du bois > Améliorer l'accès à l'écocentre (proposer des créneaux en jours fériés estivaux)					> Étudier les débouchés sur d'autres matières encore non valorisées (matelas, CRD, etc.) et mettre en œuvre leur valorisation le cas échéant > Étudier la possibilité d'offrir le service d'écocentre aux ICI (sous certaines conditions)						
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre					Collaborateur(s)						
☒ MRC ☐ Municipalités membres ☐					☐ MRC ☒ Municipalités membres ☐						
Indicateur(s) de suivi et cibles											
Quantité de matières récupérées / Quantité de matières mises en valeur											
Échéancier et budget ventilé											
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
	Ressources humaines (en nombre d'heures)	40 + DA	40 + DA	40 + DA	40 + DA	40 + DA	40 + DA	40 + DA	40 + DA	320 + DA	
	Ressources externes (humaines, matérielles, etc. (en dollars))	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer	
	Aide financière (spécifiez)	Subv. RQ	Subv. RQ								

MESURE 2.4	INSTAURER LA RÉCUPÉRATION DU VERRE PAR ÎLOTS D’APPORT VOLONTAIRE									
Thème 5	Développement de nouveaux marchés et débouchés									
Objectifs gouvernementaux										
Plan d’action 2029-2024 de la PQGMR ☒ Réduire la quantité de matières éliminées à 525 kg/hab. ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ☐ Recycler 60 % des matières organiques ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD					Stratégie de valorisation de la matière organiques (SVMO) ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d’ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d’ici 2025 ☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)					
Description et contexte										
Afin d’augmenter la qualité des matières récupérées et d’améliorer leur mise en valeur, l’installation d’îlots à apport volontaire pour inciter les citoyens à apporter le verre constitue une alternative intéressante, en parallèle de l’extension de la consignation à l’ensemble des bouteilles. Toutefois, cette mesure dépend des décisions et ententes des OGD responsables de la collecte sélective et du système de consignation. Ce type d’action pourrait nettement améliorer le recyclage du verre et répondre aux demandes de plus en plus importantes de citoyens qui souhaitent des points de dépôt sur le territoire.										
Type(s) d’action(s)					Générateur(s) visé(s)					
☐ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☒ Services en GMR ☒ Infrastructure ☐ Règlementaire ☐ Politique/Plan d’action ☐ Réduction à la source					☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) assimilables ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)					
Moyen(s) de mise en œuvre										
> Étudier l’élaboration d’un programme de récupération du verre par apport volontaire pour une meilleure recyclabilité (écocentre, etc) (selon l’entente avec l’OGD)					> Proposer ce service aux citoyens et aux ICI (le cas échéant)					
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre					Collaborateur(s)					
☒ MRC ☐ Municipalités membres ☒ Organisme de gestion désigné (OGD)					☐ MRC ☒ Municipalités membres ☐					
Indicateur(s) de suivi et cibles										
Nombre de municipalités ayant des îlots d’apport volontaire pour le verre										
Échéancier et budget ventilé										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
Ressources humaines (en nombre d’heures)		80							80	
Ressources externes (humaines, matérielles, etc. (en dollars))		À déterminer							À déterminer	
Aide financière (spécifiez)										

MESURE 2.5	INSTAURER LE RECYCLAGE DU POLYSTYRÈNE									
Thème 5	Développement de nouveaux marchés et débouchés									
Objectifs gouvernementaux										
Plan d’action 2029-2024 de la PQGMR ☒ Réduire la quantité de matières éliminées à 525 kg/hab. ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ☐ Recycler 60 % des matières organiques ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD					Stratégie de valorisation de la matière organiques (SVMO) ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d’ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d’ici 2025 ☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)					
Description et contexte										
Comme dans beaucoup de territoires au Québec, le plastique n°6 est le seul plastique non récupéré par la collecte sélective. Pour continuer les efforts, la MRC souhaite mettre en œuvre un système de récupération et de mise en valeur des plastiques en polystyrène afin de proposer une solution pour ces matières. Des îlots à apport volontaire sont d’ores et déjà déployés dans certaines municipalités québécoises, ces initiatives pourraient être une piste à envisager. À noter toutefois que le polystyrène devrait être intégrer auprès des autres matières déjà récupérées par la collecte sélective dans les prochaines années, selon l’échéancier de l’OGD responsable du système modernisé. Cette mesure dépend des décisions prises par l’OGD et du contenu de l’entente.										
Type(s) d’action(s)					Générateur(s) visé(s)					
☐ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☒ Services en GMR ☒ Infrastructure ☐ Règlementaire ☒ Politique/Plan d’action ☐ Réduction à la source					☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) assimilables ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)					
Moyen(s) de mise en œuvre										
> Étudier l’élaboration d’un programme de recyclage pour le polystyrène (expansé, extrudé, rigide, etc). Selon l’entente avec l’OGD pour la collecte sélective, l’échéancier pourrait être modifié.					> Proposer ce service aux citoyens et aux ICI (le cas échéant)					
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre					Collaborateur(s)					
☒ MRC ☐ Municipalités membres ☒ Organisme de gestion désigné (OGD)					☐ MRC ☒ Municipalités membres ☐					
Indicateur(s) de suivi et cibles										
Quantité de matières récupérées et mises en valeur										
Échéancier et budget ventilé										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
Ressources humaines (en nombre d’heures)		80							80	
Ressources externes (humaines, matérielles, etc. (en dollars))		À déterminer							À déterminer	
Aide financière (spécifiez)										

MESURE 2.6	S'ASSURER DE LA RÉCUPÉRATION DES PLASTIQUES AGRICOLES									
Thème 5	Développement de nouveaux marchés et débouchés									
Objectifs gouvernementaux										
Plan d'action 2029-2024 de la PQGMR ☒ Réduire la quantité de matières éliminées à 525 kg/hab. ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ☐ Recycler 60 % des matières organiques ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD					Stratégie de valorisation de la matière organiques (SVMO) ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025 ☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)					
Description et contexte										
Les plastiques agricoles sont progressivement assujettis à la REP dès 2023 pour un grand nombre de matières. La MRC souhaite collaborer à la structuration de ces filières selon les besoins des OGR.										
Type(s) d'action(s)					Générateur(s) visé(s)					
☐ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☒ Services en GMR ☐ Infrastructure ☒ Règlementaire ☒ Politique/Plan d'action ☐ Réduction à la source					☐ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) assimilables ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)					
Moyen(s) de mise en œuvre										
> Collaborer avec les OGR pour la récupération des matières agricoles assujetties à la REP (en lien avec la mesure 4.1)					> Faire une campagne de communication pour la récupération des plastiques agricoles					
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre					Collaborateur(s)					
☐ MRC ☐ Municipalités membres ☒ Organismes de Gestion Reconnus (OGR)					☒ MRC ☒ Municipalités membres ☐					
Indicateur(s) de suivi et cibles										
Nombre de points de collecte / Quantité de matières valorisée										
Échéancier et budget ventilé										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
Ressources humaines (en nombre d'heures)	20		20						40	
Ressources externes (humaines, matérielles, etc. (en dollars))										
Aide financière (spécifiez)										

MESURE 2.7	APPUYER LES EFFORTS DE RÉDUCTION À LA SOURCE DES CITOYEN(NE)S									
Thème 6	Réduction à la source									
Objectifs gouvernementaux										
Plan d’action 2029-2024 de la PQGMR ☒ Réduire la quantité de matières éliminées à 525 kg/hab. ☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ☐ Recycler 60 % des matières organiques ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD						Stratégie de valorisation de la matière organiques (SVMO) ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d’ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d’ici 2025 ☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)				
Description et contexte										
Promouvoir la réduction des déchets pour éviter leur gestion, les coûts financiers et la pollution engendrée est primordial et représente un des objectifs incontournables. De nombreuses initiatives doivent pouvoir naître sur le territoire afin d’établir une stratégie respectant la pyramide des 4RV-E. À cet effet, la MRC doit valoriser cette tendance et soutenir les citoyens qui souhaitent tester, voire adopter le mode de vie zéro déchet. Des actions sous forme d’ateliers ou d’acquisition de produits subventionnés peuvent être proposées afin d’accompagner les résidents. Certaines villes et municipalités du territoire proposent également ce type d’initiatives.										
Type(s) d’action(s)						Générateur(s) visé(s)				
☒ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☒ Services en GMR ☐ Infrastructure ☐ Règlementaire ☒ Politique/Plan d’action ☒ Réduction à la source						☒ Résidentiel ☐ Industries, commerces et institutions (ICI) assimilables ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)				
Moyen(s) de mise en œuvre										
> Développer des programmes de distribution ou de subventions incitatives pour l’achat de produits réemployables (hygiène personnelle, couches, film alimentaire, etc) > Proposer des ateliers et conférences sur le zéro déchet						> Diffuser un guide zéro déchet avec les astuces à appliquer au quotidien et le rendre disponible sur les canaux de communication de la MRC et des municipalités (le mettre à jour régulièrement au besoin)				
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre						Collaborateur(s)				
☒ MRC ☒ Municipalités membres ☐						☐ MRC ☐ Municipalités membres ☒ Organisme spécialisé zéro déchet				
Indicateur(s) de suivi et cibles										
Nombre de produits distribués / Nombre de participants aux événements zéro déchet										
Échéancier et budget ventilé										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
Ressources humaines (en nombre d’heures)					80	80	40		200	
Ressources externes (humaines, matérielles, etc. (en dollars))						Dépendam- ment des modalités définies pour subv.	Dépendam- ment des modalités définies pour subv.		Dépendam- ment des modalités définies pour subv.	
Aide financière (spécifiez)						Possible	Possible		Possible	

MESURE 2.8	METTRE EN AVANT LES BONNES INITIATIVES DES ENTREPRISES ET ORGANISATIONS EN GMR										
Thème 6	Réduction à la source										
Objectifs gouvernementaux											
Plan d’action 2029-2024 de la PQGMR ☒ Réduire la quantité de matières éliminées à 525 kg/hab. ☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ☐ Recycler 60 % des matières organiques ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD					Stratégie de valorisation de la matière organiques (SVMO) ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d’ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d’ici 2025 ☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)						
Description et contexte											
Mettre en avant les bonnes initiatives permet de valoriser l’organisme précurseur et de transmettre les pratiques qui fonctionnent aux autres acteurs afin qu’ils puissent se l’approprier. L’information constitue le socle de tout engagement ou mise en action, il est alors indispensable que la MRC serve de relai pour les guider vers des comportements plus vertueux.											
Type(s) d’action(s)					Générateur(s) visé(s)						
☒ ISÉ ☒ Acquis de connaissances ☐ Services en GMR ☐ Infrastructure ☐ Règlementaire ☐ Politique/Plan d’action ☒ Réduction à la source					☐ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) assimilables ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)						
Moyen(s) de mise en œuvre											
> Diffuser des informations sur les bonnes pratiques et les bons coups des entreprises et des organismes (écoconception, réduction à la source, etc)					> Élaborer un répertoire regroupant les ICI du Circuit Zéro Déchet (acceptant les contenants des citoyens)						
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre					Collaborateur(s)						
☒ MRC ☒ Municipalités membres ☐					☐ MRC ☒ Lanaudière Économique ☒ Living Lab (CDÉJ)						
Indicateur(s) de suivi et cibles											
Nombre de bonnes pratiques recensées par année (au moins une par an) / Nombre de ICI participant au Circuit Zéro Déchet											
Échéancier et budget ventilé											
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
	Ressources humaines					40	40			80	
	Ressources externes										
	Aide financière (spécifiez)										

MESURE 2.9	METTRE EN PLACE UN SYSTÈME DE CONTENANTS RÉUTILISABLES POUR L'ALIMENTATION SUR LE TERRITOIRE									
Thème 6	Réduction à la source									
Objectifs gouvernementaux										
Plan d'action 2029-2024 de la PQGMR ☒ Réduire la quantité de matières éliminées à 525 kg/hab. ☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ☐ Recycler 60 % des matières organiques ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD					Stratégie de valorisation de la matière organiques (SVMO) ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025 ☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)					
Description et contexte										
Certains commerces de la MRC font d'ores et déjà partie du Circuit Zéro Déchet. Un système de contenant emprunté sur place moyennant une consigne peut compléter les initiatives zéro déchet proposées chez les commerçants.										
Type(s) d'action(s)					Générateur(s) visé(s)					
☐ ISÉ ☒ Acquis de connaissances ☒ Services en GMR ☐ Infrastructure ☐ Règlementaire ☐ Politique/Plan d'action ☒ Réduction à la source					☐ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) assimilables ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)					
Moyen(s) de mise en œuvre										
> Réaliser un sondage / étude afin de connaître les ICI intéressés > Évaluer la pertinence de proposer un partenariat entre l'OBNL La vague et les ICI intéressés					> Communiquer et déployer le partenariat (si pertinent)					
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre					Collaborateur(s)					
☒ MRC ☐ Municipalités membres ☐					☐ MRC ☒ Municipalités membres ☒ OBNL La vague					
Indicateur(s) de suivi et cibles										
Nombre de ICI intéressés par l'initiative										
Échéancier et budget ventilé										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
Ressources humaines (en nombre d'heures)				80 + Brigade verte	60 + Brigade verte				140 + Brigade verte	
Ressources externes (humaines, matérielles, etc. (en dollars))				À déterminer	À déterminer				À déterminer	
Aide financière (spécifiez)										

MESURE 2.10	OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LES ICI										
Thème 7	Veille informationnelle										
Objectifs gouvernementaux											
Plan d’action 2029-2024 de la PQGMR ☒ Réduire la quantité de matières éliminées à 525 kg/hab. ☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ☐ Recycler 60 % des matières organiques ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD					Stratégie de valorisation de la matière organiques (SVMO) ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d’ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d’ici 2025 ☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)						
Description et contexte											
Obtenir des données sur les flux de matières résiduelles issus des ICI est capital pour pouvoir cibler et mener des actions impactantes. Certaines problématiques constatées ne peuvent être résolues sans la coopération d’acteurs détenant les informations essentielles. À Joliette, le volume d’enfouissement est très important pour le secteur des ICI, cette situation entraîne des conséquences sur la redevance à l’enfouissement pour la ville. La MRC souhaite alors comprendre d’où proviennent de telles quantités et, <i>in fine</i> , mettre en place des mesures pour tenter d’influer sur cette tendance.											
Type(s) d’action(s)					Générateur(s) visé(s)						
☐ ISÉ ☒ Acquis de connaissances ☐ Services en GMR ☐ Infrastructure ☐ Règlementaire ☐ Politique/Plan d’action ☐ Réduction à la source					☐ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) assimilables ☒ Construction, rénovation et démolition (CRD)						
Moyen(s) de mise en œuvre											
> Interpeller les autorités publiques et les interlocuteurs privilégiés afin d’obtenir l’accès sur les informations des ICI pour déployer des actions (cf la problématique sur la quantité de matières générées à Joliette). *Action renouvelée chaque année si nécessaire.											
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre					Collaborateur(s)						
☒ MRC ☐ Municipalités membres ☐					☐ MRC ☒ Municipalités membres ☒ Instances gouvernementales (Ministère de Env.)						
Indicateur(s) de suivi et cibles											
Échéancier et budget ventilé											
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
	Ressources humaines (en nombre d’heures)	5	5*	5*	5*	5*	5*	5*	5*	40	
	Ressources externes (humaines, matérielles, etc. (en dollars))										
	Aide financière (spécifiez)										

MESURE 2.11	FAIRE DE LA VEILLE RÉGLEMENTAIRE ET D’INNOVATION										
Thème 7	Veille informationnelle										
Objectifs gouvernementaux											
Plan d’action 2029-2024 de la PQGMR ☒ Réduire la quantité de matières éliminées à 525 kg/hab. ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ☒ Recycler 60 % des matières organiques ☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD					Stratégie de valorisation de la matière organiques (SVMO) ☒ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d’ici 2025 ☒ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d’ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)						
Description et contexte											
Comme pour les entreprises, la veille réglementaire et d’innovation permet de rester informé sur les bonnes pratiques et les initiatives qui fonctionnent. La MRC doit ainsi rester attentive aux actions concluantes et efficaces engagées ailleurs.											
Type(s) d’action(s)					Générateur(s) visé(s)						
☐ ISÉ ☒ Acquis de connaissances ☐ Services en GMR ☐ Infrastructure ☐ Règlementaire ☐ Politique/Plan d’action ☐ Réduction à la source					☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) assimilables ☒ Construction, rénovation et démolition (CRD)						
Moyen(s) de mise en œuvre											
> S’inspirer des bonnes pratiques à l’œuvre à d’autres endroits et réaliser une veille sur les réglementations en vigueur					> Transmettre les informations pertinentes sur le site internet (en lien avec l’ISÉ)						
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre					Collaborateur(s)						
☒ MRC ☐ Municipalités membres ☐					☐ MRC ☒ Municipalités membres ☐						
Indicateur(s) de suivi et cibles											
Échéancier et budget ventilé											
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
	Ressources humaines (en nombre d’heures)	30	30	30	30	30	30	30	30	240	
	Ressources externes (humaines, matérielles, etc. (en dollars))										
	Aide financière (spécifiez)										

MESURE 3.1	INVENTORIER LES INSTALLATIONS DE FOSSES SEPTIQUES									
Thème 8	Gestion et recyclage des biosolides municipaux et des fosses septiques									
Objectifs gouvernementaux										
Plan d'action 2029-2024 de la PQGMR ☒ Réduire la quantité de matières éliminées à 525 kg/hab. ☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ☒ Recycler 60 % des matières organiques ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD					Stratégie de valorisation de la matière organiques (SVMO) ☒ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)					
Description et contexte										
À la MRC, un manque d'informations sur la gestion des fosses septiques est constaté. Pour atteindre les objectifs fixés par le gouvernement, un travail sur la matière organique issue des fosses septiques doit être entériné. Pour ce faire, un inventaire des installations semble nécessaire. Chaque municipalité détient la compétence concernant l'encadrement des fosses septiques, leur collaboration est précieuse.										
Type(s) d'action(s)					Générateur(s) visé(s)					
☒ ISÉ ☒ Acquis de connaissances ☐ Services en GMR ☐ Infrastructure ☐ Règlementaire ☐ Politique/Plan d'action ☐ Réduction à la source					☒ Résidentiel ☐ Industries, commerces et institutions (ICI) assimilables ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)					
Moyen(s) de mise en œuvre										
> Dresser un inventaire des fosses septiques sur le territoire					> Faire des mises à jour au cours du temps si nécessaire > Diffuser les informations de bonne gestion sur le site internet de la MRC et celui des municipalités					
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre					Collaborateur(s)					
☐ MRC ☒ Municipalités membres ☐					☒ MRC ☐ Municipalités membres ☐					
Indicateur(s) de suivi et cibles										
Nombre d'installations recensées										
Échéancier et budget ventilé										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
Ressources humaines (en nombre d'heures)			Brigade verte (si besoin)						Brigade verte (si besoin)	
Ressources externes (humaines, matérielles, etc. (en dollars))										
Aide financière (spécifiez)										

MESURE 3.2	PROPOSER UN SYSTÈME DE SUIVI UNIFORMISÉ DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES									
Thème 8	Gestion et recyclage des biosolides municipaux et des fosses septiques									
Objectifs gouvernementaux										
Plan d’action 2029-2024 de la PQGMR ☒ Réduire la quantité de matières éliminées à 525 kg/hab. ☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ☒ Recycler 60 % des matières organiques ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD					Stratégie de valorisation de la matière organiques (SVMO) ☒ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d’ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d’ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)					
Description et contexte										
Afin de pallier le manque d’informations et d’assurer la mise en valeur des boues de fosses septiques, une harmonisation de la gestion des boues pour l’ensemble des municipalités semble indispensable. Cela permettrait d’avoir un suivi des quantités et des débouchés des boues générées. Chaque municipalité détient la compétence concernant l’encadrement des fosses septiques, leur collaboration est précieuse.										
Type(s) d’action(s)					Générateur(s) visé(s)					
☐ ISÉ ☒ Acquis de connaissances ☐ Services en GMR ☐ Infrastructure ☐ Règlementaire ☒ Politique/Plan d’action ☐ Réduction à la source					☒ Résidentiel ☐ Industries, commerces et institutions (ICI) assimilables ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)					
MOYEN(S) DE MISE EN ŒUVRE										
> Faire un suivi des boues des fosses septiques sur le territoire (quantités générées, débouchés)					> Respecter le règlement sur l’évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) > Favoriser le recyclage des boues lorsque possible					
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre					Collaborateur(s)					
☐ MRC ☒ Municipalités membres ☐					☒ MRC ☐ Municipalités membres ☐					
Indicateur(s) de suivi et cibles										
Échéancier et budget ventilé										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
Ressources humaines (en nombre d’heures)				120	40	20			180	
Ressources externes (humaines, matérielles, etc. (en dollars))										
Aide financière (spécifiez)										

MESURE 3.3	ACCOMPAGNER LES MUNICIPALITÉS DANS LA PROPOSITION D’UN PROGRAMME D’ÉCOPRÊT POUR LA MISE AUX NORMES DE FOSSES SEPTIQUES									
Thème 8	Gestion et recyclage des biosolides municipaux et des fosses septiques									
Objectifs gouvernementaux										
Plan d’action 2029-2024 de la PQGMR ☒ Réduire la quantité de matières éliminées à 525 kg/hab. ☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ☒ Recycler 60 % des matières organiques ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD					Stratégie de valorisation de la matière organiques (SVMO) ☒ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d’ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d’ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)					
Description et contexte										
Dans l’optique d’une meilleure gestion de l’environnement et des impacts inhérents, la MRC souhaite proposer, en collaboration avec les municipalités, un programme d’écoprêt pour aider les citoyens à réaliser des mises aux normes des installations de fosses septiques. Ainsi, cet écoprêt permettrait aux habitants de faire un emprunt afin de couvrir partiellement ou en totalité les coûts des travaux.										
Type(s) d’action(s)					Générateur(s) visé(s)					
☐ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☐ Services en GMR ☐ Infrastructure ☐ Règlementaire ☒ Politique/Plan d’action ☐ Réduction à la source					☒ Résidentiel ☐ Industries, commerces et institutions (ICI) assimilables ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)					
Moyen(s) de mise en œuvre										
> Élaborer un programme Écoprêt pour le remplacement des installations septiques					> Déployer le programme Écoprêt					
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre					Collaborateur(s)					
☐ MRC ☒ Municipalités membres ☐					☒ MRC ☐ Municipalités membres ☐					
Indicateur(s) de suivi et cibles										
Nombre de citoyens souscrivant au programme										
Échéancier et budget ventilé										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
Ressources humaines (en nombre d’heures)				40	10				50	
Ressources externes (humaines, matérielles, etc. (en dollars))										
Aide financière (spécifiez)										

MESURE 3.4	FAIRE UN SUIVI ANNUEL DES BOUES MUNICIPALES									
Thème 8	Gestion et recyclage des biosolides municipaux et des fosses septiques									
Objectifs gouvernementaux										
Plan d’action 2029-2024 de la PQGMR ☒ Réduire la quantité de matières éliminées à 525 kg/hab. ☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ☒ Recycler 60 % des matières organiques ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD					Stratégie de valorisation de la matière organiques (SVMO) ☒ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d’ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d’ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)					
Description et contexte										
À l’instar des fosses septiques, la MRC souhaite mettre en place un système uniformisé pour le suivi des étangs aérés afin d’obtenir une information solide sur les débouchés des boues et leur mise en valeur. Comme toute matière organique résiduelle, des solutions devront être étudiées en cas d’enfouissement. Chaque municipalité détient la compétence concernant la gestion des boues municipales, leur collaboration est précieuse.										
Type(s) d’action(s)					Générateur(s) visé(s)					
☐ ISÉ ☒ Acquis de connaissances ☐ Services en GMR ☐ Infrastructure ☐ Règlementaire ☒ Politique/Plan d’action ☐ Réduction à la source					☐ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) assimilables ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)					
Moyen(s) de mise en œuvre										
> Procéder au suivi annuel des vidanges des étangs sur l’ensemble du territoire					> Étudier des solutions de mise en valeur en cas d’enfouissement de boues (si requis)					
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre					Collaborateur(s)					
☐ MRC ☒ Municipalités membres ☐					☒ MRC ☐ Municipalités membres ☐					
Indicateur(s) de suivi et cibles										
Nombre de municipalités transmettant les informations										
Échéancier et budget ventilé										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
Ressources humaines (en nombre d’heures)	5	5	5	5	5	5	5	5	40	
Ressources externes (humaines, matérielles, etc. (en dollars))										
Aide financière (spécifiez)										

MESURE 3.5	PROMOUVOIR L’HERBICYCLAGE ET LE FEUILICYCLAGE									
Thème 9	Gestion des MO sur l’ensemble du territoire									
Objectifs gouvernementaux										
Plan d’action 2029-2024 de la PQGMR ☒ Réduire la quantité de matières éliminées à 525 kg/hab. ☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ☒ Recycler 60 % des matières organiques ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD					Stratégie de valorisation de la matière organiques (SVMO) ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d’ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d’ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)					
Description et contexte										
L’herbicyclage et le feuillicyclage visent à réduire à la source la collecte et le traitement de résidus organiques pouvant aisément demeurer sur place afin de faciliter le compostage <i>in situ</i> , et ainsi diminuer la sollicitation des infrastructures de traitement des matières organiques.										
Type(s) d’action(s)					Générateur(s) visé(s)					
☒ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☒ Services en GMR ☐ Infrastructure ☐ Règlementaire ☐ Politique/Plan d’action ☒ Réduction à la source					☒ Résidentiel ☐ Industries, commerces et institutions (ICI) assimilables ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)					
Moyen(s) de mise en œuvre										
> Réaliser une campagne de promotion de l’herbicyclage et du feuillicyclage (fiches explicatives) > Diffuser les informations sur les canaux de communication					> Étudier et développer un programme de subvention pour l’acquisition de lames déchiqueteuses (feuillicyclage)					
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre					Collaborateur(s)					
☒ MRC ☐ Municipalités membres ☐					☐ MRC ☒ Municipalités membres ☒ Réparateurs de tondeuses					
Indicateur(s) de suivi et cibles										
Nombre de publications / Nombre de subventions octroyées										
Échéancier et budget ventilé										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
Ressources humaines (en nombre d’heures)			Brigade verte + 30	Brigade verte + 30					Brigade verte + 60	
Ressources externes (humaines, matérielles, etc. (en dollars))			Selon les subventions définies	Selon les subventions définies					Selon les subventions définies	
Aide financière (spécifiez)										

MESURE 3.6	ACCOMPAGNER LES ICI DANS LA TRANSITION VERS L'OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE DE GESTION DES MO									
Thème 9	Gestion des MO sur l'ensemble du territoire									
Objectifs gouvernementaux										
Plan d'action 2029-2024 de la PQGMR ☒ Réduire la quantité de matières éliminées à 525 kg/hab. ☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ☒ Recycler 60 % des matières organiques ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD					Stratégie de valorisation de la matière organiques (SVMO) ☒ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☒ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)					
Description et contexte										
La mise en valeur des résidus organiques issues des ICI est cruciale pour améliorer la gestion des matières résiduelles et répondre aux objectifs gouvernementaux. Ainsi, l'inclusion des ICI qui le souhaitent pourra permettre de récupérer davantage de matière et proposer, dans la mesure du possible, une solution clé en main.										
Type(s) d'action(s)					Générateur(s) visé(s)					
☒ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☒ Services en GMR ☐ Infrastructure ☐ Règlementaire ☐ Politique/Plan d'action ☐ Réduction à la source					☐ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) assimilables ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)					
Moyen(s) de mise en œuvre										
> Élaborer une offre de service pour la récupération des MO pour les ICI intéressés > Analyser et travailler avec Moisson Lanaudière pour offrir des solutions au gaspillage aux ICI intéressés (si besoin)					> S'appuyer de la campagne de communication RECYC-QUÉBEC pour promouvoir la fin du gaspillage alimentaire > Rédiger une fiche de bonnes pratiques					
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre					Collaborateur(s)					
☒ MRC ☐ Municipalités membres ☐					☐ MRC ☒ Municipalités membres ☒ Moisson Lanaudière					
Indicateur(s) de suivi et cibles										
Nombre d'ICI adhérents à la collecte municipale / Nombre d'ICI mis en relation avec Moisson Lanaudière										
Échéancier et budget ventilé										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
Ressources humaines (en nombre d'heures)					60	40 + Brigade verte			100+ Brigade verte	
Ressources externes (humaines, matérielles, etc. (en dollars))										
Aide financière (spécifiez)										

MESURE 3.7	ASSURER UN SUIVI DES ICI ASSIMILÉS À LA COLLECTE DES MO									
Thème 9	Gestion des MO sur l'ensemble du territoire									
Objectifs gouvernementaux										
Plan d'action 2029-2024 de la PQGMR ☒ Réduire la quantité de matières éliminées à 525 kg/hab. ☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ☒ Recycler 60 % des matières organiques ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD					Stratégie de valorisation de la matière organiques (SVMO) ☒ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☒ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)					
Description et contexte										
Pour que les ICI puissent se conformer progressivement à la récupération des matières organiques, un suivi des ICI assimilés à la collecte municipale permettra d'ajuster au fur et à mesure les organisations souhaitant y adhérer.										
Type(s) d'action(s)					Générateur(s) visé(s)					
☐ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☒ Services en GMR ☐ Infrastructure ☐ Règlementaire ☒ Politique/Plan d'action ☐ Réduction à la source					☐ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) assimilables ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)					
Moyen(s) de mise en œuvre										
> Réaliser une base de données des ICI desservis ou non par une collecte municipale (faire un portrait)					> Évaluer et proposer des ajustements pour inclure les ICI non desservis (si besoin)					
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre					Collaborateur(s)					
☒ MRC ☐ Municipalités membres ☐					☐ MRC ☒ Municipalités membres ☐					
Indicateur(s) de suivi et cibles										
Nombre d'ICI desservis par la collecte municipale										
Échéancier et budget ventilé										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
Ressources humaines (en nombre d'heures)					Brigade verte		Brigade verte		Brigade verte	
Ressources externes (humaines, matérielles, etc. (en dollars))										
Aide financière (spécifiez)										

MESURE 4.1	DÉVELOPPER DES POINTS DE DÉPÔT AVEC LES ORGANISMES DE RÉP POUR LES NOUVELLES FILIÈRES RÉGLEMENTÉES									
Thème 10	Responsabilité élargie du producteur (RÉP)									
Objectifs gouvernementaux										
Plan d’action 2029-2024 de la PQGMR ☒ Réduire la quantité de matières éliminées à 525 kg/hab. ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ☐ Recycler 60 % des matières organiques ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD					Stratégie de valorisation de la matière organiques (SVMO) ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d’ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d’ici 2025 ☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)					
Description et contexte										
Avec l’ajout de matières assujetties par la RÉP, la MRC souhaite collaborer avec les organismes de gestion reconnus (OGR) afin de déployer les points de dépôt notamment à l’écocentre si nécessaire.										
Type(s) d’action(s)					Générateur(s) visé(s)					
☐ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☒ Services en GMR ☒ Infrastructure ☐ Règlementaire ☐ Politique/Plan d’action ☐ Réduction à la source					☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) assimilables ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)					
Moyen(s) de mise en œuvre										
> S’assurer de l’adéquation entre les nouvelles matières règlementées et les points de dépôt (écocentre)					> Exiger une compensation aux OGR pour la récupération de leurs matières assujetties					
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre					Collaborateur(s)					
☒ MRC ☐ Municipalités membres ☒ Organismes de gestion reconnus (OGR)					☐ MRC ☒ Municipalités membres ☐					
Indicateur(s) de suivi et cibles										
Nombre de points de dépôt REP à l’écocentre										
Échéancier et budget ventilé										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
Ressources humaines (en nombre d’heures)	20	20 + DA	20 + DA	20 + DA					80 + DA	
Ressources externes (humaines, matérielles, etc. (en dollars))										
Aide financière (spécifiez)										

MESURE 4.2	ASSURER LA TRANSITION VERS LA MODERNISATION DU SYSTÈME DE COLLECTE SÉLECTIVE										
Thème 10	Responsabilité élargie du producteur (RÉP)										
Objectifs gouvernementaux											
Plan d'action 2029-2024 de la PQGMR ☒ Réduire la quantité de matières éliminées à 525 kg/hab. ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ☐ Recycler 60 % des matières organiques ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD						Stratégie de valorisation de la matière organiques (SVMO) ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025 ☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)					
Description et contexte											
La MRC prévoit une mesure spécifique pour assurer la transition avec l'organisme de gestion désigné (OGD) dans le cadre de la mise en place d'un système de RÉP pour la modernisation de la collecte sélective.											
Type(s) d'action(s)						Générateur(s) visé(s)					
☐ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☒ Services en GMR ☐ Infrastructure ☒ Règlementaire ☒ Politique/Plan d'action ☐ Réduction à la source						☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) assimilables ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)					
Moyen(s) de mise en œuvre											
> Élaborer une entente-cadre avec l'organisme de gestion désigné (OGD) > Élaborer et procéder à l'appel d'offres pour la collecte (le cas échéant)						> Mettre à jour les informations nécessaires pour tout changement (matières acceptées, etc) > Collaborer à l'atteinte des objectifs					
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre						Collaborateur(s)					
☒ MRC ☐ Municipalités membres ☒ Organisme de gestion désigné ÉEQ						☐ MRC ☒ Municipalités membres ☐					
Indicateur(s) de suivi et cibles											
Signature de l'entente											
Échéancier et budget ventilé											
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total		
Ressources humaines (en nombre d'heures)	80 + DA	50 + DA							130 + DA		
Ressources externes (humaines, matérielles, etc. (en dollars))											
Aide financière (spécifiez)											

MESURE 4.3	ENCADRER, PAR LA RÉGLEMENTATION, LES ENCOMBRANTS ET LES DÉCHETS ULTIMES									
Thème 11	Responsabilisation des pratiques et amélioration des impacts									
Objectifs gouvernementaux										
Plan d’action 2029-2024 de la PQGMR ☒ Réduire la quantité de matières éliminées à 525 kg/hab. ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ☒ Recycler 60 % des matières organiques ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD					Stratégie de valorisation de la matière organiques (SVMO) ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d’ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d’ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)					
Description et contexte										
La réglementation est un pilier incontournable afin de soutenir les orientations souhaitées en gestion des matières résiduelles. Il s’agit d’un outil nécessaire lorsque le volontarisme n’est plus suffisant. La MRC souhaite alors instaurer des dispositions réglementaires concernant les encombrants et les matières finissant à l’élimination afin d’apporter un cadre plus structuré. À noter que chaque ville et municipalité détient la compétence réglementaire applicable sur son territoire.										
Type(s) d’action(s)					Générateur(s) visé(s)					
☐ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☐ Services en GMR ☐ Infrastructure ☒ Règlementaire ☐ Politique/Plan d’action ☐ Réduction à la source					☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) assimilables ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)					
Moyen(s) de mise en œuvre										
> Proposer des dispositions réglementaires pour le dépôt d’encombrants et toute autre mesure incitative le cas échéant					> Faire de la sensibilisation quant à la réglementation					
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre					Collaborateur(s)					
☐ MRC ☒ Municipalités membres ☐					☒ MRC ☐ Municipalités membres ☐					
Indicateur(s) de suivi et cibles										
Nombre de municipalités ayant réglementer la gestion des encombrants										
Échéancier et budget ventilé										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
Ressources humaines (en nombre d’heures)			80						80	
Ressources externes (humaines, matérielles, etc. (en dollars))										
Aide financière (spécifiez)										

MESURE 4.4	RÉGLEMENTER LES PLASTIQUES ET MATIÈRES À USAGE UNIQUE									
Thème 11	Responsabilisation des pratiques et amélioration des impacts									
Objectifs gouvernementaux										
Plan d'action 2029-2024 de la PQGMR ☒ Réduire la quantité de matières éliminées à 525 kg/hab. ☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ☐ Recycler 60 % des matières organiques ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD					Stratégie de valorisation de la matière organiques (SVMO) ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025 ☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)					
Description et contexte										
De nombreux changements vont s'opérer pour respecter les nouvelles contraintes réglementaires. La réduction des matières résiduelles passe nécessairement par l'interdiction progressif des plastiques et matières à usage unique. La nouvelle loi fédérale va permettre d'interdire plusieurs catégories d'objets, mais les municipalités peuvent envisager de légiférer sur d'autres types de produits si cela est jugé nécessaire pour accroître les performances visées.										
Type(s) d'action(s)					Générateur(s) visé(s)					
☐ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☐ Services en GMR ☐ Infrastructure ☒ Réglementaire ☐ Politique/Plan d'action ☒ Réduction à la source					☐ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) assimilables ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)					
Moyen(s) de mise en œuvre										
> S'assurer de l'application de la nouvelle réglementation fédérale (règlement interdisant les plastiques à usage unique DORS/2022-138) > Évaluer la nécessité de réglementer d'autres plastiques et matières à usage unique. L'adopter le cas échéant					> Adopter une politique d'élimination des plastiques à usage unique dans les bâtiments municipaux > Sensibiliser les commerçants et citoyens quant à la réglementation (le cas échéant)					
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre					Collaborateur(s)					
☐ MRC ☒ Municipalités membres ☐					☐ MRC ☐ Municipalités membres ☐					
Indicateur(s) de suivi et cibles										
Nombre de municipalités ayant adopté un règlement sur les matières à usage unique										
Échéancier et budget ventilé										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
Ressources humaines (en nombre d'heures)										
Ressources externes (humaines, matérielles, etc. (en dollars))										
Aide financière (spécifiez)										

MESURE 4.5	ENCADRER, PAR UNE POLITIQUE, LA GMR (MO + CS) POUR LES ICI									
Thème 11	Responsabilisation des pratiques et amélioration des impacts									
Objectifs gouvernementaux										
Plan d’action 2029-2024 de la PQGMR ☒ Réduire la quantité de matières éliminées à 525 kg/hab. ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ☒ Recycler 60 % des matières organiques ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD					Stratégie de valorisation de la matière organiques (SVMO) ☒ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d’ici 2025 ☒ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d’ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)					
Description et contexte										
De grandes quantités de matières recyclables et organiques doivent encore être détournées de l’enfouissement. Les résidus organiques représentent notamment une proportion importante de volume éliminé. Afin de récupérer ces volumes de matières générés par les ICI, la création d’une politique exprimant clairement les orientations, appuyée par un règlement pour amorcer le changement de pratiques vers une meilleure mise en valeur, constitue une mesure incontournable. Cette mesure est également impactée par les ambitions des OGD (notamment ÉEQ) et de l’évolution de la réglementation gouvernementale.										
Type(s) d’action(s)					Générateur(s) visé(s)					
☐ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☐ Services en GMR ☐ Infrastructure ☒ Règlementaire ☐ Politique/Plan d’action ☐ Réduction à la source					☐ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) assimilables ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)					
Moyen(s) de mise en œuvre										
> Établir une politique cadre soutenue par un règlement obligeant les ICI à adopter une gestion des matières résiduelles responsable (récupération des MO et des recyclables). L’adopter le cas échéant					> Obliger les jardins communautaires à mettre en œuvre un compostage <i>in situ</i> > Sensibiliser les ICI quant à la politique et la réglementation					
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre					Collaborateur(s)					
☐ MRC ☒ Municipalités membres ☐					☒ MRC ☐ Municipalités membres ☐					
Indicateur(s) de suivi et cibles										
Nombre de municipalités ayant adopté les obligations										
Échéancier et budget ventilé										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
Ressources humaines (en nombre d’heures)			100						100	
Ressources externes (humaines, matérielles, etc. (en dollars))										
Aide financière (spécifiez)										

MESURE 4.6	ENCADRER, PAR UNE POLITIQUE, LA GMR POUR LES MULTIOGEMENTS									
Thème 11	Responsabilisation des pratiques et amélioration des impacts									
Objectifs gouvernementaux										
Plan d'action 2029-2024 de la PQGMR ☒ Réduire la quantité de matières éliminées à 525 kg/hab. ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ☒ Recycler 60 % des matières organiques ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD					Stratégie de valorisation de la matière organiques (SVMO) ☒ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☒ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)					
Description et contexte										
Dans la même logique, et afin de diminuer le volume partant à l'élimination, dresser une politique et un cadre réglementaire pour la mise en valeur des matières issues des multilogements participerait à augmenter le taux de récupération et améliorer les performances.										
Type(s) d'action(s)					Générateur(s) visé(s)					
☐ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☐ Services en GMR ☐ Infrastructure ☒ Règlementaire ☐ Politique/Plan d'action ☐ Réduction à la source					☒ Résidentiel ☐ Industries, commerces et institutions (ICI) assimilables ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)					
Moyen(s) de mise en œuvre										
> Établir une politique cadre soutenue par un règlement obligeant les multilogements à adopter une gestion des matières résiduelles responsable (récupération des MO et des recyclables). L'adopter le cas échéant					> Sensibiliser les multilogements quant à la politique et la réglementation					
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre					Collaborateur(s)					
☐ MRC ☒ Municipalités membres ☐					☒ MRC ☐ Municipalités membres ☐					
Indicateur(s) de suivi et cibles										
Nombre de municipalités ayant adopté les obligations										
Échéancier et budget ventilé										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
Ressources humaines (en nombre d'heures)			100						100	
Ressources externes (humaines, matérielles, etc. (en dollars))										
Aide financière (spécifiez)										

MESURE 4.7	INSTAURER UNE POLITIQUE D’APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE POUR LA MRC ET LES MUNICIPALITÉS									
Thème 11	Responsabilisation des pratiques et amélioration des impacts									
Objectifs gouvernementaux										
Plan d’action 2029-2024 de la PQGMR ☒ Réduire la quantité de matières éliminées à 525 kg/hab. ☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ☐ Recycler 60 % des matières organiques ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD					Stratégie de valorisation de la matière organiques (SVMO) ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d’ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d’ici 2025 ☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)					
Description et contexte										
Être exemplaire en tant qu’institution administrative est essentiel. La MRC souhaite aller plus loin dans sa démarche en adoptant une politique d’approvisionnement responsable pour améliorer son impact environnemental et social, ainsi que celui des municipalités.										
Type(s) d’action(s)					Générateur(s) visé(s)					
☐ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☐ Services en GMR ☐ Infrastructure ☐ Règlementaire ☒ Politique/Plan d’action ☐ Réduction à la source					☐ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) assimilables ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)					
Moyen(s) de mise en œuvre										
> Instaurer des clauses environnementales et sociales dans les appels d’offres (notamment des critères de réduction de GES et de récupération des résidus de CRD)					> Favoriser l’acquisition de biens issus du réemploi et des produits présentant une teneur élevée en matières recyclées					
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre					Collaborateur(s)					
☒ MRC ☒ Municipalités membres ☐					☐ MRC ☐ Municipalités membres ☐					
Indicateur(s) de suivi et cibles										
Nombre de municipalités ayant adopté la politique d’achats										
Échéancier et budget ventilé										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
Ressources humaines (en nombre d’heures)		80							80	
Ressources externes (humaines, matérielles, etc. (en dollars))										
Aide financière (spécifiez)										

MESURE 4.8	AGIR CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE										
Thème 11	Responsabilisation des pratiques et amélioration des impacts										
Objectifs gouvernementaux											
Plan d’action 2029-2024 de la PQGMR ☐ Réduire la quantité de matières éliminées à 525 kg/hab. ☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ☐ Recycler 60 % des matières organiques ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD					Stratégie de valorisation de la matière organiques (SVMO) ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d’ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d’ici 2025 ☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)						
Description et contexte											
Les actions mises en œuvre pour détourner les matières résiduelles de l’enfouissement participent à lutter contre le réchauffement climatique. Néanmoins, d’autres mesures concrètes peuvent être déployées sur le sujet. La MRC et les administrations municipales peuvent s’engager dans la carboneutralité en compensant leurs émissions de GES, notamment à travers des partenariats avec des organismes reconnus.											
Type(s) d’action(s)					Générateur(s) visé(s)						
☐ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☐ Services en GMR ☐ Infrastructure ☐ Règlementaire ☒ Politique/Plan d’action ☐ Réduction à la source					☐ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) assimilables ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)						
Moyen(s) de mise en œuvre											
> Poursuivre le projet de location de la camionnette électrique à disposition des citoyens pour amener des matières à l’écocentre (et faire la promotion de l’économie collaborative)					> Évaluer la possibilité de procéder à une compensation carbone pour les municipalités intéressées et la MRC (en partenariat avec le CREL (Scol’ERE))						
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre					Collaborateur(s)						
☒ MRC ☒ Municipalités membres ☐					☐ MRC ☐ Municipalités membres ☒ CREL						
Indicateur(s) de suivi et cibles											
Nombre de citoyens louant la camionnette / Nombre de municipalités adhérant à la compensation carbone / Nombre de classes financées											
Échéancier et budget ventilé											
		2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
	Ressources humaines (en nombre d’heures)		10	10	10	10	10	10	10	70	
	Ressources externes (humaines, matérielles, etc. (en dollars))	* Dépendamment du nombre de classe à financer (1 250 \$ par classe)									
	Aide financière (spécifiez)										

MESURE 4.9	FAVORISER UNE GESTION EXEMPLAIRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION AU SEIN DE LA MRC									
Thème 11	Responsabilisation des pratiques et amélioration des impacts									
Objectifs gouvernementaux										
Plan d'action 2029-2024 de la PQGMR ☒ Réduire la quantité de matières éliminées à 525 kg/hab. ☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ☐ Recycler 60 % des matières organiques ☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD					Stratégie de valorisation de la matière organiques (SVMO) ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)					
Description et contexte										
Mieux encadrer la gestion des résidus de CRD paraît élémentaire afin d'impulser une meilleure mise en valeur de ce type de matières. Cette mesure peut également permettre d'obtenir des informations pour le suivi des résidus de cette catégorie. Comme toute mesure impliquant une réglementation, les villes et municipalités seront les acteurs principaux pour mettre en œuvre cette action.										
Type(s) d'action(s)					Générateur(s) visé(s)					
☐ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☐ Services en GMR ☐ Infrastructure ☐ Règlementaire ☒ Politique/Plan d'action ☐ Réduction à la source					☐ Résidentiel ☐ Industries, commerces et institutions (ICI) assimilables ☒ Construction, rénovation et démolition (CRD)					
Moyen(s) de mise en œuvre										
> Réglementer la mise en valeur des résidus de CRD par les entrepreneurs et donneurs d'ouvrage, pour tous travaux de construction / démolition sur le territoire (infrastructures municipales, travaux de génie civil, etc). Application de cette mesure lors des demandes de permis					> Inspecter les chantiers par le service d'inspection pour le respect des dispositions réglementaires					
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre					Collaborateur(s)					
☐ MRC ☒ Municipalités membres ☐					☒ MRC ☐ Municipalités membres ☐					
Indicateur(s) de suivi et cibles										
Nombre de municipalités ayant adopté la clause										
Échéancier et budget ventilé										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
Ressources humaines (en nombre d'heures)				80					80	
Ressources externes (humaines, matérielles, etc. (en dollars))										
Aide financière (spécifiez)										

MESURE 4.10	OPTIMISER LE DÉPLOIEMENT DE LA RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES SUR LES LIEUX PUBLICS									
Thème 11	Responsabilisation des pratiques e amélioration des impacts									
Objectifs gouvernementaux										
Plan d’action 2029-2024 de la PQGMR ☒ Réduire la quantité de matières éliminées à 525 kg/hab. ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ☒ Recycler 60 % des matières organiques ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD					Stratégie de valorisation de la matière organiques (SVMO) ☒ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d’ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d’ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)					
Description et contexte										
Le manque d’infrastructures pour la récupération des matières sur les lieux publics constitue un frein dans la réduction des déchets vers l’enfouissement. Doter les espaces publics d’îlots de récupération à 3 voies semble important pour inciter les citoyens à trier leurs matières chez eux, comme à l’extérieur. Avec la mise en place de la REP sur les matières recyclables, l’OGD désigné (ÉEQ) prévoit la mise en place d’un plan de desserte. L’échéancier est susceptible d’évoluer selon le calendrier prévu par ÉEQ.										
Type(s) d’action(s)					Générateur(s) visé(s)					
☐ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☒ Services en GMR ☒ Infrastructure ☐ Règlementaire ☐ Politique/Plan d’action ☐ Réduction à la source					☐ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) assimilables ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)					
Moyen(s) de mise en œuvre										
> Aider ÉEQ dans l’identification des emplacements d’îlots de tri pour son plan de desserte dans les municipalités et à la mise en place d’autres îlots si nécessaire.										
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre					Collaborateur(s)					
☐ MRC ☒ Municipalités membres ☐					☒ MRC ☐ Municipalités membres ☒ OGD					
Indicateur(s) de suivi et cibles										
Nombre de lieux publics dotés d’un système de tri à 3 voies										
Échéancier et budget ventilé										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
Ressources humaines (en nombre d’heures)					40 + Brigade verte				40 + Brigade verte	
Ressources externes (humaines, matérielles, etc. (en dollars))										
Aide financière (spécifiez)										

MESURE 4.11	INSTAURER UN SERVICE D’INSPECTION POUR LE RESPECT DES RÉGLEMENTATIONS EN VIGUEUR									
Thème 11	Responsabilisation des pratiques e amélioration des impacts									
Objectifs gouvernementaux										
Plan d’action 2029-2024 de la PQGMR ☒ Réduire la quantité de matières éliminées à 525 kg/hab. ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ☒ Recycler 60 % des matières organiques ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD					Stratégie de valorisation de la matière organiques (SVMO) ☒ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d’ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d’ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)					
Description et contexte										
Mieux encadrer les pratiques par la réglementation est primordial. Toutefois, cette dernière doit être couplée à un contrôle afin de la rendre efficace. Pour ce faire, la mise en place d’inspections sur l’ensemble des municipalités de la MRC constitue une mesure intéressante pour assurer le respect des réglementations adoptées en GMR, et contraindre les administrés à se plier aux exigences en vigueur sur le territoire. Pour cette mesure, chaque ville et municipalité, ayant la compétence sur le sujet, va pouvoir évaluer la pertinence de proposer un service d’inspection rattaché à la MRC ou non.										
Type(s) d’action(s)					Générateur(s) visé(s)					
☐ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☒ Services en GMR ☐ Infrastructure ☒ Règlementaire ☐ Politique/Plan d’action ☐ Réduction à la source					☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) assimilables ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)					
Moyen(s) de mise en œuvre										
> Réaliser des inspections liées au respect de la réglementation dans chaque municipalité (par l’intermédiaire d’un inspecteur municipal ou rattaché à la MRC)					> Fixer des pénalités aux contrevenants					
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre					Collaborateur(s)					
☐ MRC ☒ Municipalités membres ☐					☒ MRC ☐ Municipalités membres ☐					
Indicateur(s) de suivi et cibles										
Mise en place d’un service d’inspection										
Échéancier et budget ventilé										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
Ressources humaines (en nombre d’heures)		50	50						100	
Ressources externes (humaines, matérielles, etc. (en dollars))			* Embauche d'une personne si compétence de la MRC						* Embauche d'une personne si compétence de la MRC	
Aide financière (spécifiez)										

MESURE 4.12	RÉGLEMENTER LES ÉVÈNEMENTS POUR UNE MEILLEURE ÉCORESPONSABILITÉ									
Thème 11	Responsabilisation des pratiques e amélioration des impacts									
Objectifs gouvernementaux										
Plan d’action 2029-2024 de la PQGMR ☒ Réduire la quantité de matières éliminées à 525 kg/hab. ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ☒ Recycler 60 % des matières organiques ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD					Stratégie de valorisation de la matière organiques (SVMO) ☒ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d’ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d’ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)					
Description et contexte										
Mieux encadrer les pratiques lors des évènements, générateurs d’une quantité importante de matières résiduelles, est incontournable dans le cadre de ce nouveau PGMR. La création d’un règlement, afin d’obliger les organisateurs à respecter certains critères d’écoresponsabilité, contribuera à améliorer la GMR sur le territoire et d’inciter l’ensemble des participants à adopter les bons gestes même en dehors de leur domicile. À noter que toutes les mesures réglementaires relèvent de chaque municipalité.										
Type(s) d’action(s)					Générateur(s) visé(s)					
☐ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☐ Services en GMR ☐ Infrastructure ☒ Réglementaire ☐ Politique/Plan d’action ☐ Réduction à la source					☐ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) assimilables ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)					
Moyen(s) de mise en œuvre										
> Obliger les événements à être écoresponsables (suivre la norme BNQ 9700-253)					> Définir les critères souhaités pour établir une réglementation					
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre					Collaborateur(s)					
☐ MRC ☒ Municipalités membres ☐					☒ MRC ☐ Municipalités membres ☐					
Indicateur(s) de suivi et cibles										
Nombre de municipalités ayant adopté le règlement										
Échéancier et budget ventilé										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
Ressources humaines (en nombre d’heures)				40					40	
Ressources externes (humaines, matérielles, etc. (en dollars))										
Aide financière (spécifiez)										

MESURE 4.13	UNIFORMISER LES RÈGLEMENTS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE									
Thème 11	Responsabilisation des pratiques e amélioration des impacts									
Objectifs gouvernementaux										
Plan d'action 2029-2024 de la PQGMR ☒ Réduire la quantité de matières éliminées à 525 kg/hab. ☒ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ☒ Recycler 60 % des matières organiques ☒ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD					Stratégie de valorisation de la matière organiques (SVMO) ☒ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☒ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025 ☒ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)					
Description et contexte										
Pour élaborer une gestion des matières résiduelles efficace, il est important d'harmoniser autant que faire se peut les règles à l'échelle de la MRC. Ainsi, l'uniformisation des règlements existants et à venir semble être indispensable pour que les orientations et les ambitions soient les mêmes pour toutes les municipalités.										
Type(s) d'action(s)					Générateur(s) visé(s)					
☐ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☐ Services en GMR ☐ Infrastructure ☒ Règlementaire ☐ Politique/Plan d'action ☐ Réduction à la source					☐ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) assimilables ☐ Construction, rénovation et démolition (CRD)					
Moyen(s) de mise en œuvre										
> Uniformiser les règlements existants et à venir sur l'ensemble du territoire										
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre					Collaborateur(s)					
☐ MRC ☒ Municipalités membres ☐					☒ MRC ☐ Municipalités membres ☐					
Indicateur(s) de suivi et cibles										
Nombre de municipalités ayant adopté un règlement uniformisé										
Échéancier et budget ventilé										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
Ressources humaines (en nombre d'heures)			100						100	
Ressources externes (humaines, matérielles, etc. (en dollars))										
Aide financière (spécifiez)										

MESURE 5.1	PRÉPARER ANNUELLEMENT UN SUIVI DES ACTIONS RÉALISÉES DANS LE CADRE DU PGMR									
Thème 12	Suivi et surveillance									
Objectifs gouvernementaux										
Plan d'action 2029-2024 de la PQGMR ☐ Réduire la quantité de matières éliminées à 525 kg/hab. ☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ☐ Recycler 60 % des matières organiques ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD					Stratégie de valorisation de la matière organiques (SVMO) ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025 ☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)					
Description et contexte										
Le suivi des actions est primordial afin de prendre des mesures correctives en cas de non-respect de l'échéancier fixé. Ainsi, la MRC souhaite annuellement faire un bilan des actions effectuées ou non prévues au PGMR.										
Type(s) d'action(s)					Générateur(s) visé(s)					
☐ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☐ Services en GMR ☐ Infrastructure ☐ Règlementaire ☒ Politique/Plan d'action ☐ Réduction à la source					☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) assimilables ☒ Construction, rénovation et démolition (CRD)					
Moyen(s) de mise en œuvre										
> Présenter et faire approuver annuellement par le Conseil de la MRC, un document synthèse des actions, réalisées ou non, de l'année écoulée										
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre					Collaborateur(s)					
☒ MRC ☐ Municipalités membres ☐					☐ MRC ☒ Municipalités membres ☐					
Indicateur(s) de suivi et cibles										
Nombre d'actions réalisées par rapport à l'échéancier envisagé										
Échéancier et budget ventilé										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
Ressources humaines (en nombre d'heures)	30	30	30	30	30	30	30	30	240	
Ressources externes (humaines, matérielles, etc. (en dollars))										
Aide financière (spécifiez)										

MESURE 5.2	PRÉPARER ANNUELLEMENT UN PLAN D’ACTION À VENIR									
Thème 12	Suivi et surveillance									
Objectifs gouvernementaux										
Plan d’action 2029-2024 de la PQGMR ☐ Réduire la quantité de matières éliminées à 525 kg/hab. ☐ Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ☐ Recycler 60 % des matières organiques ☐ Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD					Stratégie de valorisation de la matière organiques (SVMO) ☐ Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d’ici 2025 ☐ Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d’ici 2025 ☐ Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique en 2030 (résidus alimentaires et verts, papier et carton, bois)					
Description et contexte										
Le suivi des actions est primordial afin de prendre des mesures correctives en cas de non-respect de l’échéancier fixé. Ainsi, la MRC souhaite annuellement faire un bilan des actions à réaliser l’année suivante afin d’anticiper au mieux les mesures prévues initialement dans le PGMR.										
Type(s) d’action(s)					Générateur(s) visé(s)					
☐ ISÉ ☐ Acquis de connaissances ☐ Services en GMR ☐ Infrastructure ☐ Règlementaire ☒ Politique/Plan d’action ☐ Réduction à la source					☒ Résidentiel ☒ Industries, commerces et institutions (ICI) assimilables ☒ Construction, rénovation et démolition (CRD)					
Moyen(s) de mise en œuvre										
> Présenter et faire approuver annuellement par le Conseil de la MRC, les actions à réaliser pour l’année suivante, accompagnées d’un budget approprié										
Acteur(s) responsable(s) de la mise en œuvre					Collaborateur(s)					
☒ MRC ☐ Municipalités membres ☐					☐ MRC ☒ Municipalités membres ☐					
Indicateur(s) de suivi et cibles										
Échéancier et budget ventilé										
	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	
Ressources humaines (en nombre d’heures)	30	30	30	30	30	30	30	30	240	
Ressources externes (humaines, matérielles, etc. (en dollars))										
Aide financière (spécifiez)										

6. **BUDGET ET ÉCHÉANCE 2023-2030**

L'objectif principal du PGMR est double : atteindre les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et réduire la quantité destinée à l'élimination, tout en offrant un service complet à prix raisonnable aux citoyens.

Les coûts annuels d'exploitation pour la gestion des matières résiduelles de la MRC de Joliette sont présentés en détail au tableau suivant pour les années 2023-2030. Ce tableau présente les coûts selon les choix de mesures de gestion décrites à la section 5.2 du présent rapport. Les coûts unitaires pour chaque type de collecte sont estimés selon les données disponibles et tiennent compte des changements apportés par les nouvelles mesures (nombre de collectes, type de contenant utilisé, augmentation des matières recyclables et putrescibles collectées, l'inflation prévue, etc.).

6.1. Budget 2023-2030

Revenus (Estimation)	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	%
Régime de compensation	1 688 030 \$	1 704 910 \$	1 022 946 \$	1 104 782 \$	1 148 973 \$	1 183 442 \$	1 218 946 \$	1 255 514 \$	10 327 543 \$	14,73%
Programme de redistribution de la redevance à l'élimination	639 600 \$	750 000 \$	772 500 \$	795 675 \$	819 545 \$	852 327 \$	877 897 \$	904 234 \$	6 411 778 \$	9,14%
Revenus écocentre (Incluant sub. 2023)	78 500 \$	41 000 \$	45 000 \$	47 000 \$	49 000 \$	51 000 \$	53 000 \$	55 000 \$	419 500 \$	0,60%
Quote-part des municipalités	6 839 232 \$	6 921 376 \$	6 361 876 \$	6 138 573 \$	6 346 859 \$	6 562 986 \$	6 787 294 \$	7 018 062 \$	52 976 258 \$	75,53%
Total revenus	9 245 362 \$	9 417 286 \$	8 202 323 \$	8 086 030 \$	8 364 377 \$	8 649 755 \$	8 937 137 \$	9 232 810 \$	70 135 080 \$	100,00%
Variations	1,86% -12,90% -1,42% 3,44% 3,41% 3,32% 3,31%									

Dépenses (Estimation)	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total	%
Écocentre (Entente 10 ans)	610 829 \$	629 154 \$	648 028 \$	667 469 \$	687 493 \$	708 118 \$	729 362 \$	751 243 \$	5 431 697 \$	10,16%
Contrat matières recyclables (EBI Fin 2023)	1 829 229 \$	1 847 521 \$	1 022 946 \$	1 104 782 \$	1 148 973 \$	1 183 442 \$	1 218 946 \$	1 255 514 \$	10 611 353 \$	19,85%
Contrat matières organiques (EBI Fin 2023)	1 493 756 \$	1 538 569 \$	1 584 726 \$	1 632 268 \$	1 681 236 \$	1 731 673 \$	1 783 623 \$	1 837 131 \$	13 282 980 \$	24,84%
Contrat Collecte des déchets domestiques (EBI Fin 2025)	1 529 243 \$	1 544 535 \$	1 559 981 \$	1 169 986 \$	1 205 085 \$	1 241 238 \$	1 278 475 \$	1 316 829 \$	10 845 372 \$	20,28%
Coût enfouissement (EBI Fin 2031)	749 300 \$	771 779 \$	794 932 \$	818 780 \$	843 344 \$	868 644 \$	894 703 \$	921 544 \$	6 663 027 \$	12,46%
Redevances élimination payées	553 300 \$	589 818 \$	628 746 \$	670 243 \$	714 479 \$	761 635 \$	811 903 \$	865 488 \$	5 595 611 \$	10,47%
Ressources humaines (GMR)	73 575 \$	75 782 \$	78 056 \$	80 397 \$	82 809 \$	85 294 \$	87 852 \$	90 488 \$	654 254 \$	1,22%
Actions budgétées PGMR Tableau synthèse	42 000 \$	48 500 \$	44 500 \$	53 500 \$	54 500 \$	53 500 \$	44 500 \$	43 500 \$	384 500 \$	0,72%
Total dépenses	6 881 232 \$	7 045 658 \$	6 361 915 \$	6 197 425 \$	6 417 919 \$	6 633 543 \$	6 849 363 \$	7 081 738 \$	53 468 794 \$	100,00%
Variations	2,39% -9,70% -2,59% 3,56% 3,36% 3,25% 3,39%									

7. **MESURES DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI DU PGMR**

Il est primordial de se doter d'un programme de suivi et d'atteinte des objectifs dans le présent PGMR 2023-2030.

Ce programme a pour but de vérifier annuellement :

- l'application du plan de gestion;
- l'atteinte des objectifs;
- l'efficacité des actions privilégiées dans le plan de gestion des matières résiduelles.

Le programme contribuera à mieux connaître l'évolution des différentes collectes des matières résiduelles sur le territoire de la MRC. Il mesurera le niveau d'avancement du PGMR, ciblera les points forts et les points faibles du plan de gestion et, le cas échéant, prendra les mesures adéquates pour améliorer la situation.

Comme lors du précédent PGMR, au cours du 2^e trimestre de chaque année, le programme de suivi sera déposé au Conseil de la MRC. À la suite de ce dépôt et à son acceptation, le document sera disponible sur le site Internet de la MRC afin que les citoyens puissent le consulter.

Les indicateurs obligatoires du programme de suivi sont listés ci-dessous :

1. Liste des actions en cours, réalisées, reportées et non réalisées dans l'année écoulée. Pour les actions reportées et non réalisées, la justification doit être indiquée.
2. Liste des indicateurs de gestion. Pour tous les indicateurs, la présentation des données doit pouvoir distinguer les matières totales de la MRC versus celles de chaque municipalité le cas échéant (a, b, c, d, e, f et i):
 - a. Quantité de matières éliminées;
 - b. Quantité de matières récupérées par la collecte sélective;
 - c. Quantité de matières récupérées par la collecte des matières organiques;
 - d. Quantité de matières récupérées par les collectes herbes et feuilles;
 - e. Quantité de matières récupérées par les collectes de sapins;
 - f. Quantité des RDD récupérées par les collectes itinérantes (si mises en place par la MRC);
 - g. Quantité des matières assujetties par la REP et récupérées par type;
 - h. Quantité des RDD récupérées par l'écocentre par type;
 - i. Quantité de billets de courtoisies émis.
3. Quantité de rejet du centre de tri.
4. Le bilan financier annuel incluant les redevances à l'élimination, les fonds reçus du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles et ceux du Régime de compensation / de remboursement pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles.
5. Les mesures de sensibilisation prises.
6. Les partenariats conclus.
7. Les modifications au PGMR, le cas échéant.

Les municipalités détiennent les données concernant les vidanges des boues municipales et parfois celles des fosses septiques. Leur implication pour le suivi des quantités générées pour ces matières est alors primordiale.

RÉFÉRENCES

- Appel à recycler. (2021). Trouvez des points de dépôts. <https://www.appelarecycler.ca/>
- Association des recycleurs de produits électroniques (ARPE). (2022). Où recycler vos Serpuariens? <https://recyclermeselectroniques.ca/qc/ou-recycler/>
- Association pour la gestion responsable des produits (AGRP). (s.d.). Trouver un site de recyclage. <https://www.productcare.org/fr/recyclage-localisateur/>
- Chamard et Associés. (2015). *Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR*. <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/methodologie-outil-inventaire-pgmr.pdf>
- Charette. (s.d.). Valorisation Charette. <http://www.mcharette.qc.ca/valorisation-charette.html>
- Commission de protection du territoire agricole du Québec. (2015). *Rapport annuel de gestion 2014-2015*. http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_2004a2016/rap_annuel2014-2015.pdf
- Commission de protection du territoire agricole du Québec. (2021). *Données sur le territoire en zone agricole par région administrative, par MRC et par territoire équivalent (TÉ) au 31 mars 2021*. http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel2020-2021/cptaq-rag_2020-2021-annexe-acc-v2.pdf
- Éco-Peinture. (2022). Localisez le point de dépôt le plus près de chez vous en quelques clics. <https://www.ecopeinture.ca/>
- Institut de la statistique du Québec. (2022a). Population et structure par âge et sexe – Municipalités. <https://statistique.quebec.ca/fr/document/population-et-structure-par-age-et-sexe-municipalites>
- Institut de la statistique du Québec. (2022b). Projections de population – MRC (municipalités régionales de comté). <https://statistique.quebec.ca/fr/document/projections-de-population-mrc-municipalites-regionales-de-comte>
- L'Action. (19 juin 2022). Deux municipalités s'allient pour permettre le recyclage de verre et de styromousse. <https://www.laction.com/article/2022/06/19/deux-municipalites-s-allient-pour-permettre-le-recyclage-de-verre-et-de-styromousse#:~:text=Crabtree%20a%20annonc%C3%A9%20l'installation,entreprise%20%C3%89co%20Captation%20de%20Pr%C3%A9vost.>
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). (2016). *Bilan annuel de conformité environnementale 2013 (secteur des pâtes et papiers)*. https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/17310?docref=drXkAe5f9MwkRnivDsDZ_w
- Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC). (2021). *Élimination par catégorie de matières résiduelles au Québec par municipalité – Année 2021*. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/donnees-elimination/Tonnages-2021-municipalites.pdf>
- MRC de Joliette. (2016). *Plan de gestion des matières résiduelles*. <https://www.mrcjoliette.qc.ca/upload/File/PGMR2016-2020.pdf>
- MRC de Joliette. (2019). *Schéma d'aménagement et de développement révisé*. <https://mrcjoliette.qc.ca/wp-content/uploads/2020/11/schema-revise.pdf>
- RECYC-QUÉBEC. (2009). *Bilan 2008 de la gestion des matières résiduelles au Québec*. <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/bilan-gmr-2008.pdf>

- RECYC-QUÉBEC. (2021). *Caractérisation des matières résiduelles du secteur municipal 2015-2018*. <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/caracterisation-secteur-municipal-2015-2018.pdf>
- RECYC-QUÉBEC. (2022a). *Les boues municipales*. <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/fiche-info-boues-pgmr.pdf>
- RECYC-QUÉBEC. (2022b). Outil d'inventaire des PGMR - version 2022. <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/municipalites/mieux-gerer/plan-gestion-matieres-residuelles/boite-outils-pgmr>
- RECYC-QUÉBEC. (2022c). Pneus hors d'usage : Indicateurs de performance. <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/entreprises-organismes/mieux-gerer/pneus-hors-usage/>
- Société de gestion des huiles usages (SOGHU). (2022). Trouvez le point de dépôt le plus près de chez vous. <https://soghu.com/fr/points-de-depot>
- Statistique Canada. (2021). Profil du recensement, recensement de 2016. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/dp-pd/prof/details/page.cfm?Lang=F&Geo1=CD&Code1=2461&Geo2=PR&Code2=24&SearchText=Joliette&SearchType=Contains&SearchPR=01&B1=All&TABID=1&type=0>
- Statistique Canada. (2022). Profil de recensement, recensement de la population de 2021. <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/dp-pd/prof/index.cfm?Lang=F>
- Synergie Santé Environnement. (2019). Traitement de la matière organique putrescible par déshydratation thermique. <https://gmr.synergiesanteenvironnement.org/projets-pilotes/>
- TROCL. (s.d.). Liste des membres. <https://trocl.org/liste-des-membres/>

THÈME	MESURES			ANNÉE								
		DURÉE (NOMBRE D'ANNÉES)	BUDGET	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
	Orientation 1 : Améliorer la qualité et la quantité de matières récupérées et détournées de l'enfouissement											
Informer, sensibiliser et éduquer sur les bonnes pratiques (ISE)	1.1. Poursuivre la campagne "Trier c'est ma fierté" et développer sa visibilité	En continu	Nombre d'heures	80	80	80	80	80	80	80	80	640
			Montant financier	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	8 000 \$
	1.2. Poursuivre la Brigade verte chaque année	En continu	Nombre d'heures									
			Montant financier	22 000 \$	22 000 \$	22 000 \$	22 000 \$	22 000 \$	22 000 \$	22 000 \$	22 000 \$	176 000 \$
	1.3. Organiser un évènement annuel dans le cadre du Jour de la Terre (en avril)	En continu	Nombre d'heures		30	30	30	30	30	30	30	210
			Montant financier		1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	7 000 \$
	1.4. Organiser un évènement annuel dans le cadre de la semaine québécoise de la réduction des déchets (en octobre)	En continu	Nombre d'heures		30	30	30	30	30	30	30	210
			Montant financier		1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	7 000 \$
	1.5. Soutenir l'amélioration du tri dans les écoles (partenariat avec le CREL)	3	Nombre d'heures				20	20	20			60
			Montant financier				10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$			30 000 \$
	1.6. Proposer un quiz inter-municipal pour inviter les citoyens à tester leurs connaissances	1* (reconduction possible)	Nombre d'heures	30		30 *		30 *		30 *		120
			Montant financier	1 000 \$		1 000 \$		1 000 \$		1 000 \$		4 000 \$
	1.7. Élaborer un répertoire des organismes de recyclage et réemploi	1	Nombre d'heures	20	5	5	5	5	5	5	5	55
			Montant financier									
	1.8. Publier annuellement un bilan sur la GMR avec les statistiques	En continu	Nombre d'heures	80	20	20	20	20	20	20	20	220
			Montant financier									
	1.9. Proposer aux citoyens / aux écoles des visites guidées d'infrastructures de l'Économie circulaire	En continu	Nombre d'heures		30	30	30	30	30	30	30	210
			Montant financier		500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	3 500 \$
Amélioration de la performance de	1.10. Accompagner les multilogements dans le tri à 3 voies	2	Nombre d'heures		60 + Brigade verte	60 + Brigade verte					120 + Brigade verte	

THÈME	MESURES			ANNÉE								
		DURÉE (NOMBRE D'ANNÉES)	BUDGET	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
récupération chez les citoyens			Montant financier									
	1.11. Étudier la possibilité d'une stratégie reliée aux conteneurs semi-enfouis (CSE) dans la MRC	1	Nombre d'heures	300								300
			Montant financier									
	1.12. Municipaliser la gestion des conteneurs des multilogements	3	Nombre d'heures		150	100	50					300
			Montant financier									
	1.13. Détourner les encombrants valorisables de l'enfouissement	2	Nombre d'heures		100	50						150
			Montant financier									
	1.14. Ajouter des incitatifs sur la collecte des déchets ultimes	1	Nombre d'heures			50						50
Montant financier												
Amélioration de la performance de récupération chez les ICI	1.15. Municipaliser la CS des ICI et multilogements	1	Nombre d'heures		100							100
			Montant financier									
	1.16. Créer un guide de référence pour une meilleure gestion des résidus de CRD et un répertoire des organismes de tri et de récupération	1	Nombre d'heures	50								50
			Montant financier									
	1.17. Promouvoir et déployer l'écoresponsabilité des évènements organisés sur le territoire	2	Nombre d'heures		30	60						90
			Montant financier		5 000 \$							5 000 \$
Bonification des contrats	1.18. Améliorer les mesures contractuelles pour les nouveaux contrats de collecte (en lien avec les mesures 1.12, 1.13, 1.14, 1.15, 4.2)	2	Nombre d'heures				300	100				400
			Montant financier									
Orientation 2 : Innover pour améliorer la GMR selon les applications de l'économie circulaire (4RVE)												
Allongement de la durée de vie des produits	2.1. Soutenir le prolongement de la durée de vie des produits par le réemploi tout en créant du lien social	En continu	Nombre d'heures		20		100	20	20	20	20	200
			Montant financier	18 000 \$	18 000 \$	18 000 \$	18 000 \$	18 000 \$	18 000 \$	18 000 \$	18 000 \$	144 000 \$
	2.2. Proposer un modèle d'écocentre-ressourcerie pour inciter au réemploi	3	Nombre d'heures	30	30		40					100
			Montant financier									

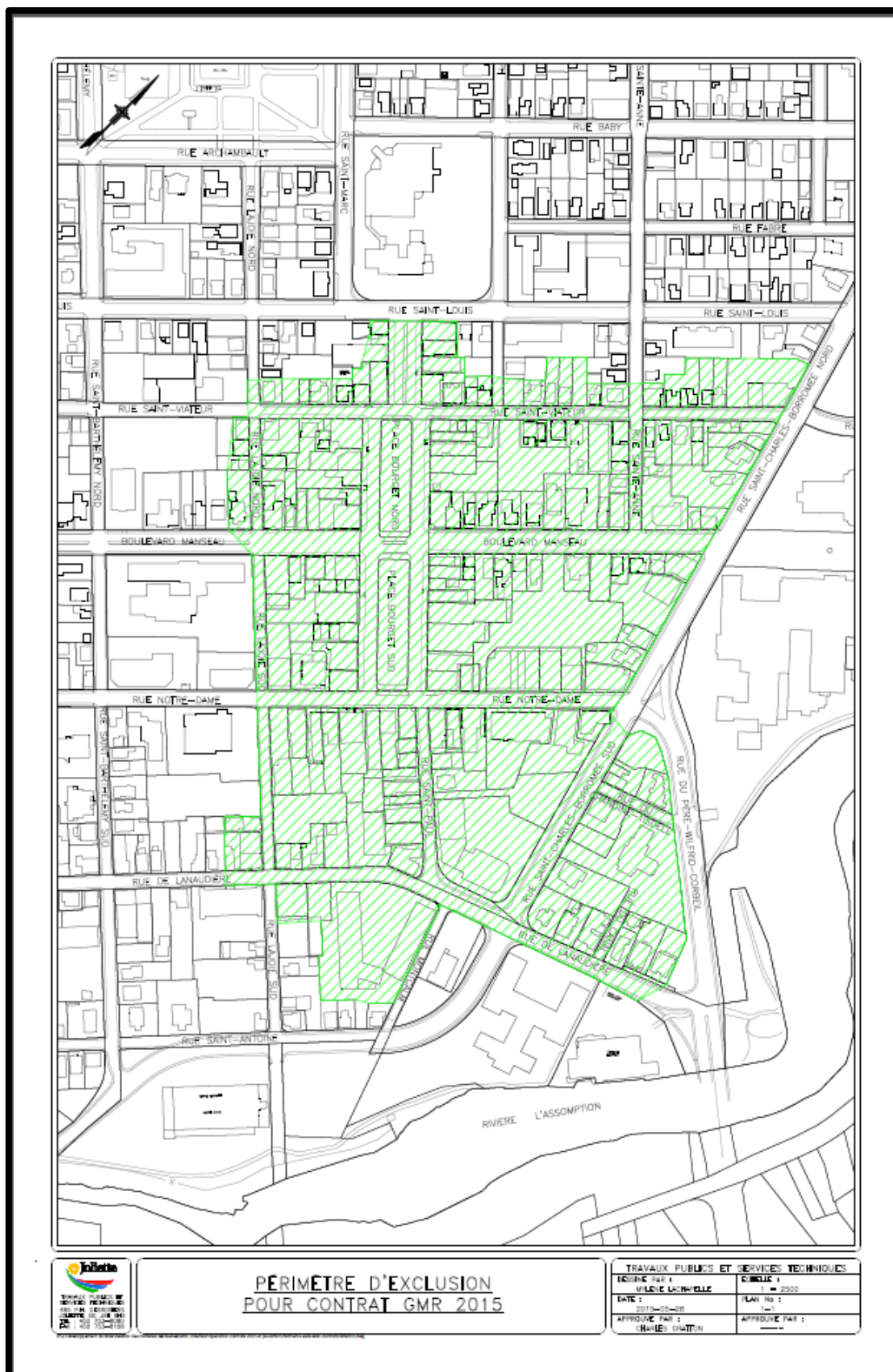
THÈME	MESURES			ANNÉE								
		DURÉE (NOMBRE D'ANNÉES)	BUDGET	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
Développement de nouveaux marchés et débouchés	2.3. Optimiser l'écocentre	En continu	Nombre d'heures	40 + DA	40 + DA	40 + DA	40 + DA	40 + DA	40 + DA	40 + DA	40 + DA	320 + DA
			Montant financier	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer	À déterminer
	2.4. Instaurer la récupération du verre par îlots d'apport volontaire	1	Nombre d'heures		80							80
			Montant financier		À déterminer							À déterminer
	2.5. Instaurer le recyclage du polystyrène	1	Nombre d'heures		80							80
			Montant financier		À déterminer							À déterminer
	2.6. S'assurer la récupération des plastiques agricoles	2	Nombre d'heures	20		20						40
			Montant financier									
Réduction à la source	2.7. Appuyer les efforts de réduction à la source des citoyen(ne)s	3	Nombre d'heures					80	80	40		200
			Montant financier						Selon les modalités de subventions définies	Selon les modalités de subventions définies		Selon les modalités de subventions définies
	2.8. Mettre en avant les bonnes initiatives des entreprises et organisations en GMR	2	Nombre d'heures					40	40		80	
			Montant financier									
	2.9. Mettre en place un système de contenants réutilisables pour l'alimentation sur le territoire	2	Nombre d'heures				80 + Brigade verte	60 + Brigade verte				140 + Brigade verte
			Montant financier				À déterminer	À déterminer				À déterminer
Veille informationnelle	2.10. Obtenir des informations sur les ICI	En continu	Nombre d'heures	5	5	5	5	5	5	5	5	40
			Montant financier									
	2.11. Faire de la veille règlementaire et d'innovation	En continu	Nombre d'heures	30	30	30	30	30	30	30	30	240
			Montant financier									
Orientation 3 : Réduire les matières organiques de l'enfouissement												
Gestion et recyclage des biosolides	3.1. Inventorier les installations de fosses septiques	1	Nombre d'heures			Brigade verte						Brigade verte

THÈME	MESURES			ANNÉE								
		DURÉE (NOMBRE D'ANNÉES)	BUDGET	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
municipaux et des fosses septiques			Montant financier									
	3.2. Proposer un suivi uniformisé des boues de fosses septiques	3	Nombre d'heures				120	40	20			180
			Montant financier									
	3.3. Accompagner les municipalités dans la proposition d'un programme d'écoprêt pour la mise aux normes de fosses septiques	2	Nombre d'heures				40	10				50
			Montant financier									
	3.4. Faire un suivi annuel des boues municipales	En continu	Nombre d'heures	5	5	5	5	5	5	5	5	40
			Montant financier									
Gestion des MO sur l'ensemble du territoire, incluant les matières des ICI	3.5. Promouvoir l'herbicyclage et feuillicyclage	2	Nombre d'heures			30 + Brigade verte	30 + Brigade verte					60 + Brigade verte
			Montant financier			Selon les subventions définies	Selon les subventions définies					Selon les subventions définies
	3.6. Accompagner les ICI dans la transition vers l'obligation réglementaire de gestion des MO	2	Nombre d'heures					60	40 + Brigade verte			100 + Brigade verte
			Montant financier									
	3.7. Assurer un suivi des ICI assimilés à la collecte des MO	2	Nombre d'heures					Brigade verte		Brigade verte		Brigade verte
			Montant financier									
		Orientation 4 : Soutenir une meilleure gestion des matières résiduelles par la réglementation										
Responsabilité Élargie du Producteur (REP)	4.1. Développer des points de dépôt avec les organismes REP pour les nouvelles filières réglementées	4	Nombre d'heures	20	20 + DA	20 + DA	20 + DA					80 + DA
			Montant financier									
	4.2. Assurer la transition vers la modernisation du système de collecte sélective	2	Nombre d'heures	80 + DA	50 + DA							130 + DA
			Montant financier									
Responsabilisation des pratiques et	4.3. Approfondir la réglementation en vigueur	1	Nombre d'heures			80						80
			Montant financier									

THÈME	MESURES			ANNÉE								
		DURÉE (NOMBRE D'ANNÉES)	BUDGET	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
amélioration des impacts	4.4. Bannir les plastiques à usage unique	-	Nombre d'heures									
			Montant financier									
	4.5. Encadrer, par une politique, la GMR pour les ICI	1	Nombre d'heures			100						100
			Montant financier									
	4.6. Encadrer, par une politique, la GMR pour les multilogements	1	Nombre d'heures			100						100
			Montant financier									
	4.7. Instaurer une politique d'approvisionnement responsable pour la MRC et les municipalités	1	Nombre d'heures		80							80
			Montant financier									
	4.8. Agir contre le réchauffement climatique	En continu	Nombre d'heures		10	10	10	10	10	10	10	70
			Montant financier		1 250\$/classe	1 250\$/classe	1 250\$/classe	1 250\$/classe	1 250\$/classe	1 250\$/classe	1 250\$/classe	* Dépendamment du nombre de classes à financer (1 250\$/classe)
	4.9. Favoriser une gestion exemplaire des travaux de construction au sein de la MRC	1	Nombre d'heures				80					80
			Montant financier									
	4.10. Optimiser le déploiement de la récupération des matières sur les lieux publics	1	Nombre d'heures					40 + Brigade verte				40 + Brigade verte
			Montant financier									
	4.11. Instaurer un service d'inspection pour le respect des réglementations en vigueur	2	Nombre d'heures		50	50						100
			Montant financier			* Embauche d'une personne si compétence de la MRC						* Embauche d'une personne si compétence de la MRC
	4.12. Réglementer les évènements pour une meilleure écoresponsabilité	1	Nombre d'heures				40					40
			Montant financier									
		1	Nombre d'heures			100						100

THÈME	MESURES			ANNÉE								
		DURÉE (NOMBRE D'ANNÉES)	BUDGET	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	TOTAL
	4.13. Uniformiser les règlements sur l'ensemble du territoire		Montant financier									
	Orientation 5 : Suivi et surveillance											
Suivi et surveillance	5.1. Préparer annuellement un suivi des actions réalisées dans le cadre du PGMR	En continu	Nombre d'heures	30	30	30	30	30	30	30	30	240
			Montant financier									
	5.2. Préparer annuellement un plan d'actions à venir	En continu	Nombre d'heures	30	30	30	30	30	30	30	30	240
			Montant financier									
TOTAL	PGMR 2023-2030	8	Nombre d'heures	850	1 195	1 195	1 265	845	565	435	335	6 715
			Montant financier	42 000 \$	48 500 \$	44 500 \$	53 500 \$	54 500 \$	53 500 \$	44 500 \$	43 500 \$	384 500 \$

ANNEXE 2 : Périmètre d'exclusion pour la mécanisation des collectes (centre de ville de Joliette)

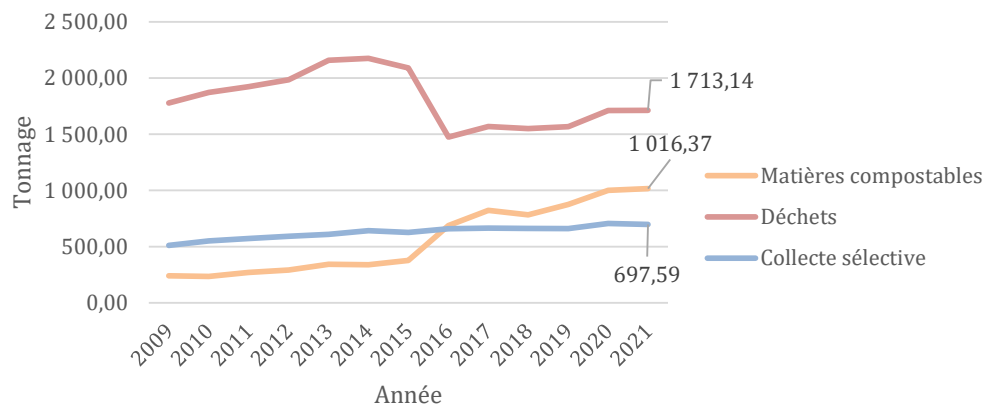


ANNEXE 3 : Liste des règlements municipaux applicables à la gestion des matières résiduelles par les municipalités membres de la MRC de Joliette

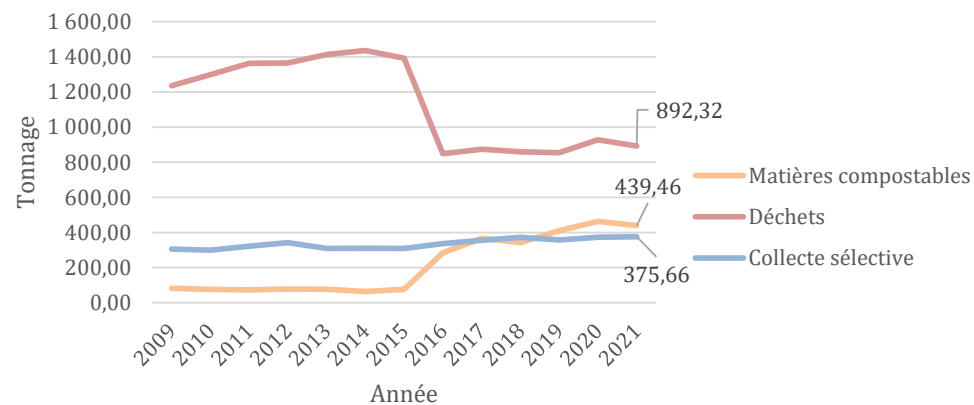
MUNICIPALITÉ	N° DE RÈGLEMENT	ANNÉE D'APPLICATION
Saint-Paul	Aucun règlement	-
Crabtree	2016-281	2016
Saint-Pierre	Aucun règlement	-
Joliette	139-2016	2016
	184-2022	2022
Saint-Thomas	226-2016	2016
Notre-Dame-des-Prairies	1154-2016	2016
Saint-Charles-Borromée	2050-2015	2015
Saint-Ambroise-de-Kildare	750-2016	2016
Notre-Dame-de-Lourdes	6-2008	2008
Sainte-Mélanie	507-2008	2008

ANNEXE 4 : Graphiques montrant l'évolution des quantités de matières générées par les municipalités membres de la MRC de Joliette (entre 2009 et 2021)

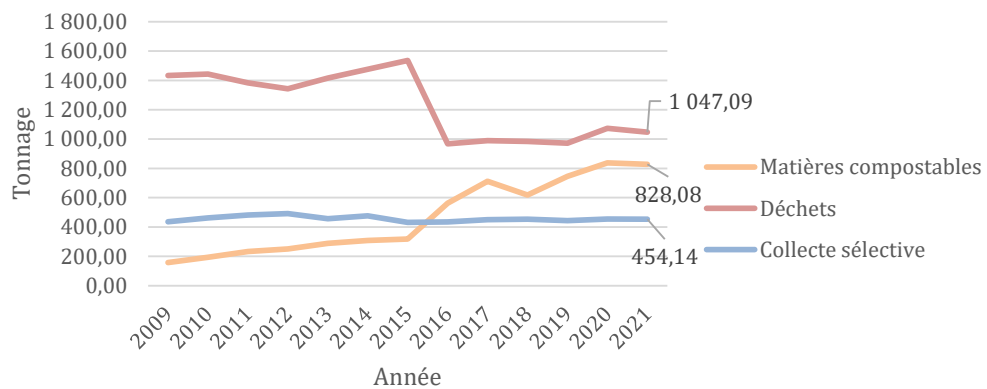
Évolution du tonnage selon le type de matières collectées (St-Paul)



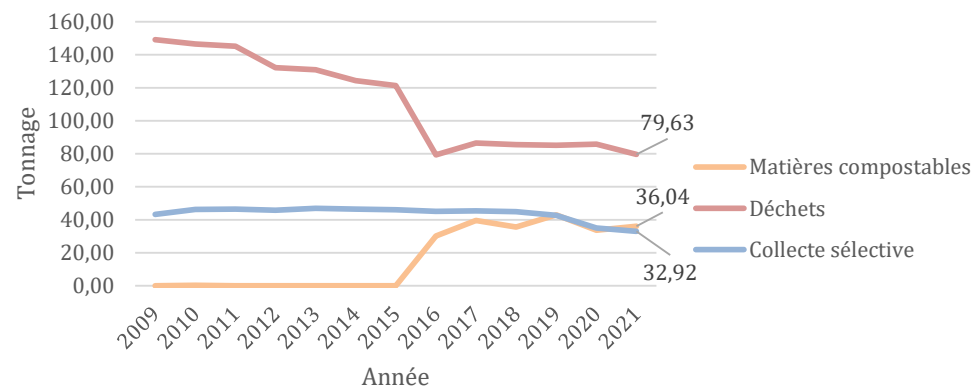
Évolution du tonnage selon le type de matières collectées (St-Mélanie)



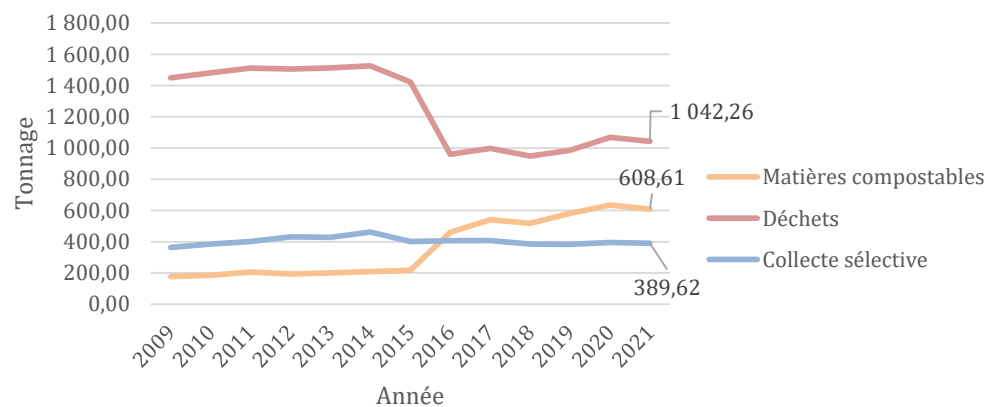
Évolution du tonnage selon le type de matières collectées (SAK)



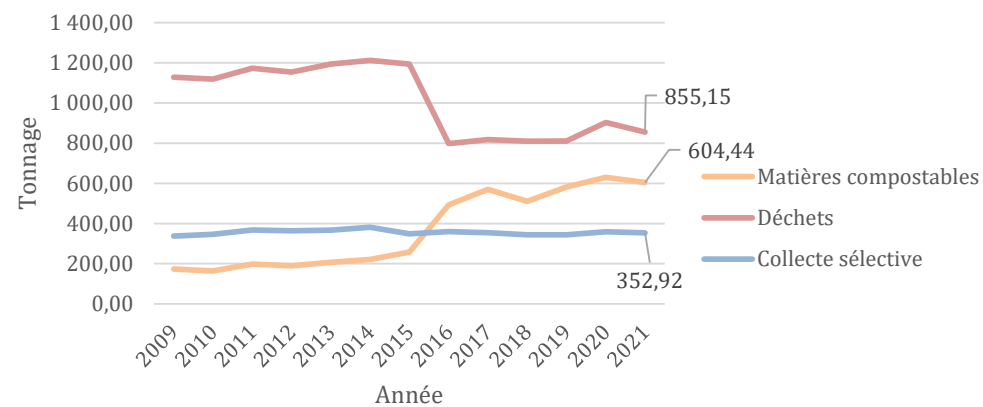
Évolution du tonnage selon le type de matières collectées (St-Pierre)



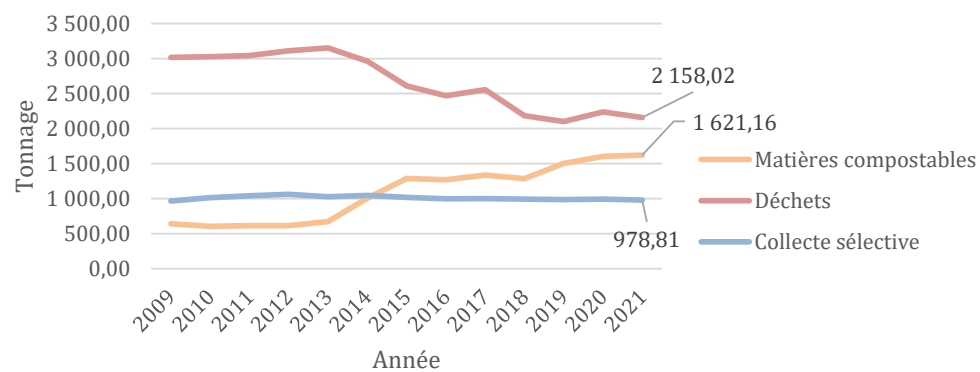
Évolution du tonnage selon le type de matières collectées
(Crabtree)



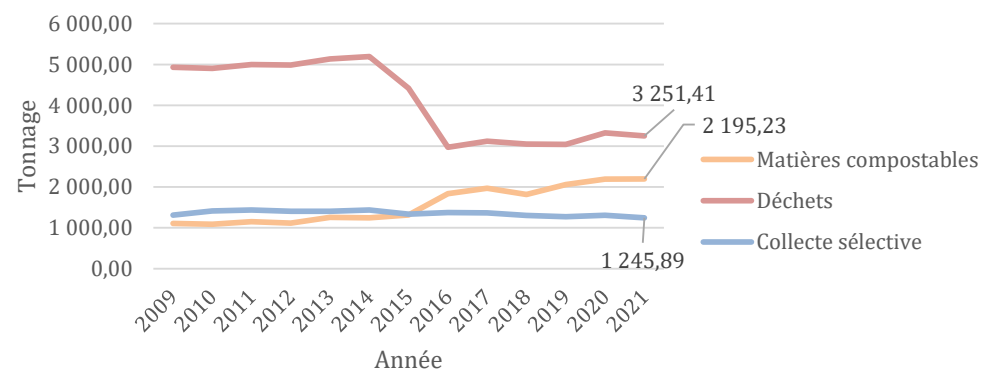
Évolution du tonnage selon le type de matières collectées (St-Thomas)



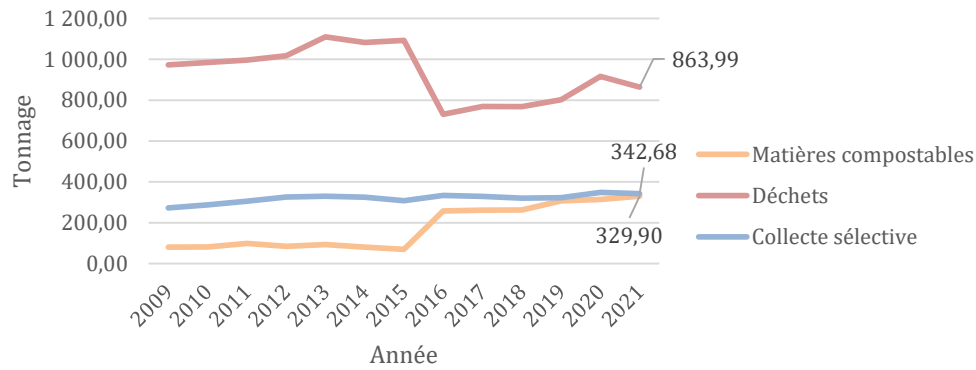
Évolution du tonnage selon le type de matières collectées
(NDP)



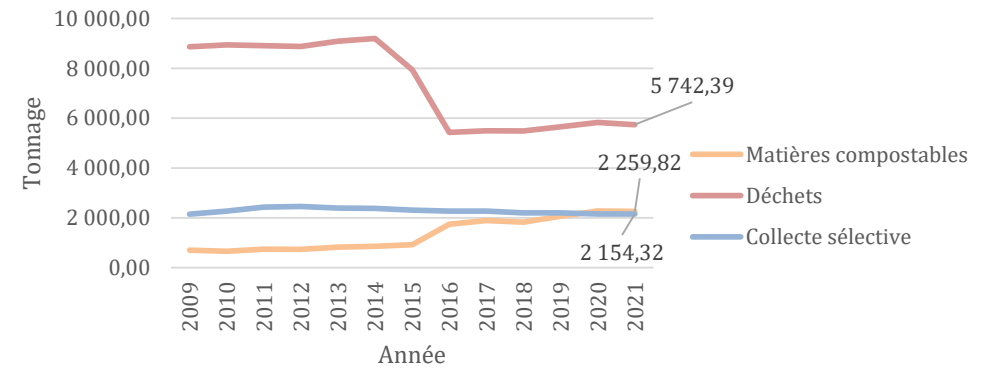
Évolution du tonnage selon le type de matières collectées
(SCB)



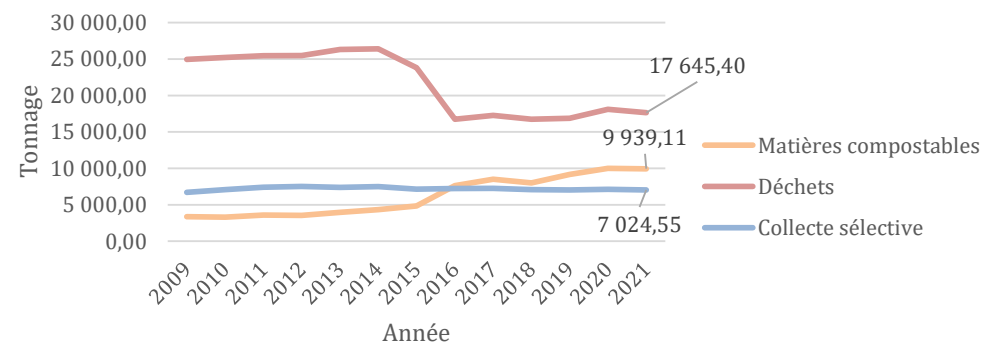
Évolution du tonnage selon le type de matières collectées
(NDL)



Évolution du tonnage selon le type de matières collectées
(Joliette)



Évolution du tonnage selon le type de matières collectées
(MRC de Joliette)



ANNEXE 5 : Tableau retraçant l'état d'avancée des actions du PGMR précédent

# RÉFÉRENCE	ACTION/DESCRIPTION	RESPONSABLE	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
ACTION1.1	Réduire la collecte des déchets de 52 à 26 par année (aux deux semaines)	MRC de Joliette	Complétée	Collecte des déchets domestiques aux deux semaines (contrat 2021-2025)
ACTION1.2	Entamer la mécanisation de la collecte des déchets	MRC de Joliette	Complétée	Collectes mécanisées ou semi-mécanisées sur la majorité du territoire (à l'exception du centre-ville de Joliette)
ACTION 1.3	Réduire de 52 à 4 collectes d'encombrants par année	MRC de Joliette	Complétée	Réduction des collectes des encombrants à des collectes périodiques plus ou moins nombreuses selon la municipalité
ACTION 1.4	Organiser des rencontres d'informations et d'échanges de données avec le fournisseur de services de collecte et du transport des déchets domestiques	MRC de Joliette	Complétée	Rencontres annuelles
ACTION 1.5	Organiser un évènement annuel dans le cadre de la Semaine québécoise de réduction des déchets	MRC de Joliette	Complétée	
ACTION 1.6	Réaliser un inventaire des matières résiduelles générées par le secteur ICI du territoire de la MRC	MRC de Joliette	Complétée	
ACTION 1.7	Développer un protocole d'entente sur la récupération et la revalorisation des textiles et encombrants avec des organismes communautaires	MRC de Joliette	Complétée	
ACTION 1.8	Organiser une tournée dans les écoles primaires et secondaires sur le thème de la saine gestion des matières résiduelles	MRC de Joliette	Complétée	
ACTION 1.9	Soutenir les écoles primaires secondaires dans la planification et l'optimisation de la gestion des matières résiduelles	MRC de Joliette	Suspendue	Action suspendue en raison de la Covid-19
ACTION 1.10	Augmenter les points de collecte permanents des matières visées dans la REP	MRC de Joliette	Complétée en partie	
ACTION 1.11	Rendre accessible l'écocentre pour les commerçants	MRC de Joliette	Retardée	Non réalisée par manque de ressources

# RÉFÉRENCE	ACTION/DESCRIPTION	RESPONSABLE	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
ACTION 1.12	Planifier la réduction de 52 à 26 collectes des déchets domestiques au centre-ville de Joliette	MRC de Joliette	Suspendue	En raison de la présence de nombreux commerçants, la ville de Joliette souhaite poursuivre, pour l'instant, avec 52 collectes de déchets dans le centre-ville
ACTION 1.13	Implanter la tarification incitative pour les déchets ultimes	MRC de Joliette	Complétée	Limitation à un bac roulant par unité d'occupation avec système d'autocollant pour les bacs excédentaires (\$)
ACTION 1.14	Se doter d'une politique d'achat environnementale et de réduction à la source	MRC de Joliette	Retardée	Non réalisée par manque de ressources
ACTION 2.1	Embaucher une brigade verte estivale	MRC de Joliette	Complétée	
ACTION 2.2	Organiser des rencontres d'informations et de collectes de données avec le fournisseur de service de la collecte, du transport et du traitement des matières recyclables de la collecte sélective	MRC de Joliette	Complétée	Rencontres annuelles
ACTION 2.3	Diffuser annuellement un dépliant avec les matières acceptées ou non dans la collecte sélective	MRC de Joliette	Complétée	
ACTION 2.4	Réaliser une campagne de sensibilisation ciblée à la collecte sélective pour l'ensemble de la MRC de Joliette	MRC de Joliette	Complétée	
ACTION 3.1	Définir une méthode de calcul du taux de récupération au sein de la MRC et diffuser les résultats dans un bilan annuel	MRC de Joliette	Complétée	
ACTION 3.2	Visiter les commerces qui participent à la collecte municipale afin d'offrir un service adapté	MRC de Joliette	Complétée	
ACTION 3.3	Visiter annuellement les multilogements afin de mieux adapter la collecte sélective à leurs besoins	MRC de Joliette	Complétée en partie	
ACTION 3.4	Développer une stratégie de collecte pour le centre-ville de Joliette	MRC de Joliette	Complétée	
ACTION 3.5	Évaluer la pertinence d'intégrer des conteneurs semi-enfous (CSE) sur le territoire et de réduire la collecte des matières recyclables aux deux semaines	MRC de Joliette & municipalités	En cours	Depuis plusieurs années, le sujet est en cours de réflexion, mais des points de discordance persistent

# RÉFÉRENCE	ACTION/DESCRIPTION	RESPONSABLE	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
ACTION 4.1	Collaborer avec des associations sectorielles pour des activités de sensibilisation dédiées aux ICI	Lanaudière économique	Complétée	Fonds Écoleader
ACTION 4.2	Démarrer un projet pilote de mise en place d'une gestion intégrée des matières résiduelles générées par un parc industriel	Lanaudière économique	Non réalisée	Non réalisée par manque de ressources
ACTION 4.3	Étendre le projet pilote, si concluant, à la mise en place d'une gestion intégrée des matières résiduelles générées dans les deux autres parcs industriels de la MRC de Joliette et dans la concentration commerciale	Lanaudière économique	Non réalisée	Non réalisée par manque de ressources
ACTION 4.4	Créer un bottin des récupérateurs et des recycleurs de la région de Lanaudière à l'intention des ICI de la MRC	MRC de Joliette	Non réalisée	Non réalisée par manque de ressources
ACTION 4.5	Développer sur le site internet de la MRC une section dédiée à la saine gestion des matières recyclables dans les ICI	MRC de Joliette	Complétée	Pas de section dédiée aux ICI mais refonte du site avec une section adaptée aux besoins des citoyens et des ICI
ACTION 4.6	Soutenir et stimuler les projets de synergie des sous-produits et les recherches de débouchés régionaux pour les résidus industriels	Lanaudière Économique	Complétée	La MRC de Joliette collabore régulièrement sur ce dossier avec Lanaudière économique
ACTION 4.7	Soutenir le maillage entre organismes communautaires et générateurs d'aliments consommables (ne pouvant être vendus) afin de diminuer le gaspillage alimentaire	Lanaudière économique	En cours	Fonds Écoleader
ACTION 4.8	Réaliser une campagne dédiée à la récupération des plastiques agricoles de balles rondes	MRC de Joliette	Suspendue	En attente de la REP
ACTION 4.9	Mettre en place des points de dépôts pour les deux programmes de récupération des résidus agricoles	MRC de Joliette	Suspendue	En attente de la REP
ACTION 4.10	Évaluer la pertinence de développer d'autres programmes de gestion responsables des résidus agricoles	MRC de Joliette	Complétée en partie	
ACTION 4.11	Faire la promotion des points de dépôt pour les résidus agricoles	MRC de Joliette	Complétée en partie	

# RÉFÉRENCE	ACTION/DESCRIPTION	RESPONSABLE	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
ACTION 5.1	Réaliser une campagne de sensibilisation dédiée à l'introduction des bacs bruns sur le territoire de la MRC	de Joliette	Complétée	
ACTION 5.2	Introduire la collecte des matières organiques putrescibles sur tout le territoire de la MRC (sauf centre-ville de Joliette)	MRC de Joliette	Complétée	
ACTION 5.3	Organiser des rencontres au besoin avec le fournisseur de services de la collecte, du transport et du traitement des matières organiques putrescibles	MRC de Joliette	Complétée	Rencontres annuelles
ACTION 5.4	Évaluer l'efficacité de la collecte des matières organiques putrescibles sur tout le territoire	MRC de Joliette	Complétée	Étude réalisée avec la Brigade verte
ACTION 5.5	Introduire la collecte des matières organiques pour le centre-ville de Joliette	MRC de Joliette & ville de Joliette	Complétée	
ACTION 6.1	Réaliser une campagne de sensibilisation auprès des propriétaires de fosse septique sur la saine gestion de celle-ci	MRC de Joliette	Suspendue	En attente du prochain PGMR
ACTION 6.2	Évaluer la pertinence d'une réglementation pour la gestion des boues de fosses septiques	Municipalités & MRC de Joliette	Suspendue	En attente du prochain PGMR
ACTION 6.3	Trouver un débouché pour les résidus de trituration et les boues de pâtes et papiers (entreprise Kruger)	MRC de Joliette	Complétée	L'entreprise a trouvé un débouché pour ses boues
ACTION 6.4	Trouver des débouchés pour les boues municipales et l'épandage sur les sols agricoles	MRC de Joliette	Suspendue	En attente du prochain PGMR
ACTION 6.5	Réaliser l'inventaire des fosses septiques	MRC de Joliette	Suspendue	En attente du prochain PGMR
ACTION 7.1	Développer sur le site internet de la MRC une section dédiée à la saine gestion des matières organiques dans les ICI	MRC de Joliette	Complétée	Pas de section dédiée aux ICI mais refonte du site avec une section adaptée aux besoins des citoyens et des ICI
ACTION 7.2	Rencontrer les ICI moyens et grands pour les informer du bannissement des matières organiques à l'enfouissement et des outils pour démarrer leur récupération	MRC de Joliette	Suspendue	Projet APMOICI mais annulé en raison de la pandémie

# RÉFÉRENCE	ACTION/DESCRIPTION	RESPONSABLE	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
ACTION 7.3	Organiser des conférences dans des associations sectorielles pour informer les ICI du bannissement à l'enfouissement des matières organiques d'ici 2020	MRC de Joliette	Retardée	Projet APMOICI mais annulé en raison de la pandémie
ACTION 7.4	Mettre en place un système de récupération des matières organiques au CHRDL et dans les centres d'hébergement du CSSS sur le territoire	MRC de Joliette	Retardée	Projet APMOICI mais annulé en raison de la pandémie
ACTION 8.1	Faire une séance d'information annuelle dédiée aux directeurs des travaux publics des municipalités de la MRC sur les produits à contenu recyclé	MRC de Joliette	Complétée	Une séance pour l'utilisation du verre du centre de tri a été réalisée en collaboration avec ÉEQ
ACTION 8.2	Évaluer la pertinence d'inclure une clause d'obligation de récupération des résidus de béton, brique et asphalte dans les devis de construction des infrastructures municipales	Municipalités & MRC de Joliette	Retardée	Non réalisée par manque de ressources
ACTION 9.1	Organiser des rencontres d'informations et de collectes de données avec le gestionnaire de l'écocentre	MRC de Joliette	Complétée	La MRC a conclu une entente en 2022 avec EBI pour opérer l'écocentre situé dans la ville de Joliette pour une durée de 10 ans
ACTION 9.2	Organiser une rencontre annuelle avec les centres de tri et valorisateurs de CRD afin d'échanger sur les défis (débouchés)	Lanaudière économique & MRC de Joliette	Complétée	
ACTION 9.3	Réaliser un inventaire quantitatif des générateurs de résidus CRD du secteur du bâtiment et des débouchés	MRC de Joliette	Retardée	Étude non réalisée par manque de ressources
ACTION 9.4	Définir une méthodologie de calcul du taux de récupération des résidus CRD du secteur du bâtiment	Lanaudière Économique & MRC de Joliette	Retardée	Étude non réalisée par manque de ressources
ACTION 10.1	Créer un bottin des récupérateurs, recycleurs et centres de tri des résidus CRD	MRC de Joliette	Complétée	Non pas un bottin, mais un dépliant est remis lors de l'émission des permis de construction
ACTION 10.2	Créer un guide et une section internet pour une saine gestion des résidus CRD destinés aux entrepreneurs du secteur du bâtiment	MRC de Joliette	Retardée	Non réalisée par manque de ressources

# RÉFÉRENCE	ACTION/DESCRIPTION	RESPONSABLE	AVANCEMENT	COMMENTAIRE
ACTION 10.3	Campagne de sensibilisation régionale pour une saine gestion des résidus CRD	MRC de Joliette	Retardée	Non réalisée par manque de ressources
ACTION 10.4	Évaluer la pertinence d'ajouter des écocentres dans les municipalités rurales de la MRC	MRC de Joliette	Complétée	Il a été décidé de centrer les opérations à un seul écocentre

ANNEXE 6 : Tableau récapitulatif des billets de courtoisie distribués par municipalité par la Brigade verte en 2022

MUNICIPALITÉ	NOMBRE DE BILLETS (2022)
Joliette	105
Saint-Charles-Borromée	50
Notre-Dame-des-Prairies	54
Notre-Dame-de-Lourdes	29
Saint-Ambroise-de-Kildare	38
Crabtree	0
Saint-Paul	78
Saint-Thomas	23
Sainte-Mélanie	23
Village Saint-Pierre	0
TOTAL	400